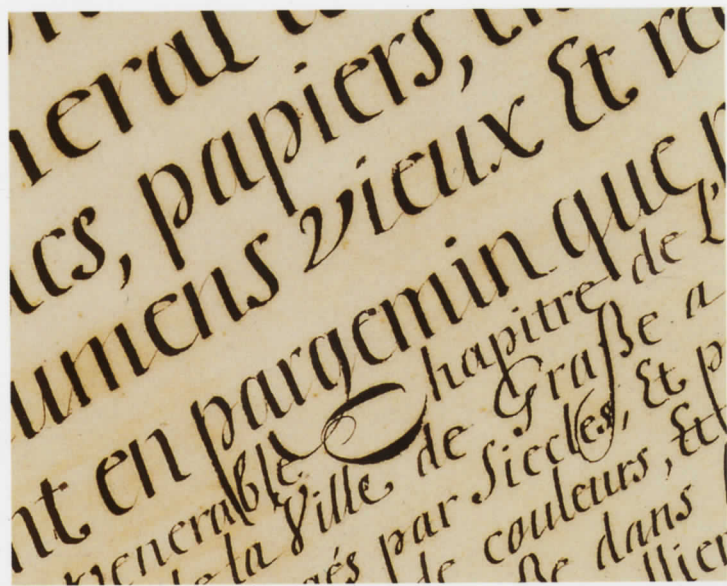


Pla 2295



2008 - N° 191

RECHERCHES
ALPES-MARITIMES
ET CONTRÉES LIMITOPHES
RÉGIONALES



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

L'écheveau interrégional des pays lotharingiens jusqu'à l'instauration des Etats frontaliers. Essai de synthèse (843-1559) par Thierry Couzin	P 2
Coup d'Etat et révolution en Europe du sud-ouest (1640-1975) par Thierry Couzin	P 9
Rapport de l'intendant général sur l'ancien cadastre du comté de Nice par Simonetta Tombaccini Villefranche	P 15
Indigènes et colonisation dans la presse niçoise de la Belle époque par Suzanne Cervera	P 19
Quelques images de Toulon dans <i>Les petites alliées</i> de Claude Farrère par Roger Klotz	P 76
Quelques remarques sur la libération de Nice par Alain Otho	P 82
La Côte-d'azur dans le discours cinématographique français en 2006 : une imagerie bipolaire et stéréotypée par Julien Gaertner	P 89
Comptes-rendus bibliographiques	P 95

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

49e année

Juillet-septembre 2008

N° 191

**L'ÉCHEVEAU INTERRÉGIONAL
DES PAYS LOTHARINGIENS
JUSQU'À L'INSTAURATION DES
ETATS FRONTALIERS. ESSAI DE
SYNTHÈSE (843-1559)**

Thierry COUZIN

Docteur en histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis

Fernand Braudel crut très fort au fait qu'il existait un lien entre le serment de Strasbourg de 842 au cours duquel les princes de Francie occidentale et de Francie orientale s'exprimèrent dans les langues franque et germanique, et le traité de Verdun de 843 par lequel l'héritage de Louis le Pieux fut partagé entre Charles le Chauve à l'ouest et Louis le Germanique à l'est, laissant avec le titre impérial Lothaire prendre possession du long ruban qui le conduisait entre ses deux capitales de Rome à Aix-la-Chapelle¹. Ces temps féodaux continrent pourtant des potentialités d'assemblages politiques autres que les Etats intermédiaires entre la France et l'Empire qui émergèrent avec la paix de Cateau-Cambrésis et dont la survie alors dépendit de leur capacité à jouer des alliances sur l'échiquier diplomatique tenu par les puissances. Avant d'en arriver à ce rôle de rempart² il faut bien compter huit siècles durant lesquels des choix multiples se présentèrent à commencer par le cœur de cette écharpe. Les Alpes devaient leur unité au plissement qui avait élevé ce massif montagneux à l'ère tertiaire. On distingue couramment les Hautes Alpes et les Préalpes et d'après le modelé de l'arc on peut séparer les Alpes occidentales des Alpes orientales³. A l'intérieur de ces deux principes de divisions appuyés sur le relief le système d'érosion qui comprend la géologie et le climat introduit la fragmentation d'une multiplicité de pays dont souvent le nom même fut donné par les cartographes du XVIIIème siècle⁴. Plus encore que s'adapter il fallut très tôt dans le Moyen Age tenir les échanges orientés d'ouest en est qui transitaient par les anciennes voies romaines entre la Gaule et le Danube. Quant au contrôle du sud au nord des passages alpins afin de relier la mer Tyrrhénienne à la mer du Nord il eut également un intérêt à la fois stratégique et économique à compter du XIIIème siècle.

Dans l'espace savoisien c'est le comte Pierre II qui promulgua le premier texte législatif entre 1263 et 1269 dont l'intitulé, « *De voluntate et consensu nobilium, immobilium comitatus Sabaudiae et Burgundiae* », ouvre déjà des perspectives sur la perception géopolitique d'un domaine légitimé de l'extérieur par la concession du vicariat impérial, comme du reste les pays allemands dès 1231⁵. En effet, pas encore méditerranéen, l'expansionnisme savoisien avait fait porter ses efforts sur le nord des Alpes et, à partir de son château de Chillon, Pierre II organisa autour du lac Lemman et en amont sur le Haut Rhône un vaste Chablais savoisien. Il développa à cet effet un réseau de fortifications bien typé d'édifices à tours circulaires du Faucigny, en pays de Vaud, à la Tarentaise, en Viennois et jusqu'en Val d'Aoste⁶. La référence aux possessions bourguignonnes indiquait, d'une part, par contraste l'inachèvement d'un Etat français pour la formation duquel la lente progression capétienne plusieurs fois séculaire avait retrouvé les limites de la Lotharingie issues du traité de Verdun de 843 bordant ainsi le Rhône, la Saône et l'Escaut et dépassé seulement vers l'est en 1349 avec l'apanage du Dauphiné⁷. D'autre part, l'étendue des fiefs tenus par les Savoie en particulier par Pierre II y compris durant le règne de son neveu Boniface 1^{er} entre 1253 et 1263 recouvrait également cette aire bourguignonne.

En effet, les premiers bilans comptables savoisiens témoignent par leur diversité de nature sur la forme et l'origine des revenus du Prince. Ils sont l'expression juridique des pouvoirs que le souverain exerce comme attribut de sa supériorité, dont la légitimité au regard

¹ Fernand Braudel, *L'identité de la France. Espace et histoire*, Paris, 1986, pp. 282-284

² Federico Chabod, *Scritti sul Rinascimento*, Torino, 1981, pp. 608-610

³ Emmanuel De Martonne, « Les divisions naturelles des Alpes », dans *Annales de Géographie*, 1925, 188, pp. 122-123

⁴ Lucien Gallois, « Les noms de pays » dans *Annales de Géographie*, 1909, 97, pp. 1-12

⁵ Isidoro Soffietti, Carlo Montanari, *Problemi relativi alle fonti del diritto negli stati sabaudi (secoli XV-XIX)*, Torino, 1988, p. 6

⁶ Bernard Demotz, « Les comtes qui, en 400 ans, firent la Savoie », dans *L'Histoire en Savoie*, 1994, pp. 6-8 ; Georges Duby (dir.), *Grand atlas historique*, Paris, 1999, p. 69

⁷ Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Etat royal. De Louis XI à Henri IV 1460-1610*, Paris, 1987, p. 45

de la foi catholique avait été inauguré en 1250 par l'obtention de l'anneau de Saint-Maurice en échange de la construction du clocher de l'église des religieux du même nom dans le Chablais⁸, et qui dans le même temps constituent les conditions de dépendance des gens qui lui sont soumis. Le concept de *dominium* convient au mieux à l'autorité de Pierre II dans la mesure où ses pouvoirs n'ont aucun caractère d'uniformité et varient selon les lieux et les circonstances et suivant que celui-ci en ait la plénitude ou bien qu'il en ait en partie ou entièrement laissé le contrôle à ceux qui acquièrent justement ainsi un rôle d'intermédiaire. Ces *redditus*, au nombre de cinq, qui ont chacun un titre distinct en relation avec les différents aspects et les diverses caractéristiques de ce pouvoir représentent tous les revenus qui sont *ad manus domini*, soit l'embryon d'une forme étatique de l'autorité, et s'opposent à ceux qui, cédés aux *feuda nobilium*, sont perçus par des subordonnés dans la hiérarchie féodale. L'élément prévalant qui autorise à rattacher cette pratique à un mode de production est qu'il s'agit toujours de posséder la terre et que c'est en fonction de ce rapport que sont érigés des *castra* pour les défendre⁹. Enfin ces comptes qui recouvrent géographiquement des vallées et des villages dont le partage se fait de part et d'autre du Rhône distinguent les entrées en denrées, matière première si l'on veut, et en argent¹⁰. Cette localisation le long des limites de la France et des pays helvétiques devait être très rentable à en croire les *pedagia* imposés sur le transit des marchandises en échange de la protection du seigneur. Ce prix de la sécurité intervenait alors que le Valais reliait au sud à travers la vallée d'Entremont et le Grand Saint Bernard, la vallée d'Aoste et le Piémont, et au nord, par le passage de Sion, la Lombardie¹¹ via le Saint Gothard dont l'ouverture en 1220 avait inauguré le franchissement du massif alpin depuis l'Allemagne et s'était accompagné d'une croissance démographique sans précédents qui se traduisit par un assemblage de communautés de vallées¹².

Entre-temps il s'était passé de part et d'autre du Rhône de nombreux changements de souverainetés qui avaient rendu poreuse la conscience des limites au point que l'on puisse douter de la marche linéaire, pour ainsi dire le préambule national, vers la constitution de frontières naturelles. Formé depuis 933 le royaume de Bourgogne comprenait alors l'Alsace, la Franche-Comté, le Lyonnais, une partie de la Suisse et de la Savoie, du Vivarais, du pays d'Uzès et de la Provence. Ce n'est qu'au XI^{ème} siècle que l'union à l'Empire vint y mettre un terme lorsque Rodolphe III, resté sans enfants, eut pour héritier Conrad le Salique qui investit à son tour son fils Henri de ce royaume dont, devenu empereur, il abandonna le titre¹³. L'an 1037 mit fin ainsi aux guerres opposant les monastères, de Cluny, Montmajour, Saint-Victor de Marseille, soutenus par les comtes, aux familles des grands alleutiers et châtelains pour la mainmise des revenus fiscaux et, partant, sur la prééminence du droit au prélèvement. A la faveur de ces conflits s'était développé le mouvement de la Paix puis de la Trêve de Dieu entre 1020 et 1040 dont l'application autorisa l'émergence d'un épiscopat fort qui prolongea en cette période de vacance de la puissance publique la tradition administrative¹⁴. Il résulta de cette valse des *honores* deux tendances lourdes. D'une part le morcellement extrême des

⁸ Donazione, 1250, dans *Raccolta per ordine di materie delle leggi, editti, patenti e manifesti pubblicati dal principio dell'anno 1681 sino agli 8 dicembre 1798 sotto il felicissimo dominio della Reale Casa di Savoia per servire di continuazione a quella del senatore Borelli*, Vol. I, Lib. II, Tit. XI, Cap. II, Torino, 1818, Archives départementales des Alpes-Maritimes

⁹ Mario Chiaudono, *Il più antico rendiconti della finanza sabauda*, Casale, 1930, pp. XII-XIV

¹⁰ Ibid., pp. XV-XIX

¹¹ Ibid., pp. XXIV-XXV

¹² Gérard-François Dumont, Amselm Zurfluh (dir.), *L'arc alpin. Histoire et géopolitique d'un espace européen*, Zürich, 1998, pp. 44-53

¹³ Anne Merlin-Chazelas, « La notion de frontières d'Empire sous François 1^{er} », dans *Frontières*, Christian Desplat (dir.), Paris, 2002, p. 29

¹⁴ Henri Bresc, *Les pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée (1030-1212)*, CNED, Centre de Vanves, 1991, II, pp. 15-16

confins de la France. D'autre part dans ces agrégats de peuples se manifestait la propension impériale à distribuer les titres de légitimité sans lesquels il n'y avait pas de pouvoir viable. Tandis que, comme un vieux fonds antique, persistaient dans la mentalité dominante la distinction entre la souche nobiliaire joignant ceux qui combattent à ceux qui prient et l'extraction commune des *lavorantes*. Ces trois ordres structurent l'autorité et rappellent aussi que le féodalisme comprend une époque dans laquelle, pour être lente, l'évolution du mode de production dominant n'en participe pas moins à construire la réalité comme un ensemble. Dans celui-ci l'appropriation commune des moyens de subsistance dans les rapports de production se maintint lors de la mutation qui conduisit à l'accumulation de la richesse entre les mains de privés¹⁵. Evolution de long terme en vérité qui transigeait avec une forme de la vie en commun exprimant une tension vers un idéal d'égalité capable de pervertir l'ordre féodal et de l'entraver.

Dans le pays niçois c'est dès le XI^{ème} siècle en l'occurrence à Saorge que d'après les chartes villageoises la *comunitas* de peuplement tendit à se cimenter en paroisse chrétienne et dans le même temps à se doter d'une municipalité représentant l'*universitas* des membres qui la composaient¹⁶. Dès 1200 au moins les communes du Val d'Entraunes s'étaient liguées pour obtenir leurs franchises et généralement les textes de ces libertés locales étaient soigneusement archivés¹⁷. La forme de la communauté n'a cependant pas suivi une évolution linéaire. Ainsi sa personnalité morale résulta tant durant la présence provençale des Angevins que dans la reconnaissance du témoignage écrit des libertés locales par les Savoie d'un compromis avec le Prince. Le cas des villages de la vallée de la Vésubie enseigne cependant que l'expression collective trouva fortement au XIII^{ème} siècle dans les réunions d'assemblées publiques de l'ensemble des hommes du lieu chargées d'élire à l'unanimité, c'est-à-dire suivant le quorum de la présence des deux tiers des membres prévu par le droit romain, des représentants. Aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècle des parlements de ce type étaient toujours levés, et encore à Saint-Martin en 1514, Utelle en 1533 et Venanson en 1576. De cette précocité d'une conscience d'appartenir à une cellule humaine définie naît l'omniprésence de la figure du notaire dans les communautés¹⁸.

Cette tentation récurrente d'un espace médian entre la France et les pays allemands, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi va s'y engouffrer à la faveur de l'apanage concédé par Jean le Bon en 1341. Ses successeurs à la Cour de Dijon surent mener une habile politique matrimoniale étendant leurs domaines aux territoires néerlandais et aux Pays-Bas de langue romane, rendant à ce nouveau pouvoir un Etat propre influencé par les institutions à tendances centralisatrices des Valois¹⁹. Cette poussée avait abouti à l'ouverture maritime d'Anvers dont le capitalisme atlantique en plein essor sous l'effet des sollicitations des marchands Portugais réclamait précisément un Prince²⁰. Que ce dernier soit suffisamment prodigue pour créer l'Ordre de chevalerie de la Toison d'Or ne pouvait qu'arranger les choses²¹. La guerre du Bien public à laquelle participa cette principauté contre Louis XI à partir de 1465 sonna le

¹⁵ Karl Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, 1977, pp. 165-173

¹⁶ Henri Costamagna, « Communautés et pouvoir central : du comté de Nice au département des Alpes-Maritimes (1700-1800) », dans *Dal trono all'albero della libertà. Trasformazioni e continuità istituzionali nei territori del Regno di Sardegna dall'antico regime all'età rivoluzionaria*, Convegno, Roma, 1991, pp. 421-425

¹⁷ Paul Canestrier, « L'inféodation des communes du comté de Nice à la fin du XVII^{ème} siècle », dans *Nice-Historique*, 1944, 3, pp. 93-94

¹⁸ Jean-Paul Boyer, *Hommes et communautés du haut pays niçois médiéval. La Vésubie (XIII^{ème}-XV^{ème} siècles)*, Nice, 1990, pp. 257-313

¹⁹ Georges Duby (dir.), op. cit., p. 133

²⁰ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV-XVIII^{ème} siècle. 3. Le temps du monde*, Paris, 1979, pp. 160-181

²¹ Johan Huizinga, *L'automne du Moyen Age*, Paris, 1975, 343 p

glas de l'opportunité pluraliste avec la défaite de Charles le Téméraire et sa mort en 1477²². Cette Europe redevenait bicéphale puisque le mariage de Marie de Bourgogne, l'héritière de Charles, avec le Habsbourg Maximilien d'Autriche faisait entrer le duché de Lorraine dans l'orbite de l'Empire, tandis que le roi de France récupérait l'apanage de Bourgogne et les villes de la Somme²³. Désormais aux confins de l'Etat français, le sort des Flandres demeura momentanément en suspend en attendant sa reprise en main par l'Espagne de Charles Quint en 1519²⁴.

La poussée des Savoie vers la Méditerranée sanctionnée par l'annexion de Nice en 1388²⁵ semble répondre à des préparatifs d'ampleurs. Cette tendance représentait en effet une alternative à l'influence des Angevins séduisant le comte de Provence par sa politique offensive en Italie du sud²⁶ comme à celle de la couronne aragonaise portée au profit de Barcelone vers les rivages de la Méditerranée occidentale. Gênes, dont la fortune maritime fut d'abord appuyée sur la Papauté et préparée successivement par des razzias, des prélèvements de taxes, puis les traités de commerce auxquels fit suite la fondation de colonie²⁷, s'y opposait également. La mainmise sur une Corse en quête d'un gouvernement en 1358 y aida en protégeant la *Riviera* des assauts venus de l'une ou l'autre des deux grandes péninsules²⁸. La présence des marchands Génois dans les foires piémontaises de San Michele entre Asti et Vercelli en 1460 indiquait l'importance de ces places dans le commerce de l'argent²⁹. L'occupation de Gênes par le roi de France Charles VII la même année, avec l'appui du doge Pietro II de Campofregoso, puis par le duc de Milan Francesco Sforza³⁰, montrait la dimension internationale des enjeux liés au contrôle de cet espace. Dans cette phase de recomposition des suprématies aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles la gestion du pays niçois y pris des formes originales : tandis que les Grimaldi de Beuil voyaient leur influence progressivement limitée, Nice obtenait un statut de relative autonomie dont témoigne la compilation en 1460 d'un corpus juridique propre dérogeant au droit ducal³¹. Néanmoins ce dernier d'après l'édit de 1477 ne dérogeait pas à la primauté du droit commun, assemblage de dispositions impériales et canoniques, en demeurant subsidiaire, et de plus partageait le pacte contractuel avec d'autres entités locales aussi bien en Val d'Aoste, en pays de Vaud, qu'en Piémont et en Provence³². Ainsi, ailleurs, au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles cités particulièrement en Piémont, l'administration des Savoie avait dû façonner une hiérarchie des allégeances entre les communautés directement dépendantes du Prince, celles inféodées par l'intermédiaire d'un seigneur, enfin le cas des possessions ecclésiastiques. Durant le règne d'Amédée VIII la concentration se fit sentir sous la férule du « *Consilium cum domino residens* » comme organe permanent de nature essentiellement judiciaire attaché à la Cour et

²² Emmanuel Le Roy Ladurie, op. cit., pp. 79-87

²³ Michel Bur, « Les principautés », dans *La France médiévale*, Jean Favier (dir.), Paris, 1983, pp. 254, 258, 260-262

²⁴ Georges Duby (dir.), op. cit., p. 132 ; Françoise Hildesheimer, *Du Siècle d'or au Grand Siècle. L'Etat en France et en Espagne XVI^{ème}-XVII^{ème} siècle*, Paris, 2000, pp. 26-28

²⁵ 1388. *La dédition de Nice à la Savoie*, Colloque, Paris, 1990

²⁶ Thierry Pécout, « Noblesse provençale et pouvoir comtal : l'exemple du pays de Riez (Alpes-de-Haute-Provence), XII-XIV^{ème} siècles », dans *Rives nord-méditerranéennes*, 2001, 7

²⁷ Roberto Lopez, « Alle origini del capitalismo genovese », dans *Storia dell'economia italiana. Vol. I : secoli settimo-diciassetimo*, Carlo M. Cipolla (dir.), Firenze, 1959, pp. 284-312

²⁸ Michel Vergé-Franceschi, *Histoire de la Corse. Le pays de la grandeur. T. I. Des origines au XVII^{ème} siècle*, Paris, 1996, pp. 116-131

²⁹ Jacques Heers, *Gênes au XV^{ème} siècle. Civilisation méditerranéenne, grand capitalisme et capitalisme populaire*, Paris, 1971, pp. 157-159

³⁰ Michel Vergé-Franceschi, op. cit., pp. 131-140

³¹ Laurent Ripart, « Le tournant savoyard. L'intégration de Nice dans les Etats de Savoie (fin XIV^{ème}-fin XV^{ème} siècle) », dans *Nouvelle Histoire de Nice*, Alain Ruggiero (dir.), Toulouse, 2006, pp. 73-90

³² Isidoro Soffietti, Carlo Montanari, op. cit., pp. 13-15

par conséquent itinérant³³. La construction du tunnel de la Traversette par le percement du Viso en 1480 qui mit en relation le Queyras avec la haute vallée du Pô témoignait d'une résistance à l'extension de l'Etat savoisien en permettant à la France par le Dauphiné de rejoindre directement l'Italie via le marquisat de Saluces³⁴.

La volonté de la Maison de Savoie de jouer sa propre carte sans privilégier à priori les liens avec la France ou avec les Habsbourg, soit de tenir la balance égale entre son berceau francophone, sa légitimité germanique, et sa fidélité italique envers la Papauté romaine prit fin avec le XVIème siècle, non sans que le siège de Nice par les Turcs ait donné lieu à des scènes de pillage lors du retrait de la ville de leurs alliés français³⁵. Le comté de Nice se situait ainsi après une série de crises à l'avant-garde du changement qui affecta l'ensemble de l'Etat savoisien³⁶. Après la paix de Cateau-Cambrésis signée en 1559 entre Henri II et Philippe II, la montée des Etats territoriaux concéda à celui-ci la place d'un Etat de frontière. Ce traité marqua en effet pour la France soucieuse des progrès de la Réforme protestante dans son domaine qui remettait en cause le principe monarchique « *Cujus regio, Ejus religio* » un repli sur ses limites d'avant-guerre. Elle obtint cependant de garder les trois évêchés enclavés de Metz, Toul et Verdun et de récupérer Calais³⁷ en échange de l'abandon de ses possessions dans la péninsule italique au bénéfice d'un bloc impérial pourvoyeur d'autonomies régionales. En quelque sorte la délimitation à l'échelon international de deux espaces conçus comme tampon entre les deux grandes puissances, duché de Lorraine et Etat savoisien, arrangeait les belligérants et, quant à ce dernier, lui mesura pour longtemps la dimension d'un champ d'action dépendant désormais de son rôle dans le jeu des deux grands systèmes d'alliances³⁸.

Les prémices posés à l'origine par Emmanuel-Philibert inaugurèrent cette diplomatie finalement jalouse de son indépendance. Dès le début de son règne le vainqueur de Saint-Quentin épousa Marguerite de Valois en 1559, sœur d'Henri II, et fixa définitivement sa Cour à Turin. Certes, la guerre de la France contre Charles Quint conduisit d'abord François 1^{er} à considérer toute la zone de l'ancien royaume de Bourgogne situé à l'est du Rhône comme frontière d'Empire³⁹. Mais cette perception des limites territoriales n'avait pas été partagée par les Savoie pour lesquels l'absence d'un centre du pouvoir unique était un gage de maintien de possessions géographiquement dispersées et juridiquement diverses quant au mode d'allégeance dans le lien dynastique⁴⁰. L'origine de la centralisation administrative depuis Turin mit aussi fin en Piémont même à la concurrence de centres urbains plus réduits⁴¹. En somme, c'est l'histoire du Piémont dans la perspective d'un Etat de frontière que nous suggère un regard d'ensemble sur la période moderne qui fit entrer graduellement dans les consciences une perception de l'espace politique que seul le XIXème siècle rendit caduc et

³³ Alessandro Barbero, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano*, Bari, 2002, pp. 3-47

³⁴ Christophe Gauchon, « Des réalisations méconnues : les plus anciens tunnels des Alpes », dans *Frontières*, op. cit., pp. 269 et 276

³⁵ Minutier de 1543 du notaire du Broc François Arnulphy, Archives départementales des Alpes-Maritimes, 03 E 100/04

³⁶ Anne Brogini, « Entre France et Espagne. Les crises dans le comté de Nice au XVIème siècle », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 1-16

³⁷ Georges Duby (dir.), op. cit., p. 134

³⁸ Emmanuel Le Roy Ladurie, op. cit., pp. 168-170

³⁹ Anne Merlin-Chazelas, op. cit., pp. 29-46

⁴⁰ Guido Castelnuovo, « Mobilité géographique, statut social et carrières administratives dans les Etats de Savoie au bas Moyen Age (fin XIVème-milieu XVème siècle) », dans *Recherches Régionales*, 2001, 157, pp. 67-75

⁴¹ Henri Costamagna, Thierry Couzin, « La centralisation inévitable ? Etude statistique sur la pratique administrative de la Maison de Savoie (XVIème-XIXème siècles) », dans *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 2006, I, pp. 41-42

encore tardivement⁴². Le véritable espace politique auquel succéda le partage de Verdun fut en 962 le Saint-Empire attribué à Otton 1^{er} le Grand. Seule l'onction pontificale fit alors du roi des Francs son égal en son domaine⁴³. Laissons-là le Moyen Age dont on a pu dire avec une pointe d'impertinence que seule l'histoire de la confédération helvétique fut respectueuse des aspirations des peuples⁴⁴.

⁴² Thierry Couzin, « Le renouvellement d'une identité de frontière. Les effets des bouleversements internationaux sur la notabilité dans le comté de Nice : 1792, 1848, 1870 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, op. cit., pp. 157-160

⁴³ Karl Ferdinand Werner, « La Francie », dans *Une leçon d'histoire de Fernand Braudel*, Journées d'études Fernand Braudel à Châteauevallon, Paris, 1986, pp. 182-185

⁴⁴ José Gentil Da Silva, « A propos des horizons alpins. Equivoques et questions à débattre concernant la communication, la tradition et l'identité », dans *Ceux qui passent et ceux qui restent. Etudes sur les trafics transalpins et leur impact local*, Colloque, Bourg-Saint-Pierre, 1989, pp. 131-156

**COUP D'ETAT ET
RÉVOLUTION EN
EUROPE DU SUD-OUEST
(1640-1975)**

Thierry COUZIN

Docteur en histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis

Au XIII^{ème} siècle l'ouverture des passages alpins⁴⁵ fit redécouvrir à l'initiative des villes de l'Italie du nord les anciennes voies de communications romaines par lesquelles se propagea le progrès technique issu de la maîtrise mécanique de l'énergie par rotation⁴⁶. Le transfert géographique des pôles du système duquel sortit plus ou moins tardivement la révolution industrielle attendra cependant que les marchés méridionaux soient décisivement conquis suivant la voie maritime en faveur de l'Europe du nord-ouest au XVII^{ème} siècle⁴⁷. Une sorte de cristallisation des rapports sociaux inaugura alors une histoire de longue durée essentiellement marquée par un effort pour constituer un marché national et dont les contradictions aboutirent à des flambées de violences qui posèrent avec acuité la question du pouvoir dans la mesure où la voie méditerranéenne fut emplie d'équivoques sur l'origine interne ou externe des mutations par lesquelles l'Etat put devenir le lieu à partir duquel pouvait s'amorcer la modernisation.

C'est la rencontre de deux mouvements historiques qui caractérise les espaces fragmentés de l'Europe du sud. La petite propriété paysanne, les plaines irriguées et le domaine montagnard y coexistent. Une économie à la structure communautaire tenait sa logique de l'interpénétration du marché local et du marché interrégional. Dans ce cadre il y eut maintien de l'échange de troc à l'intérieur de transactions monétisées⁴⁸. Sur cette évolution interne vint se greffer le développement de relations dont la spécificité consistait dans la capacité à ankyloser les rapports de production dus à la surimposition d'une concurrence internationale dont l'action était mondiale : l'Angleterre. Dans sa phase supérieure ce contact a pu être instauré sous la forme d'une guerre, ainsi contre la France, au terme de laquelle par le traité d'Utrecht de 1713 le Royaume-Uni, outre l'obtention de l'*Asiento*⁴⁹, renforçait sa présence en Méditerranée avec l'attribution de Gibraltar et de Minorque⁵⁰. Autant dire que le concept de révolution périphérique engageait tout une conception du développement politique. L'apparition d'une différenciation entre régions et secteurs arriérés et zones d'expansion capitaliste impliqua des oppositions éventuellement violentes gênant l'émergence de la nation⁵¹. D'un bout à l'autre de la péninsule ibérique, l'Andalousie et la Catalogne prirent la tête d'une résistance à l'Etat castillan dans les années 1870. Celle-ci renvoyait à la formation des provinces qui entendait équilibrer au XVII^{ème} siècle d'importantes disparités régionales parmi lesquelles la forte attraction internationale de Séville et la polarisation de Barcelone sur l'arrière-pays catalan⁵². La monarchie hispanique au temps de sa plus grande extension dut ainsi essayer entre 1637 et 1647 une série de révolutions qui conduisirent en 1640 à la sécession du Portugal et de la Catalogne et dans le

⁴⁵ Gérard-François Dumont, Amselm Zurfluh (dir.), *L'arc alpin. Histoire et géopolitique d'un espace européen*, Zürich, 1998, pp. 30-32

⁴⁶ Carlo M. Cipolla, *Storia economica dell'Europa pre-industriale*, Bologna, 2002, pp. 197-225

⁴⁷ Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1990, Vol. I, pp. 578-580

⁴⁸ Fernando Medeiros, « Espaces ruraux et dynamiques sociales en Europe du Sud », dans *Annales E.S.C.*, 1988, 5, pp. 1081-1107

⁴⁹ Monopole de l'introduction des esclaves noirs dans l'Empire espagnol qui traduit une perte de puissance de la métropole, l'*Asiento* fut d'abord un contrat de droit public passé avec un particulier puis devient un traité passé successivement avec les Portugais, les Français et enfin les Anglais. Il promettait la mainmise directe sur le commerce de l'argent d'Amérique, Frédéric Mauro, *L'expansion européenne (1600-1870)*, Paris, 1988, p. 145

⁵⁰ André Lespagnol, « Guerre et commerce maritime dans la phase initiale de la « Seconde Guerre de Cent ans » (1688-1713) », dans *Les Européens et les espaces océaniques au XVIII^{ème} siècle*, Colloque, Paris, 1997, pp. 83-98

⁵¹ Witold Kula, « Secteurs et régions arriérés dans l'économie du capitalisme naissant », dans *Studi Storici*, 1960, 3, pp. 569-585

⁵² José Gentil Da Silva, *En Espagne. Développement économique, subsistance, déclin*, Paris, 1965, pp. 97-179

royaume de Naples à la prééminence des robins⁵³. D'autre part, le problème de l'épanouissement de l'Etat moderne dans le sud-ouest de l'Europe se trouva démultiplié lorsqu'il s'est agi de son extension en Amérique, en Asie et en Afrique. Cette diffusion supposait l'existence d'une greffe à un moment donné et sa réussite dans les termes d'une acculturation⁵⁴ dont la traduction sociale inévitablement aurait relevé des appareils idéologiques qui en permettaient la perpétuation dans la mesure où ils occupaient une place au-delà de la distinction entre le privé et le public réservée à l'Etat lui-même⁵⁵. Reste que dans les Etats nés de la décolonisation, la promotion sociale s'étant faite en faveur de la bureaucratisation, l'esprit d'entreprise qui caractérisa la montée de la bourgeoisie européenne au XIX^{ème} siècle lui fit défaut⁵⁶. Du moins cette réalité s'inscrivit-elle dans un processus complexe que l'Histoire pris de biais. En Egypte la présence de Napoléon Bonaparte en 1799 avait contribué à la prise en charge de la modernisation, déjà engagée par l'Empire Ottoman, par les élites provinciales⁵⁷. Quelques décennies plus tard, au Maghreb, l'occupation française priva ainsi ces pays d'un développement propre⁵⁸. Par conséquent la question nationale s'ajouta également comme un élément constitutif des nouveaux Etats dans les luttes mettant en jeu la dislocation des empires coloniaux. Le déclassement qu'elles entraînèrent dans l'ordre externe au profit des forces armées, ainsi en Algérie dans les années 1950, s'accompagna après l'indépendance d'un processus de reclassement interne favorable à l'émergence d'une société civile⁵⁹. On peut être surpris que dès le second XVI^{ème} siècle cette captation par le Prince, en l'occurrence Emmanuel-Philibert, des forces vives de la société et de leur numéraire à son service fut constitutif de l'Etat savoisien. Avec le temps les besoins de la guerre évoluèrent vers une enflure bureaucratique à la mesure de l'insertion des créanciers comme des mercenaires dans l'entourage de la cour avec son cortège de titres nobiliaires⁶⁰. Une telle thèse pose en effet un précédent à l'idéologie militaire prévalant dans la société italienne sous le fascisme. Ailleurs, c'est la problématique de la réception de la Révolution française sous sa forme napoléonienne à laquelle il fallut réagir. On a tort de présenter ce régime comme un simple césarisme dans la mesure où la différence entre les Anciens et les modernes à propos de la légitimation du pouvoir se déplace ainsi dans un temps inauguré par César franchissant le Rubicon, fait de brèves apparitions et de longues éclipses, mais qui changea décisivement de forme quant à la responsabilité vis-à-vis des gouvernés dont la nécessité fut issue de 1789⁶¹. Quoi qu'il en soit de l'évolution du régime, on a peine à croire que le modèle d'interprétation fondé sur une religion séculière, ainsi que cela été montré à propos du fascisme⁶², soit d'une réelle capacité heuristique⁶³. En témoigne ainsi un passage du *Mémorial de Sainte-Hélène* publié en 1823 : « Les Anglais venaient de se saisir de Toulon, on avait besoin d'un officier d'artillerie distingué pour diriger les opérations du siège.

⁵³ Jean-Frédéric Schaub, « La crise hispanique de 1640. Le modèle des « révolutions périphériques » en question », dans *Annales H.S.S.*, 1994, 1, pp. 219-139

⁵⁴ Bertrand Badie, Pierre Birbaum, *Sociologie de l'Etat*, Paris, 1982, pp. 154-168

⁵⁵ Louis Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'Etat (notes pour une recherche) », dans *La Pensée*, 1970, 151, pp. 3-38

⁵⁶ Immanuel Wallerstein, « La bourgeoisie : concept et réalité du XI^{ème} au XXI^{ème} siècle », dans Etienne Balibar, Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, 1997, pp. 191-194

⁵⁷ Elbaki Hermassi, « La Révolution française et le monde arabe », dans *Revue Internationales des Sciences Sociales*, 1989, 119, pp. 35-46

⁵⁸ Lucette Valensi, *Le Maghreb avant la prise d'Alger (1790-1830)*, Paris, 1969, pp. 114-116

⁵⁹ René Gallisot, « Les révolutions du tiers monde sont-elles contre le Capital de Marx ? », dans *Les Temps Modernes*, 1986, 477, pp. 35-46

⁶⁰ Walter Barberis, *Le armi del Principe. La tradizione militare sabauda*, Torino, 2003, pp. 5-135

⁶¹ Guglielmo Ferrero, *Pouvoir. Les génies invisibles de la cité*, Paris, 1988, pp. 5-21

⁶² Emilio Gentile, *La religion fasciste. La sacralisation de la politique dans l'Italie fasciste*, Paris, 2002, 355 p.

⁶³ Jacques-Olivier Bourdon, « Grand homme ou demi-dieu ? La mise en place d'une religion napoléonienne », dans *Romantisme*, 1998, 100, pp. 131-141

Napoléon y fut envoyé. Là, le prendra l'histoire, pour ne plus le quitter, là, commence son immortalité »⁶⁴. Après la prise de Toulon le 17 décembre 1793 Las Cases prit soin d'insister sur le fait que Napoléon s'opposa à toutes les représailles : « L'Empereur rendait à Robespierre la justice de dire qu'il avait vu de longues lettres de lui à son frère, Robespierre jeune, alors représentant à l'armée du Midi, où il combattait et désavouait avec chaleur ces excès, disant qu'ils déshonoraient la Révolution, et la tueraient »⁶⁵. La guerre juste ne pouvait se décréter sans une légitimité populaire. A Nice en 1792 l'attitude à la tête de l'armée du Midi de d'Anselme releva tout autant du maintien de l'ordre public que d'une intervention dans le déroulement des élections auprès de la société populaire jusqu'à sa disgrâce prononcée à Paris au début de l'année 1793⁶⁶. Le XIX^{ème} siècle espagnol au-delà de 1808 fut une série d'avortements. Le retour aux temps anciens de la monarchie absolue comme le démarrage de l'ère nouvelle de la révolution industrielle échouèrent également⁶⁷. Certes la Catalogne et le Pays Basque connurent l'industrialisation mais l'Andalousie demeurait latifundiaire et partout prima l'émergence d'une conscience sociale syndicale proche de l'anarchisme. De plus l'absence de capitaux propres fit que l'établissement des chemins de fer fut majoritairement concédé aux affairistes français au premier rang desquels les Pereire et prit la forme d'un réseau en étoile depuis Madrid⁶⁸. Pour ainsi dire la modernisation de l'Etat se heurta aussi bien à la difficile germination de la souveraineté nationale qu'au développement fractionné du marché économique qui favorisaient la régionalisation des suffrages. Ainsi, après l'échec de l'établissement d'un Front populaire en 1936, le général Franco construisit un Etat propre à cristalliser la structure corporative hors des développements tant du libéralisme que du socialisme⁶⁹. On a pu penser que cette vision fut elle-même un négatif du thème de la croisade franquiste qui aurait été menée au nom de la défense des valeurs véhiculées par l'Eglise contre la dérive communiste de la II^{ème} République⁷⁰. A la mort de Franco en 1975 c'est l'héritier du trône d'Espagne Juan Carlos qui prit les rênes du pouvoir et, malgré les inquiétudes initiales, fit évoluer le régime vers une monarchie constitutionnelle. Au Portugal, le coup d'Etat militaire qui porta Salazar au pouvoir en 1928 aboutit à un Etat dont l'autarcique retrait se déprit tant du libéralisme que du socialisme. Dans ces conditions favorables à la paupérisation du pays le maintien de l'Afrique dans le giron de la métropole était une exigence⁷¹. La sortie de crise de la « révolution des œillets » d'avril 1974 fut caractérisée par une redistribution des revenus avec une forte hausse des salaires notamment les plus bas, le contrôle des prix, et la nationalisation de crédit. L'absence d'adéquation entre la nouvelle demande et les structures productives existantes aboutit, faute de crédit extérieurs pour financer les importations, à une baisse du pouvoir d'achat durement ressentie par les classes moyennes. L'échec de l'expérience socialiste conduisit au Portugal dès 1975 à une sorte de transition libérale⁷². Quoique discutable l'emploi du terme de guerre civile pour caractériser la situation politique européenne entre 1914 et 1945 permet cependant d'arrimer

⁶⁴ Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, André Fugier (ed.), Vol. I, Paris, 1961, pp. 3-10

⁶⁵ Ibid., pp. 107-108

⁶⁶ Thierry Couzin, « La pénétration du langage de la Révolution dans le discours public à Nice en 1792 », *Communication au 131^{ème} Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Grenoble, 2006, (inédit)

⁶⁷ Pierre Vilar, « Coup d'œil sur l'Espagne contemporaine et la recherche historique », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1986, 5, p. 15

⁶⁸ Pierre Vilar, *Histoire de l'Espagne*, Paris, 1976, pp. 60-78

⁶⁹ Eric J. Hobsbawm, *L'Age des extrêmes. Histoire du court XX^{ème} siècle 1914-1991*, Bruxelles, 1999, pp. 158-161

⁷⁰ Emile Temime, *1936. La Guerre d'Espagne commence*, Bruxelles, 2006, pp. 112-116

⁷¹ Armelle Enders, *Histoire de l'Afrique lusophone*, Paris, 1994, pp. 93-95

⁷² Serge-Christophe Kolm, « Chili-Portugal : vers une théorie des processus révolutionnaires modernes », dans *Annales E.S.C.*, 1976, 6, pp. 1245-1261

l'histoire de la péninsule ibérique à ses sœurs latines⁷³. La notion de crise, aussi bien politique que culturelle, économique et sociale, qui frappa entre les deux guerres mondiales ce qui devint alors le vieux continent rend également possible les comparaisons entre les régimes autoritaires de différents Etats⁷⁴. Un témoin de ce temps y vit l'extinction de l'histoire mélodique : la mondialisation frappait d'obsolescence l'harmonie ancienne entre les hommes et l'espace phénoménologique de leurs manifestations⁷⁵. Les publications les plus récentes montrent qu'il n'est pas sans danger de puiser dans la culture politique d'un pays en quête de précurseurs en une sorte de généalogie dans la mesure où le fascisme se montra tout à fait apte à s'approprier l'histoire comme la science contemporaine pour les fondre en une synthèse inédite⁷⁶. En tant que processus de confiscation plébiscitaire du suffrage parlementaire, appuyés sur la collusion entre l'appareil militaire et le domaine civique, les journées de Brumaire et la Constitution de l'an VIII devinrent ainsi un utile instrument d'interprétation rétrospective dans des régimes qui se vivaient de l'intérieur comme révolutionnaires⁷⁷. Par ailleurs l'organicisme d'Ancien Régime fut réactualisé en fonction d'une récupération raciale du darwinisme social fort différent du positivisme qui voyait dans la survie de l'homme en société un constat fondateur de la psychologie qui nécessitait une pédagogie appropriée non à une formation professionnelle particulière mais bien plutôt aux responsabilités familiales et civiques⁷⁸. Si le concept de Progrès était déjà bien connu des Anciens le mot ne devint un terme consacré par l'usage que dans la seconde moitié du XVIIIème siècle. Il avait cependant fait son apparition dans la langue française en 1532 et en 1562 tandis que le terme progressif y était déjà courant depuis 1472. Progresser malgré tout dut attendre 1831 dans l'idiome qui était alors déjà depuis un demi siècle l'expression favorite du changement en politique⁷⁹. En ses diverses occurrences le terme d'Homme est valorisé au XVIème siècle en tant qu'être sociable dès 1552 mais, dans la mesure de son temps individuel, selon l'apparition de ce vocable en 1490, bien différente de la durée toute orientée à partir du présent que délimita la Renaissance, les avancées furent lentes : le mot de chronologie ne naît qu'en 1579⁸⁰. Depuis l'expédition du Directoire en Egypte jusqu'au soulèvement de la Russie, ce sont les confins de l'Europe qui se virent définis d'après un principe de classification des peuples au regard d'un critère de civilisation appuyé sur la science et la nation⁸¹. Du coup on pouvait encore considérer la fiction ethnique comme nécessaire à une forme nationale fondée sur la langue et la race⁸². Après le Congrès de Vienne, les dynasties revinrent au pouvoir et avec elles une légitimité reposant sur le métissage des grands lignages : une Europe avant l'Europe qui dut pour se perpétuer renoncer à la Providence au bénéfice de la nationalité dont l'abandon du latin comme langue administrative en faveur de l'allemand aussi tardivement qu'au milieu du

⁷³ Giorgio Rumi, « Unità e particolarismi nel progetto Europa », dans *Fondazione Rui. Rivista di Cultura Universitaria*, 1991, 47

⁷⁴ Ralph Schor, *Crises et dictatures dans l'Europe de l'entre-deux-guerres 1919-1939*, Paris, 1993, 127 p

⁷⁵ Paul Valéry, « De l'Histoire », dans *Regards sur le monde actuel et autres textes*, Paris, 1945, pp. 35-38

⁷⁶ Enzo Traverso, « Interpréter le fascisme », dans *Revue internationale des livres et des idées*, 2008, 3, pp. 13-14

⁷⁷ Regina Pozzi, « Come nasce un modello politico. Le giornate di brumario e le origini del cesarismo », dans *Il Pensiero Politico. Rivista di Storia delle Idee Politiche e Sociali*, 2003, 3, pp. 493-496

⁷⁸ Giuseppe Sergi, *Scritti pedagogici*, Hervé A. Cavallera (ed.), Lecce, 2000, 276 p

⁷⁹ Vasco de Magalhaes-Vilhena, « De l'idée de Progrès dans l'Antiquité », dans *Anciens et modernes. Etudes d'histoire sociale des idées*, Paris, 1986, pp. 78-79

⁸⁰ Georges Matoré, « Le vocabulaire du XVIème siècle. Essai de classement », dans *Cahiers de Lexicologie*, 1987, 2, pp. 180-181 et 183-184

⁸¹ = Stuart J. Woolf, « The construction of a european world-view in the revolutionary-napoleonic years », dans *Past and Present*, 1992, 137, pp. 72-101

⁸² Etienne Balibar, « La forme nation : histoire et idéologie », dans Etienne Balibar, Immanuel Wallerstein, op. cit., pp. 117-143

XIXème siècle dans l'Empire Habsbourg fut un signe⁸³. Reste que, en tant qu'il semble intimement lié à l'idée de fin de l'Histoire, le totalitarisme est considéré comme la négation du politique⁸⁴ compris comme l'institutionnalisation des oppositions d'opinions suivant laquelle c'est l'Etat qui devenait le régulateur des conflits. Se logeait ainsi au cœur du pluralisme une contradiction fondamentale qui enveloppait d'un même mouvement sa propre dérive bureaucratique⁸⁵.

Quant aux trente glorieuses, de nos jours les collectivités vivent encore sur l'idée que le progrès technique engendre avec la tertiairisation de l'économie une libération de l'Homme à l'égard de la machine qui lui ménage le temps libre des loisirs jadis réservés aux privilégiés de l'oisiveté⁸⁶. Dans le droit fil de cette vision du monde développé on peut penser qu'à l'heure du numérique l'apprentissage de la lecture de la presse et du décryptage de l'image télévisuelle aidera à domestiquer la révolution de l'information⁸⁷. Reconnaître en celle-ci un avatar de la révolution libérale mondiale qui a abouti à la destruction du mur de Berlin laisse cependant songeur sur le destin tout tracé vers des populations nomades à l'échelle de la planète⁸⁸. Finalement, au plus proche des préoccupations de cette étude, depuis la conférence de Barcelone en 1995 la distinction entre pays méditerranéens membres de l'Union et pays tiers a proposé une dynamique d'extension d'un espace de coopération dont Chypre et Malte ont déjà pu bénéficier et à l'intérieur de laquelle l'Europe est appelée à se confondre dans un continent méditerranéen sans frontières⁸⁹. Cette utopie du moins laisse sa place au sentiment d'appartenance à des territoires ce qui, après tout, participe aux fondements de la mémoire collective⁹⁰.

⁸³ Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, 2002, pp. 32-34 et 87-88

⁸⁴ Raymond Aron, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, 1965, pp. 359-374

⁸⁵ Georges Burdeau, *L'Etat*, Paris, 1970, 182 p

⁸⁶ Jean Fourastié, *Le grand espoir du XXème siècle*, Paris, 1963, pp. 338-364

⁸⁷ Jean-Noël Jeanneney, « L'histoire des médias et l'avenir des démocraties », dans *La démocratie occidentale au XXème siècle. Enjeux et modèles*, Jacques Marseille (dir.), Paris, 2000, pp. 295-299

⁸⁸ Francis Fukuyama, *La Fin de l'Histoire et le Dernier Homme*, Paris, 1992, pp. 378-380

⁸⁹ Salvatore Bono, « Sulla storia della regione mediterranea », dans *Mediterranea. Ricerche Storiche*, 2005, 5, pp. 409-418

⁹⁰ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, 1994, pp. 114-145

**RAPPORT DE L'INTENDANT
GÉNÉRAL SUR L'ANCIEN
CADASTRE DU COMTÉ DE NICE**

Texte transcrit et traduit de l'italien par
Simonetta TOMBACCINI VILLEFRANQUE

Parmi ses compétences, l'intendant général se devait d'envoyer aux autorités de la capitale des avis, ou « pareri »⁹¹, pour éclairer des questions générales ou des situations particulières relevant de son ressort. Par exemple, à l'intendant général de l'intérieur il transmettait ses considérations sur le recours de l'arpenteur Giuseppe Antonio Gayet, adjudicataire des réparations du site de Bon Voyage sur la route royale du Piémont, qui demandait des indemnités, une crue du Paillon de septembre 1816 ayant emporté les ouvrages effectués et les matériaux entreposés. Il en faisait de même pour celui des Pères trinitaires, mécontents de la répartition territoriale effectuée entre les communautés d'Èze et de Trinité-Victor. De par l'expérience de leur rédacteur et la connaissance qu'il avait de la réalité locale, ces avis étaient très circonstanciés et susceptibles d'aider à la prise de décision.

Ils l'étaient encore plus lorsque, sur la requête d'un ministre, le haut fonctionnaire remplissait des pages entières d'explications, chiffres et dates sur la base d'informations reçues des syndics ou puisées dans les archives. Alors l'avis se transformait en une véritable recherche historique sur un thème donné. De ce fait, la « relation sur les confins du comté de Nice et ses dépendances avec les États étrangers » du 8 mai 1817, adressée au commissaire général des confins Provana di Collegno, s'appuyait sur les plans dressés au moment de la réalisation du cadastre napoléonien et de la délimitation des départements, ainsi que sur les réponses des édiles et des géomètres chargés de ces tâches. Elle détaillait le tracé des frontières avec la France et la principauté de Monaco, attestait la présence ou non des bornes et faisait état des contestations éventuelles des communautés, à l'instar de Roquestéron et Gillette qui déploraient le comportement des préposés des gabelles françaises contraire au traité de 1760.

D'autres rapports concernaient, notamment, la gestion des hospices réunis de Nice, le paiement des congrues aux ecclésiastiques et l'ancien cadastre du comté. Ce dernier méritait que l'on s'y arrête, la disparition de la quasi-totalité des archives fiscales privant les chercheurs d'informations essentielles et entraînant parfois des conclusions hâtives. Or, ce rapport du 28 août 1819, réalisé sur l'instigation de l'intendant général de l'« economico », rappelle le travail accompli en matière cadastrale, depuis l'intendant Mellarède au début du XVIII^e siècle jusqu'à la fin de l'empire napoléonien et énumère les documents (mappes, plans et matrices de rôles) échappés aux destructions et utilisables au commencement de la Restauration. Une mise au point bien utile pour les administrateurs d'alors et providentielle pour les historiens d'aujourd'hui.

Rapport de l'Intendant du 28 août 1819

Le comté de Nice, qui comprenait outre la viguerie de Barcelonette, la vallée de la Stura, Vinadio, Limone et Vernante, avant la guerre de 1690 payait au trésor la somme annuelle de 50 000 livres à titre de donatif.

En janvier 1697, ce donatif fut porté à 100 000 livres, ramené à 94 118 livres, 4 sous et 4 deniers après la séparation du contingent de la vallée de la Stura, Vinadio, Limone et Vernante et divisé en fonction des feux de chaque communauté.

Avec l'édit royal du 15 janvier 1702, le donatif fut converti en *tasso* déclaré imposition royale avec hypothèque sur tous les biens pour pourvoir à son recouvrement et en même temps on procéda à la fixation des quotas attribués à chaque communauté du comté.

Le *tasso* pour tout le comté était de 12 589 écus d'or et en conformité avec cet édit l'intendant général Mellarède, délégué ad hoc, fit procéder à la confection du cadastre des biens.

⁹¹ ADAM, 1 FS 229 ; il y a un seul volume de « pareri » qui couvre la période 1817 - 1820

L'origine du cadastre remonte à cette époque et, de ceux confectionnés alors, il en existe encore quelques-uns. Avec le traité d'Utrecht du 11 avril 1713, art. 4, la viguerie de Barcelonnette fut détachée du comté et cédée à la France. Le *tasso* demeura pour la partie restante du comté en conformité avec la répartition par communes déjà faite.

Dans Nice, capitale du comté, avant 1792 il n'y avait aucun cadastre, mais la ville suppléait annuellement au quota qui lui avait été attribué avec ses revenus et dans les budgets annuels figurait la somme de 12 219 livres, 12 sous et 4 deniers.

Les communes du marquisat de Dolceacqua, c'est-à-dire Dolceacqua, Apricale, Isolabona et Perinaldo n'étaient soumises ni au donatif ni au *tasso*, celles de Drap, fief de l'évêque de Nice, de Gorbio, ancien fief de la maison Lascaris, de la viguerie de Vintimille, de Peillon et Villefranche non plus.

Cela dit, on répond aux questions posées par l'intendance générale de l'*Economico* par lettre du 16 dernier.

1^{ère} question : a-t-on employé des instructions particulières au sujet de l'arpentage et de l'estimation ou bien a-t-on utilisé celles publiées en Piémont ?

Faute d'archives du bureau de cette intendance générale, dispersées par les troupes révolutionnaires françaises lors de leur première entrée dans cette ville à la fin de septembre 1792 et personne ne pouvant fournir d'informations en raison du temps passé, on n'a trouvé aucune trace des bases qui avaient été employées en 1702 pour la confection du cadastre.

On croit savoir que, après le premier cadastre fait en 1702 et dans les années suivantes, aucune instruction particulière ne parvint à ce sujet et on renouvela au fur et à mesure uniquement les cadastres devenus inutilisables en raison de la vétusté, s'appuyant sur les mutations, tout en conservant la première estimation.

Dans l'espace de quasiment un siècle, il est possible que l'on ait donné des dispositions sur les cadastres de quelques communautés, afin de les rénover ou d'en rectifier les erreurs ; mais ces dispositions auront été données par l'intendant avec l'approbation de l'*Azienda generale di finanze* et de la junte pour la péréquation dès qu'elle fut établie.

2^{ème} question : les opérations dans le comté relevaient-elles de la même junte qu'en Piémont ou une délégation particulière existait-elle ?

On ne sait pas si une délégation particulière existait. Toutefois on constate qu'après 1702 il n'y a eu aucune disposition souveraine relative au cadastre de ce comté, ceci d'après ce que l'on sait et après avoir vérifié l'index général des édits royaux de 1702 à 1792, dans lequel on retrouve celui du 5 mai 1731 sur la péréquation générale des tributs du Piémont, les patentes royales du 5 mars 1759 sur l'arpentage des provinces d'Alessandria, Valenza et Lomellina, l'édit royal du 15 septembre 1775 sur le nouveau recensement des provinces d'Alessandria, Lomellina, Novara, Pallanza, Vigevano, Tortona et Voghera, le règlement du 2 décembre 1775 et d'autres dont aucun concernant Nice. Dans ce pays, jusqu'en 1792, le contingent du *tasso* ne fut pas modifié et demeura ainsi réparti entre les communes soumises à contribution, sans parvenir donc à aucune péréquation avec le reste des États royaux.

3^{ème} et 4^{ème} questions : dans le comté les communes ont-elles un cadastre et dans ce cas sont-ils utilisables ?

Sauf les communes exonérées de l'impôt, énumérées auparavant, toutes ont un vieux cadastre, mais en grande partie inutilisable. Ceux toujours en vigueur, sont très peu, puisque sous l'ancien gouvernement en l'an 5 de la République, on parvint, par des experts et des formalités, à l'estimation et à la confection des états de section et à une matrice qui a ensuite servi de cadastre.

Cependant dans quelques communes l'ancien cadastre est encore en vigueur, à savoir ceux de la première confection à Saint-Étienne, Saint-Dalmas-Le-Selvage et Coaraze, celui de 1773 à Roure et Saint-Martin-Lantosque et celui de 1785 à Rimplas, mais tous ces cadastres ne sont pas en bon état. Dans les autres communes du comté, sauf les six ici indiquées, sont en vigueur les matrices faites sur les états de section réalisés au cours des ans 5 et 6 de la République.

5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} question : les communes ayant fait l'objet de péréquation sous le gouvernement français dans tout l'ancien département combien sont-elles ? Et les opérations alors en vigueur sont-elles toujours en vigueur ? Quelles communes ont fait l'objet d'un cadastre par masses de cultures et d'un cadastre parcellaire ?

Sous le gouvernement français, au cours des ans 5 et 6 de la République, on forma les états de section et la matrice de rôle des communautés de l'ancien comté et en 1798 ceux des communes de Ligurie, agrégées ensuite au département des Alpes-Maritimes. On songea à réaliser une péréquation générale mais les opérations pour la formation du cadastre parcellaire et la matrice des rôles ne furent pas achevées partout.

Les communautés où le travail fut terminé et où le nouveau cadastre français se trouve actuellement en vigueur sont uniquement six, à savoir Châteauneuf, Gorbio, Lantosque, Sainte-Agnès, La Tour, Utelle.

Outre lesdites six communes, l'expertise en plans parcellaires avait été commencée à San Remo et partie à La Colla, pays ligures. Les opérations sur le terrain furent accomplies aussi pour les territoires de Toudon, Bonson, Gillette, Tourrette Revest et Moulinet, mais l'expertise fut à peine entamée.

L'arpentage du territoire de Tende fut commencé et abandonné en 1814 : la triangulation, déjà vérifiée, existe. Quant à Nice, toutes les opérations sur le terrain étaient achevées également, ainsi que l'expertise, il restait à rédiger les bulletins pour la communication aux propriétaires.

L'administration municipale avait décidé de parfaire l'œuvre, mais, consultée par le soussigné avant d'en accepter la dépense, l'*azienda generale di finanze* décida de la suspendre jusqu'à ce que soient connues les instructions qui découleraient de l'art. 2, titr. 2 de l'édit royal du 14 décembre 1818.

Avant 1805 avaient fait l'objet de cadastre par masses de cultures les communes suivantes : Breil, La Bollène, Belvédère, La Brigue, Châteauneuf d'Entraunes, Castillon, Coaraze, Drap, Eze, Entraunes, Falicon, Peille, Peillon, Roquebillière, Saint-André, Saint-Martin-Lantosque, Saint-Martin d'Entraunes, Saorge, Sospel, Tende, La Turbie, Venanson, Villefranche, Villeneuve-d'Entraunes. Le cadastre par masses de cultures des communes de Berre, Contes, Lucéram, Touet de l'Escarène et Valdeblore avait été également commencé mais il a été abandonné en 1805, lorsque l'on ordonna de faire le cadastre parcellaire de tout le département.

**INDIGENES ET COLONISATION
DANS LA PRESSE NICOISE
DE LA BELLE EPOQUE**

Suzanne CERVERA

Après plus de vingt ans de négociations l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, le 13 septembre 2007, une déclaration symbolique reconnaissant le « droit à l'autodétermination des peuples premiers » ; ainsi les Etats membres de l'O.N.U.⁹² et les peuples indigènes ont « réconcilié leurs histoires douloureuses ». On peut se demander si, à la grande époque de la colonisation française, le Comté de Nice, rattaché à la France depuis le plébiscite du 14 avril 1860, s'interrogea sur les autochtones peuplant les espaces du Nord de l'Afrique que les hasards de l'Histoire, concrétisés par les visites, en septembre de la même année, de l'Empereur et de son épouse, à Nice, d'abord, puis à Alger, reliaient soudain à son rivage.

Les Niçois, intégrés peu à peu à une administration centralisée, à une tutelle politique et culturelle nouvelle, à une économie et une société plus ouvertes, bousculés eux-mêmes dans leur identité, ont apparemment peu à voir avec un territoire que la France a conquis presque par hasard et de façon encore superficielle. Pendant la saison d'hiver, Nice devient un peu malgré elle une projection de la capitale, avec ses salons aristocratiques et bourgeois, sa presse abondante et documentée. Celle-ci, émule des journaux nationaux, désire ardemment justifier le Rattachement et la politique française ; elle se destine à une élite sociale et intellectuelle, peu locale, qui participe aussi à sa rédaction : au gré de leur séjour sur la côte, des personnalités de la politique, de la finance, de l'armée, du milieu littéraire, signent souvent éditoriaux ou chroniques des « Unes », avant, d'une décennie à l'autre, de céder la place aux publicistes, puis aux journalistes, souvent alors simples porte-parole des agences Havas et Reuter. Celles-ci se chargent, télégraphe aidant, de la transmission de plus en plus rapide des nouvelles, dont le commentaire occupe une place majeure. Quant aux journaux spécifiquement niçois, rares, mal financés, ils ont déjà bien du mal à maintenir l'intérêt d'éventuels lecteurs pour des traditions que les administrateurs et les étrangers de passage voient plutôt comme un folklore ou un paysage exotique, non comme l'âme d'un peuple ; expression timide d'une voix provinciale elle-même en quelque sorte « colonisée », ils s'intéressent peu au monde extérieur sinon en effet d'écho et se sentent plutôt investis de la mission de révéler par la satire les compromissions de la politique locale.

Il nous a paru intéressant d'étudier, à travers un échantillon des nombreuses feuilles qui paraissent à la Belle Epoque dans le Comté de Nice, toutes passionnées de politique, comment un lecteur moyen pouvait appréhender l'actualité, brûlante alors, de la dynamique de la colonisation, ses acteurs, et ses comparses. Aujourd'hui personne ne peut plus nier le rôle de la presse dans l'élaboration de l'opinion publique, ni l'importance de celle-ci comme acteur de l'Histoire. Feuilletter quelques journaux régionaux antérieurs à la Guerre de 1914-1918 contribuera peut-être à nous éclairer sur les succès et les mécomptes d'une politique coloniale toute d'opportunités, et l'ambiguïté du regard porté sur les Indigènes, antihéros de la colonisation. Sans doute constaterons-nous aussi par cette lecture les limites de la perception que les contemporains pouvaient avoir des événements et des situations, et leur difficile objectivité.

Dans ce but nous nous sommes principalement servi de la collection du *Phare du Littoral* du 23 octobre 1870 au 31 décembre 1914, de nombreux échantillons du *Petit Niçois* et de l'*Eclaireur de Nice*, conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, qui sont numérisées et consultables par le biais d'Internet ; l'année 1914 de la *Dépêche algérienne* est microfilmée au Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine à l'Université de Nice Sophia Antipolis ; les principaux journaux mondains, généralement hebdomadaires, parus pendant la saison d'hiver entre 1860 et 1914, et d'autres journaux niçois de la même période, dont les références seront données au fur et à mesure de notre étude sont consultables aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Le *Phare du Littoral*, l'un des plus anciens quotidiens de Nice, en violente réaction à l'Empire dès ses premières parutions, républicain, anticlérical, fortement inspiré par l'idéal franc-maçon, fidèle à Léon Gambetta, puis à Jules Ferry, essaie de suivre la ligne gouvernementale en matière de politique coloniale. L'instabilité des ministères nécessite un

⁹² A l'exception des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui ont voté contre.

certain recul et un relatif esprit critique sous la direction souvent renouvelée de rédacteurs en chef qui signent leurs articles, mais dont le nom ne figure jamais au bandeau. Ainsi rencontrons-nous entre autres Mark Ivan, passionné de problèmes coloniaux, fougueux duelliste⁹³, François Massa, « soutien de famille » de talent embauché à dix-sept ans, foudroyé par une septicémie dès les premiers jours de son service militaire, Gaston Pollonais, du journal *La France* et de *l'Indépendance belge*, fils du maire de Villefranche, Jean de Peretti della Rocca, qui se bat pour une reconnaissance des « Indigènes de la Corse », Gabriel Marchi, fondateur du *Journal de la Corse*⁹⁴, Jean François Louis Merlet, « hirondelle d'hiver », conférencier et conteur au style brillant, Robert Burg, porte-parole du Parti colonial. Reflétant les débats de la Chambre des Députés et du Sénat alternent aussi les participations d'élus et de notables locaux ou de passage ; députés ou sénateurs peuvent ainsi défendre leur point de vue et leur vote devant les lecteurs, en particulier au moment des discussions budgétaires. En partie propriétaire du journal avec Aloys de Clausonnes et Pierre Colin, l'imprimeur Eugène-Victor Gautier, lyonnais et franc-maçon, emploie devant ses presses le « frère » Etienne Ghilini, lui-même brièvement fondateur d'une petite revue imprimée à Beausoleil, *Fraternité*. Le journal devient ensuite en partie la propriété et l'organe d'Honoré Sauvan, cinq ans « apprenti » à la loge « France démocratique », devenu maire de Nice en 1892. *L'Eclaireur de Nice* et le *Petit Niçois* transmettent avec davantage d'anonymat les débats de la Chambre des Députés et du Sénat. Ceux qui concernent l'Algérie et les colonies coïncident avec les discussions budgétaires, bloquées au mois de décembre ; par le faible nombre de participants ils témoignent de la modestie de l'intérêt que les citoyens français portent aux colonies. Faute de « reporters » - le terme, au début du XXe siècle, vient à peine d'entrer en usage – ce sont des écrivains, des voyageurs, et surtout des militaires qui, avec les témoignages les plus vivants, ne donnent à voir que ce qu'ils sont capables de voir eux-mêmes, et c'est souvent le reflet d'une leçon déjà apprise. L'époque, toute d'études littéraires, cultivait la rime et la gravure artistique ; poèmes, contes et feuilletons romancés viennent compléter tribunes, éditoriaux et compte-rendus, ainsi qu'une iconographie limitée mais significative, qui ne s'étend pas encore à la photographie, dont l'essentiel se trouve dans deux hebdomadaires mondains, *l'Union artistique et littéraire*, et *Nice artistique*.

La IIe République, considérant la conquête comme virtuellement terminée, conçut l'Algérie comme une composante de son entité ; elle voulut limiter le rôle de l'armée et des bureaux arabes chargés d'administrer de vastes espaces peuplés d'indigènes, dans l'intention de donner la part belle à l'installation de colons, porteurs de l'idéal utopiste de la philosophie des Lumières et des socialistes du XIXe siècle, chargés de « civiliser » la nouvelle colonie. La prise de pouvoir du Prince - Président, la participation à son coup d'état d'officiers supérieurs issus du commandement en Algérie, n'empêchèrent pas dans un premier temps de douter le maintien de l'option civile. Napoléon III confie le 21 juin 1858 un ministère de l'Algérie à son cousin le prince Napoléon – Jérôme. L'Empereur, esprit curieux et novateur⁹⁵, mal informé par la brièveté de sa première visite, veut se documenter plus personnellement et sans doute échapper aux clichés qui présentent l'outre – mer sous l'aspect factice de l'exotisme et d'une culture de domination. Avec certains de ses conseillers, comme Ismaël

⁹³ Mark Ivan, Henry Mouttet de son nom véritable, précédemment rédacteur de *l'Egalité* à Marseille, également « vice-consul de la République française à Varna », collaborateur de *l'Ordre social*, de *l'Avenir de l'Arrondissement de Grasse*, avec Georges-Honoré Bon, avocat cannois chef de file de la presse républicaine du Comté, est emporté à 43 ans d'une « fluxion de poitrine ».

⁹⁴ Arrière-grand-père de Petru Rocca (1887-1966), fondateur en 1920 du journal *A Muvra*, promoteur de la littérature en langue corse.

⁹⁵ Neveu de Napoléon Ier, né en 1808, ce prince tenta d'appliquer les idées complexes et parfois contradictoires que lui valaient sa filiation, le césarisme de son oncle, et sa formation, influencée par l'idéal démocrate de son précepteur Philippe Lebas, fils du conventionnel, et le saint-simonisme, d'où sa brochure publiée en 1846 sur l'« Extinction du Paupérisme ».

Urbain⁹⁶, il parcourt l'Algérie d'ouest en est sur plus de 3000 kilomètres, entre le 3 mai et le 7 juin 1865. Cette approche originale, usant de tous les moyens de transport de l'époque, du cheval au navire caboteur, le confronte même à une inquiétante agitation lorsqu'il traverse le territoire des Flittas, tribu fraîchement et mal soumise. Convaincu de l'action positive que peut avoir sur les populations le prestige de l'uniforme, héritier de la conception bonapartiste de respect distancié des traditions locales que son oncle a montrée lors de la Campagne d'Égypte,⁹⁷ il se décide à revenir à une gestion plus militaire de l'Algérie. Une lettre au Maréchal de Mac Mahon⁹⁸, petit mémoire de 88 pages in quarto, travail collectif d'Ismaël Urbain et de ses conseillers, suivi d'instructions plus précises, précise ses intentions : « L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les indigènes ont, comme les colons, un droit égal à ma protection et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français. »

Napoléon III a l'intention de limiter au littoral, aux grands travaux et à l'exploitation minière le champ d'action des Européens et de gagner les Arabes, « nation guerrière, intelligente », à sa bienveillante autorité. Une commission d'étude constituée en 1869 tente de trouver une solution aux calamités climatiques des années précédentes, famine, épidémies⁹⁹, et prépare une constitution pour l'Algérie. Les événements de 1870 devaient empêcher la réalisation de ces projets.

L'abandon des mythes, l'échec des utopies : du royaume Arabe a l'assimilation républicaine

La presse des Alpes-Maritimes reflète bien pendant ces premières années de la Troisième République l'incompréhension de la masse des contemporains vis-à-vis des populations indigènes et de la colonisation, leur absence de vision d'ensemble, malgré les intuitions claires de quelques précurseurs. Les journaux républicains imputent à l'Empire les échecs précédents, minimisent les insurrections en les réduisant à des faits divers, les croyances en les taxant de fanatisme. Vue de Nice, l'aventure des hommes et des capitaux semble plus romanesque que réaliste dans des lieux que les théories officielles considèrent comme un prolongement de la France.

La fin du rêve de royaume arabe

Vue de Nice, l'Algérie¹⁰⁰ n'est que l'une des composantes d'un Orient exotique, fastueux comme un bazar, étrange et coloré. L'armée, héritière de la gloire napoléonienne, vient de la conquérir à coups de sabre. Eblouis par la lumière, la mer, les murs blancs, les palmeraies, écrivains, peintres et archéologues vont souvent transposer sur les rivages niçois

⁹⁶ Personnage original et attachant, Ismaël Urbain (1812-1884), fils d'un commerçant marseillais établi en Guyane et de la mulâtresse Apolline, saint-simonien convaincu par l'école de Ménilmontant, en mission en Orient, se convertit à l'Islam en 1835 et épousa une jeune fille musulmane originaire de Constantine. Interprète, auxiliaire du général Dumas berbérophile de la première heure, capable de concilier les aspirations des populations indigènes et celles des colons par sa vision originale de l'intérieur de l'Islam, il était favorable à l'extension des droits civiques aux populations indigènes.

⁹⁷ La « Description de l'Égypte » publiée après la campagne, la boutade de Bonaparte (« Si je devais gouverner un peuple de Musulmans, je me ferais musulman »), l'essor des études orientalistes et arabisantes, montre l'approche originale d'une colonisation respectueuse des traditions locales, peut-être influencée par le passé corse de l'Empereur.

⁹⁸ Le maréchal de Mac Mahon (1808 – 1898) fut, après avoir participé à la conquête de l'Algérie et s'être illustré pendant la guerre de Crimée, nommé gouverneur général de l'Algérie de 1864 à 1870.

⁹⁹ La chronologie des épisodes climatiques et naturels accompagne et éclaire celle des troubles et des réactions politiques.

¹⁰⁰ Dénomination relativement récente en 1860.

les impressions fauves ressenties sur l'autre rive. Tandis que *Nice Littéraire* compare la venue à Nice, au pèlerinage à La Mecque, *Riviera Revue* identifie la Côte au « jardin d'Allah, celui que Mahomet fait entrevoir à ses adeptes », décor bientôt « africanisé » par « des cactus acérés, des palmiers curves, des figuiers tourmentés, des figues barbaresques hérissées et méchantes, des aloès aux grandes stèles classiques »¹⁰¹ ? Le 1^{er} janvier 1871, comparant la situation des soldats sur le front et sur les « côtes d'Afrique », *le Phare* les dépeint avec une lourdeur ignorante et faussement humoristique : « On n'y grelotte pas comme en Bourgogne, on y mange des dattes fraîches, des bananes succulentes, on y prend son café au lait... de chamelle ! »

Témoin de cet engouement le romancier et polygraphe Jean Lorrain, qui fait entre 1891 et 1898 cinq séjours d'hiver en Afrique du Nord, où l'obsèdent à la fois son goût de l'ailleurs et de la beauté des jeunes hommes, son trouble devant la féminité, ses fantasmes antisémites, et ses mésaventures domestiques¹⁰². Sa santé altérée lui impose des séjours d'hiver plus proches, et son choix se porte sur Nice, où il peut transposer ce qui l'a séduit en Algérie.

Là-bas, la nouveauté étrange des sensations, la tentation virile de la fraternité d'armes avec les indigènes, l'érotisme prenant du mystère féminin, l'attrait du désert fascinent¹⁰³. Militaires, artistes, hommes de lettres, encore romantiques, sont, comme Napoléon III lui-même, séduits par cet étranger en partie mythique que combats et révoltes amènent à considérer, selon le cas, en sauvage ou en frère. L'épopée d'Abd-el-Kader, ses extraordinaires chevauchées à travers montagnes et plaines, le romanesque de ses fuites, de ses victoires, de sa reddition, la noblesse de son attitude, son charisme, ont conduit l'Empereur, qui l'a plusieurs fois invité à Compiègne, à son idée de royaume arabe : une France paternelle, en mission civilisatrice, rendue respectable par l'uniforme, la force et la générosité s'appuierait sur une hiérarchie de chefs nobles et loyaux, de préférence recrutés parmi les populations berbères, en somme un retour à l'administration des bureaux arabes, moins dense, plus souple que le système métropolitain. On retrouve le même modèle de chef lors de la mort¹⁰⁴ du bachagha Ben Yahia Ben Aïssa, surnommé « Jambe de bois ». « *Lieutenant d'Abd El Kader, il s'était ensuite rallié au maréchal Bugeaud. Personnage de grand courage et d'une énergie jamais en défaut, il avait participé pleinement à la prise de Bou Saada et à l'expédition de Laghouat. Commandeur de la Légion d'honneur, il jouissait dans le pays d'une grande influence et sa mort est une perte pour la France* ».

La défaite des troupes françaises annonce le 4 septembre 1870 la fin de l'Empire. Cadres à l'allure de condottieri et méthodes émanaient de l'armée d'Afrique et du Mexique. *Le Phare du Littoral* regrette, par la voix du général Faidherbe, commandant de la subdivision de Batna, qu'une partie des troupes, retenue en Afrique du Nord, n'ait pu participer à la défense de la patrie et sauver l'honneur¹⁰⁵. Le gouvernement provisoire, encouragé par le même journal ardemment républicain, veut tout de suite assimiler l'Algérie à un territoire

¹⁰¹ *L'Hiver au Soleil*, 11 février 1906.

¹⁰² Jean Lorrain, de son vrai nom Paul Duval, né à Fécamp en 1855, mort à Paris en 1906, manqua de brûler vif dans sa chambre d'hôtel à Alger le 4 janvier 1894 (Lettre aux Goncourt du 5 janvier). Ecrivain sulfureux et volontairement médiatique, il scandalisa la promenade des Anglais à partir de 1900.

¹⁰³ *Nice artistique et littéraire* publie, le 11 décembre 1886, un poème, « La légende de Hammam Meskhoutine », sources chaudes proches de Constantine. Les noces maudites d'un frère et de sa soeur hantent le chaos fantastique de corps pétrifiés dans les eaux calcaires.

« Les danses commençaient ; on voyait, demi-nue,

L'Almée aux yeux de feu, le regard provocant,

La gandourah de gaze à peine maintenue

Sous l'épaule, onduler comme un rêve d'amant. »

Signé « Ali - Baba

¹⁰⁴ *Le Phare du Littoral*, 15 février 1886.

¹⁰⁵ 11 novembre 1870

civil ; une succession de décrets organise une nouvelle administration et veut régler le problème de la naturalisation des indigènes. Le député Adolphe Crémieux réalise un projet mûri depuis la Seconde République : son décret du 24 octobre 1870 naturalise la communauté israélite d'Algérie, décision qui va peut-être contribuer à précipiter la révolte kabyle et justifier les prises de position antisémites. Les dernières années de l'Empire ont été désastreuses pour les populations indigènes : sécheresse, invasion de sauterelles, mauvaises récoltes ont forcé les chefs locaux à avancer le montant de l'impôt exigé de leurs paysans faméliques. De plus Gambetta, pour renforcer la résistance des armées sur la Loire décide en décembre 1870 de faire appel aux spahis du général Lallemand. Ce corps de troupes indigènes, chargé en principe seulement d'opérations locales se mutine à Aïn Guettar. Le bachagha Mokrani, allié à la confrérie des Rahmaniya, qui avait pourtant participé l'année précédente à la répression contre les Ouled Naïl à la tête de son goum, le suit, et le 8 avril 1871, son chef, le cheikh El Haddad, proclame la guerre sainte, incendiant fermes, moulins et dévastant le pays. Envoyé en renfort dans le secteur de Bougie, puis de Sétif entre janvier et mars 1871, un sous-officier d'Antibes détaille dans une lettre à son frère, publiée dans le *Phare du Littoral*, les misères physiques qui déciment les soldats, maladies, mauvaise hygiène de la « popote », insulations. Il réussit à se procurer un mulet pour la route grâce à un Arabe compatissant. Des « forces considérables » dans un pays dégarni des troupes retenues en France par la guerre et l'insurrection de la Commune de Paris permettent aux Beni Menasser d'investir Cherchell le 25 juillet 1871, mais la démonstration de trois avisos à vapeur fait fuir les assiégeants, dont beaucoup, « gens sans asile et sans aveu, ne voient dans l'insurrection qu'une occasion de pillage et de vol. Si le gouvernement laisse s'éterniser la comédie dont nous sommes les témoins, c'en est fait de la colonisation française. » Une démonstration de force viendra facilement à bout de cette forme de délinquance, ajoute le journal, qui constate cependant que les incendies continuent. Les tribus soumises paient de considérables contributions de guerre dont le total s'élève, le 25 septembre, à quatre millions et demi de francs. De plus les Arabes et les Israélites ne doivent pas prétendre à une part quelconque de l'administration dans la reconstruction de leurs habitations détruites.

Révoltes et répression

La confiscation de terres cultivables permet d'envisager l'installation d'une nouvelle vague d'immigrants, synthèse du colonat romain et des rêveries parfois irréalistes de Daniel de Foe, Bernardin de Saint Pierre, Chateaubriand et Fourier. Le 5 mars 1872, le *Phare* signale le départ pour l'Algérie sous la direction du capitaine Ziegler et du docteur Rollat, d'un premier convoi d'émigrants alsaciens bientôt suivi de deux autres, avec un échantillon de tous les métiers qui « peuvent servir à un établissement », boulanger, tailleur, cordonnier, agriculteurs, vigneron, et même un instituteur. Si cet exode patriotique est magnifié par le journal, ainsi que le don de 3000 francs de l'Emir Abd - El - Kader à la caisse des Alsaciens - Lorrains, il n'en est pas de même le 17 janvier 1873 lors du départ de Villefranche de cent familles de Menton et Sospel. Les chaloupes du « Dordogne » font un va-et-vient incessant pour débarrasser le quai d'ustensiles de ménage et une fourmilière humaine enthousiaste, femmes, hommes, enfants et même vieillards, s'entasse à bord. Le « Dordogne » rencontre un véritable ouragan au large des Baléares et rebrousse chemin avant de retenter la traversée vers le lieu de destination, Dellys, « où le gouvernement met à la disposition des colons de bonnes terres ». Cependant l'auteur de l'article trouve « douloureux de voir partir d'un pays comme les Alpes-Maritimes, où les bras font défaut et où d'excellentes terres cultivables restent improductives, autant de bons auxiliaires de notre agriculture. Nous comprenons l'immigration par groupe des Alsaciens-Lorrains, mais c'est un mystère pour nous lorsqu'il

s'agit d'habitants des Alpes-Maritimes, département fécond et où le travail de la terre manque de bras depuis longtemps ».

Le procès des grands chefs kabyles de la révolte de 1871, qui l'ont rejointe après la mort de Mokrani, tué le 5 mai 1871, a lieu à Constantine à partir du 13 mars 1873. L'ordonnance de disjonction du procès des accusés provoque l'indignation de la défense, qui « voit mal la lumière se faire en l'absence des principaux témoins, « excusés » comme le général Lallemand ». Sommé de se présenter, il se résoudra finalement à venir à la barre. Loin d'être considérés comme un groupe insurrectionnel, les caïds et les cheikhs sont jugés presque individuellement, en tant qu'auteurs d'actes criminels isolés. Courroies de transmission entre les bureaux arabes et la population, ils ont dans les années noires de la fin de l'Empire répondu sur leurs réserves aux réquisitions du gouvernement en blé et en numéraire. Jules Favre, « ténor du barreau », qui en 1871 a participé aux négociations avec Bismarck, et en 1874 défendu les droits de Naundorff, l'hypothétique Dauphin, vient prêter main forte à la défense et à son collègue maître Lucet; on redoute des « manifestations fanatiques » pour les funérailles du cheikh Haddad, marabout vénéré et inspirateur de la révolte après la mort de Mokrani ; le matelas ensanglanté sur lequel il a agonisé est pieusement acheté par ses fidèles. Bou Mezrag, frère de Mokrani, capturé le 20 janvier 1872, est condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie où il retrouvera des membres de la tribu des Ouled Sidi Cheikh, révoltés en 1864, et des « politiques » de la Commune, dont Henri Rochefort¹⁰⁶. Bou Mezrag ne sera grâcié que le 27 janvier 1904 et rentrera en Algérie quelques semaines plus tard, à 75 ans, complètement étranger à son pays. D'autres prisonniers sont gardés à l'île Sainte-Marguerite, dont même la *Vie mondaine* signale les aménagements, comme s'il s'agissait de visiteurs ordinaires ; le 26 juin 1883, un Arabe y est trouvé pendu à un arbre de la forêt. Déjà, les déportés ont décrit la misère physique et morale des Arabes pendant les longues traversées, le régime ascétique qui leur interdit les viandes impures et les journaux de bord tenus par les capitaines montrent le stoïcisme de leur attitude tandis que le *Phare* cherche à les amender et à leur rendre la vie plus supportable par les travaux : « Ne serait-il pas préférable d'interner ces détenus dans quelque fort de l'Algérie où on les ferait travailler que de les laisser croupir dans l'oisiveté et dévorer par le spleen sans profit pour l'Etat qui les entretient depuis deux ans bientôt. Il nous semble que c'est par le travail qu'on pourrait amender ces gens en les initiant petit à petit et autant que faire se peut aux progrès de notre civilisation. Lorsque vous allez à l'île Sainte Marguerite, vous les voyez roulés dans leurs grands manteaux blancs, se chauffant au soleil comme des lézards et s'étiolant dans une oisiveté qui ne contribuera certainement pas à les régénérer. »

Dans la presse de l'époque, il ne s'agit jamais de révoltes ou d'insurrections. Des bandits, auréolés de mystère et de fantastique ou simplement de vulgaires criminels de droit commun diabolisés commettent des actes barbares et répréhensibles. Ainsi, d'après le *Phare* du 5 septembre 1875, le bandit Bouzian, « richement habillé et armé, d'une belle stature et possesseur de longues moustaches relevées en crocs » agit efficacement : « Enlevant la blouse et la chemise de son patient, il lui lia les mains au cou et le serra fortement, puis, prenant un long couteau, il lui fendit l'oreille sous prétexte de le reconnaître ».

Quelques mois plus tard, le *Phare*, reproduisant le 20 octobre 1876 un article du *Mobacher*, journal d'Alger financé par le gouvernement, propose une méthode répressive: « Il faut convaincre les indigènes que ces assassins sont de chair et d'os comme nous. Si les tribus ne les approvisionnaient pas, ils seraient vite réduits. Rendez les chefs de tribus responsables et dans quinze jours vous aurez tous ces brigands pieds et poings liés. »

¹⁰⁶ Henri Rochefort crée lors de son retour à Paris, le 27 juillet 1880, un mouvement associatif de libération des Algériens, qui n'aura pas d'écho à Nice. Il réclame l'amnistie dans un article de l'*Intransigeant* (21 janvier 1896)

Depuis la loi du 16 juin 1851 l'Etat est devenu propriétaire des forêts, appliquant le Code forestier de 1821 élaboré pour la métropole, intervenant ainsi dans l'économie des populations locales qui ont besoin de ce complément de ressources pour le pâturage et le ramassage du bois de chauffage. Pour parer aux incendies intentionnels, - écobuage ou malveillance -, des détachements sont mis en campagne, organisés par le gouverneur Chanzy et enrôlés dans l'armée sous la dénomination de chasseurs – forestiers, soulignant ainsi leur rôle difficile.

« Il s'agit de sauvegarder la fortune de l'Etat, celle des concessionnaires, et la prospérité du département de Constantine ».

La répression des insurrections reste un problème. Plusieurs circulaires du ministre de la Marine et des Colonies¹⁰⁷ préconisent l'abandon de l'usage de la bastonnade, « châtiment épouvantable qui a parfois occasionné la mort », autorisé seulement dans les cas graves de condamnés à la perpétuité accusés d'attentats à la pudeur ou de tentatives d'évasion¹⁰⁸.

« Ces châtiments barbares déshonorent une législation et font une tache sanglante dans une civilisation fille de 1789, permettant d'exercer envers des créatures humaines des violences sanguinaires contre lesquelles la loi Grammont protège les animaux eux-mêmes ».

Il n'y a pas de solidarité profonde entre Européens, même prisonniers, et Arabes. Ceux-ci sont rarement valorisés et paradoxalement on hésite entre une vision noble et chevaleresque et le portrait d'un personnage à la trahison facile. A partir du 20 janvier 1880 le *Phare du Littoral* publie en feuilleton les « Souvenirs d'un transporté au pénitencier de Lambèse ». Celui-ci, entré au pénitencier en 1852, réussit à s'en évader en 1856. Il critique fort les autorités militaires qui, au lieu d'imiter l'exemple des Romains dont le castrum sur un plateau boisé, sûr, et bien pourvu en eau dominait les environs, établirent leur chef-lieu à Batna, « un trou fiévreux, marécageux » à onze kilomètres de Lambèse, lieu de punition pour les réfractaires au travail forcé et de mort lente pour les victimes de la « fièvre des lauriers roses », en fait une forme de paludisme. L'auteur, qui projette de s'évader dès le début de son incarcération, se méfie beaucoup des Arabes, qui « chassent plus volontiers le transporté que le lion », alléchés par une prime de vingt-cinq francs pour chaque évadé ramené, et qui, avec la bienveillance des spahis, se livrent à de véritables battues. Quant aux tribus de la zone frontalière avec la Tunisie, aux limites indécises, elles gardent en esclavage les évadés capturés, à moins qu'elles ne négocient par le truchement d'autres tribus leur restitution aux autorités françaises. Notre héros est la victime d'un nommé Daoud, qui se fait payer comme guide pour franchir la frontière, mais finalement l'abandonne à son sort sous le prétexte d'un trajet trop dangereux.

¹⁰⁷ 21 avril 1865, 4 novembre 1868, 16 janvier 1872, 4 avril 1876. Le *Phare* en rend compte.

¹⁰⁸ En janvier 1909 le député Albin Rozet dépose un projet de loi supprimant les pouvoirs disciplinaires des administrateurs dans les communes mixtes, larges circonscriptions administratives surtout peuplées d'indigènes. Dans les communes de plein exercice, les maires disposaient eux aussi de pouvoirs importants et discrétionnaires. Après une carrière diplomatique en Orient, Albin Rozet (1857-1915), député républicain, assimilationniste sincère, présente divers projets de réformes en faveur des Indigènes de l'Afrique du Nord ; son action est poursuivie par son ancien secrétaire Lavenarde.

« L'ombre chaude de l'Islam »¹⁰⁹

Les habitants de l'Algérie ont-ils conscience de leur nationalité ? Le 12 février 1883, lors de la séance annuelle de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes, une communication de M.Noetinger, collaborateur de Victor de Cessole, nie dans ce pays l'existence d'un sentiment patriotique et pose le problème en ces termes : « L'identité de la langue et de la religion est-elle assez puissante pour donner naissance à l'idée patriotique ? ... Il n'y a pas de nationalité arabe ou berbère, il n'y a pas de patrie berbère ou arabe, et ces indigènes n'ont pas la moindre idée de ce qu'est une nationalité, n'arrivent pas, en un mot, à la conception sublime de la patrie. »

Les actes de rébellion ou de résistance étant assimilés à des actes de délinquance, il est évident que le patriotisme algérien paraît bien peu de chose à côté de la conception française sublimée par la défaite de 1870 et la conscience aiguë de l'amputation des provinces perdues. On pourra observer que les pensées ou les actes des indigènes sont généralement soumis à une lecture dévalorisante, reprise au plus haut pour l'Empire ottoman. L'action bienfaisante de la France semble lui avoir arraché l'Algérie. Depuis les Croisades, les Turcs menacent l'Occident de leur Islam conquérant et leur déclin en fait une proie possible pour les puissances européennes.

« Nous avons fondé les royaumes latins d'Orient, nous avons contribué à l'émancipation de l'Égypte, nous avons chassé les Turcs d'Alger. Le monde arabe et son histoire sont pleins de souvenirs de la France. », clame le *Phare* reprenant le 5 août 1885 un article du *Siècle* qui veut justifier la présence de la France au Maghreb. Telle la Grèce expirant sur les ruines de Missolonghi qu'immortalisa Delacroix en 1827, toute province ottomane est vue comme aspirant passionnément à se défaire d'une tutelle étrangère et à retrouver une latinité perdue. De plus, dans leur lutte contre ce joug détesté, les peuples balkaniques massacrent des « populations mahométanes » en juillet 1877, ce qui risque de provoquer des représailles à l'encontre des chrétiens. Pourtant, « Respectueux, mais sans bassesse, comme il convient à un homme qui se respecte lui-même, le Turc ne fait pas de questions indiscrettes ; d'une tolérance absolue, il se garde d'engager aucune discussion religieuse, il lui semblerait malséant d'interroger l'hôte sur les secrets de sa conscience. » remarque Elisée Reclus, cité dans un article de l'*Union artistique et littéraire* du 16 novembre 1912 intitulé « La Croix et le Croissant ». Se pensant libérateurs d'une tutelle politique et religieuse pesante, les Français veulent faire le bien des tribus d'Algérie en dépit d'elles-mêmes. Tantôt on craint l'influence néfaste de la politique turque sur les peuples du Maghreb, mettant en rapport l'agitation avec les victoires de la Turquie pendant les guerres balkaniques, comme en Thessalie en 1897, tantôt au contraire on se réjouit de ce que les Arabes s'agitent pour secouer le joug honteux des Turcs, et tournent les yeux vers la France. En fait les remous qui agitent l'Empire ottoman et aboutiront à la révolution des Jeunes Turcs de Mustapha Kemal en janvier 1913 ne sont rien d'autre, pensent certains avec inquiétude, qu'un réveil du nationalisme turc, une renaissance ottomane, entretenant l'incertitude diplomatique à la veille de la guerre.

Ce « panturkisme » peut recourir au soutien germanique de « Hadj Guillaume¹¹⁰ » et tentera même une percée en 1914 en Afrique du Nord où, « dans une chevauchée formidable à

¹⁰⁹ Ce titre est celui d'une publication posthume d'Isabelle Eberhardt (1877-1904), dont se chargea l'éditeur Victor Barrucand. Sympathisant anarchiste, envoyé en Algérie en 1900 par la Ligue des Droits de l'Homme, partisan dès 1905 de l'extension du droit de vote et de la conscription aux Algériens musulmans, il s'intéressa dès 1901 à Isabelle Eberhardt dont il publia ultérieurement les manuscrits sauvés de l'inondation dans laquelle elle périt. Cette jeune femme d'origine russe, convertie à l'Islam, avait épousé un interprète algérien, Slimène Ehni ; peut-être chargée d'une mission de renseignement par le général Lyautey elle se noya à Ain Sefra dans la crue de l'oued.

¹¹⁰ Guillaume II, surnommé ainsi au moment de l'Affaire du Maroc, se serait converti à l'Islam vers 1898.

travers le désert, une haine commune réunira l'Arabe et le uhlan. »¹¹¹ Peu des commentateurs mesurent l'attachement profond des Algériens à leur religion et la mise en rapport du sentiment religieux avec celui de la patrie provoque une impression de malaise; le gouvernement français ayant mis sous séquestre les biens habous, c'est-à-dire les biens légués par des particuliers pour l'entretien des mosquées et l'enseignement religieux, il se doit de pourvoir au salariat des desservants, ce qui est fait depuis la loi du 23 décembre 1875. Si l'évolution des mentalités issues de près d'un siècle de révolutions dispose les Français à une acceptation plus consensuelle de la laïcité, même dans les Alpes Maritimes où les héritages religieux restent puissants, il n'en est pas ainsi en Algérie où toute approche de la laïcité est encore impossible, malgré les illusions des politiques.

« La France n'a plus de religion d'Etat ; le Coran a chez elle autant de droits que l'Evangile ou le Talmud. Nous pourrions faire des emprunts au Code musulman, qui sur quelques points serait plus libéral que le Code Napoléon. » s'exclamera le *Phare du Littoral* le 5 août 1883, inspiré à la fois par un rejet de l'Empire encore virulent, un anticléricalisme, et un laïcisme affichés préfigurant la campagne en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui atteindra son apogée au début du siècle suivant.

Aussi naïfs qu'enthousiastes, certains missionnaires entrevoyent même pour l'Algérie la possibilité d'une conversion massive des terres berbères. A l'Arabe dévastateur qui ruina par ses conquêtes cavalières une Afrique romanisée¹¹² et christianisée, les approximations ethnographiques de l'époque, étayées par un partage linguistique imprécis, opposent le Berbère, travailleur opiniâtre et sédentaire convaincu ; l'envahisseur arabe insaisissable d'indiscipline est un danger aussi récurrent que les nuages de sauterelles. En juillet 1881, une série d'articles du *Phare du Littoral* passe en revue les populations indigènes de l'Afrique du Nord. Les Kabyles sont dépeints comme laborieux, industriels, sobres, hospitaliers, mais cupides, « se délectant dans la contemplation des trésors amassés ». La sobriété des Bédouins, auxquels le brigandage fournit une ressource d'appoint, l'indolence des Kouloughlis qui descendent de pères turcs et de mères africaines, sont toujours mises en parallèle avec une rapacité qui conduit les autorités militaires à monnayer l'aide fournie par les chefs de tribus et les éventuels dommages subis. Plus tard, lorsque la France commencera à s'intéresser au Maroc, on retrouvera la même distinction, bien en rapport avec les théories ethniques de l'époque, qui font des Berbères, « descendants de saint Augustin », les « enfants chéris de la France » ; ainsi le 23 mai 1897 :

« Les Berbères dominent par l'intelligence, l'ordre, l'autorité, ils sont robustes et appliqués au travail. Les Arabes sont des nomades. Mais le fanatisme enveloppe ces deux races. Le Chrétien leur fait également horreur. »

Avant tout, le Maghreb est terre d'Islam. Tandis que l'« ombre chaude » de cette religion mystérieuse fascine les uns au point de leur faire apprendre la langue sacrée du Coran, d'autres n'y voient qu'un culte primitif et simpliste, tout au plus un vague déisme, sans oublier le mépris que certains écrivains, imbus, comme Chateaubriand, de la supériorité de leur religion, n'ont pas manqué d'exprimer, conditionnant à l'avance les mentalités.¹¹³

¹¹¹ *Lustige Blaetter*, cité par le *Phare du Littoral* en janvier 1916.

¹¹² Les découvertes archéologiques confortent régulièrement cette thèse, comme celle d'une statue de deux mètres de Jupiter ou Apollon, en décembre 1884.

¹¹³ Dans « Le Génie du Christianisme », on peut trouver sous la plume de Chateaubriand une évocation dévalorisante qui imprènera longtemps une bonne part du discours sur les populations du Maghreb ; elle peut se comprendre dans le contexte culturel qui entoure l'auteur et par le but de son ouvrage, montrer l'incontestable supériorité du christianisme. « On rencontre sous les portes de Tunis ce qu'on appelle des sidi ou des saints : ce sont des négresses ou des nègres tout nus, dévorés par la vermine, vautrés dans leurs ordures, et mangeant insolemment le pain de la charité. Ces sales créatures sont sous la protection immédiate de Mahomet. » Reprise par le *Phare du Littoral* le 2 avril 1883, la citation s'accompagne d'un commentaire ironique : « En quoi

Inopportun, tout projet de mission ne pourrait qu'apporter une perturbation générale, tant est grande la conviction des « Mahométans », opinion de la rédaction du *Phare*. Malgré cela, Mgr. Lavigerie, archevêque d'Alger, a fondé des maisons de secours et de refuge pour les orphelins, les veuves et les vieillards musulmans dont certains sont envoyés en France. Il institue un séminaire pour former des prêtres arabes et une Maison de Mission pour répandre l'Évangile en Afrique centrale. Le clergé catholique se fait beaucoup d'illusions sur la portée de son message, commente le *Phare du Littoral*, imbu de son anticléricalisme. Certes l'Islam reconnaît Jésus comme l'un des Prophètes de Dieu et assigne un rang distingué à la Vierge Marie parmi les quatre femmes parfaites, le Coran prescrit d'honorer les prêtres et les religieuses et d'accueillir avec reconnaissance leurs soins charitables. Mais que ceux-ci fassent preuve de prosélytisme et traitent Mahomet d'imposteur, qu'ils proclament le dogme de la Sainte Trinité pour lequel les Musulmans ont une véritable horreur, alors se lèvera contre le missionnaire le marabout, dont le fanatisme est d'autant plus âpre qu'il est plus ignorant. Et, conclut le *Phare du Littoral*, partagé entre des convictions antireligieuses et le sentiment de la supériorité innée des Européens, la foi catholique est au dessus du niveau des intelligences orientales. L'Islam fait dans le centre de l'Afrique et en Asie des conquêtes considérables, bien plus que toutes les missions européennes réunies. Mieux vaut pratiquer une propagande indirecte par la charité ; celle-ci n'offre aucun danger et peut produire dans les mœurs des transformations moins chimériques que les conversions. En somme, avant de faire d'un Musulman un Catholique, il faudrait en faire un Français. Il ne faut pas oublier que des prophéties répandues dans le monde musulman et colportées par des émissaires des confréries religieuses annoncent pour l'année 1882 un réveil de puissance et même un triomphe de l'Islam. Les discussions du budget des colonies concluent d'ailleurs à la nécessité de séparer l'Église et l'État, de façon à ce que l'Algérie assume elle-même ses dépenses religieuses¹¹⁴. Et lorsque Mgr. Lavigerie veut lancer une véritable croisade contre l'esclavage en pays musulman, le gouvernement français, très prudent, met des limites à sa participation financière et diplomatique au projet du cardinal, dont le *Phare* cite le 1^{er} décembre 1888 l'intervention auprès du *Courrier de l'Est* :

« Je suis le seul homme en Europe qui connaisse les horreurs de cet esclavage, grâce à mes missionnaires et à mes travaux... Il s'agit de bouleverser l'Afrique, de porter un coup à certains groupes musulmans. Le musulmanisme est éteint, fini... Il faut l'unité de vue et de démarches des puissances pour peser par le Nord sur l'Afrique centrale et écraser cette hydre, la honte de l'humanité. »

De nombreux articles repris du *Temps* évoquent la religion musulmane, ses fondements, et les quatre branches entre lesquelles se partage l'Islam, sunnite, chiite, abadite et wahabite, relevant avec précision et respect ce qui les sépare. Il est surprenant de voir qualifier de « fanatiques » les adeptes maghrébins, malékites, pour les autochtones, et hanéfites, pour les descendants des Turcs, de cultes étudiés avec tant d'intérêt. Plus tard, le 9 décembre 1904, l'un des chroniqueurs du *Phare du Littoral*, Jules Baruch, estimera que l'Islam évolue quelque peu au contact de la France : certains docteurs en théologie arrivent à penser que la nourriture des roumis¹¹⁵ peut ne pas être aussi nuisible pour le salut des fidèles qu'on pouvait le croire à l'époque d'Abd-El-Kader, lequel avait reproché au Sultan du Maroc de l'époque de fournir l'armée française en viande de bœuf ... L'incompréhension du contexte religieux local donne à travers les journaux niçois l'idée d'un total vide culturel en Algérie ; « Le génie français y suppléera facilement ». *L'Union artistique et littéraire* de la comtesse Zoé de Sauteyron publie en feuilleton entre mars et avril 1885 le « Tour » que fait la

diffèrent-elles du saint que l'Église catholique canonise en ce moment ? En ce qu'elles ont la peau noire, ce qui pour la profession qu'elles ont embrassée peut être un avantage. »

¹¹⁴ *Le Phare*, 11 février 1888

¹¹⁵ Chrétiens.

vicomtesse de M. de B. en Algérie, en Espagne et au Portugal. Ce sont surtout les paysages et les visites de villes d'Algérie qui intéressent cette femme globe-trotter, familière de Nice, et sa jeune fille. Elles usent de tous les moyens de transport lors d'interminables journées de voyage, souvent débutées à deux heures du matin à cause de la chaleur. Leur curiosité a des limites : devant un grand plat de couscoussou, que leurs compagnons masculins déclarent pourtant excellent, elles font semblant d'y toucher, et, devant des danses d'Aïssaouas, elles éprouvent « une certaine attraction pour la nouveauté dans l'horrible ». Ces « horreurs » les amusent. Elles observent, interloquées, l'action d'un marabout magnétiseur âgé de cent ans qui guérit des convulsionnaires, et, à toute occasion, la grande piété des Indigènes ainsi, près de Sétif :

« On voit, le long de la route, des réunions d'Arabes, en pleins champs, qui chantent des versets du Coran et font leurs trois génuflexions du côté de l'Orient ; c'est vraiment biblique, on se croirait au temps d'Abraham, car ils ont conservé le même costume ; impossible de se figurer que ce sont des paysans, tant ils ont l'air de grands prêtres. »

A Alger, elles visitent la mosquée de la place du Gouvernement : « Il est fort intéressant de regarder ces Arabes, qui après s'être déchaussés et lavé pieds et bras à la fontaine, entrent en faisant leurs trois génuflexions, magnifiques dans leur blanc costume, orné d'écharpes bleues, roses, vertes ou amarante. » Au pèlerinage de La Mecque, relaté avec respect et références bibliques, mais peu encouragé, parfois même interdit, officiellement pour des raisons sanitaires(épidémies de peste et de choléra)¹¹⁶, les Musulmans entendent les Algériens leur faire un riant tableau de la liberté et du bien-être dont ils jouissent à l'ombre de notre drapeau. De plus après la mort le 30 mai 1883 d'Abd-El-Kader, vénéré comme un saint et inhumé dans la mosquée de Damas, les Algériens ont vraiment droit à la considération de leurs coreligionnaires : « L'Histoire lui assignera une place glorieuse à côté des héros qui ont vaillamment lutté pour l'indépendance de leur pays. »

Religion et fanatisme justifient toutes les résistances : un autre « prophète », Bou Amama, homme jeune, qui se dit inspiré, « une sorte de Jésus de Nazareth »¹¹⁷, engage les tribus à prendre les armes, leur assurant le succès, et en cas de mort, une félicité éternelle. Ce prédicateur prétend avoir la baraka, jouit d'un prestige étonnant, et fanatise complètement les combattants. Reprenant un article du *Courrier d'Oran*, le *Phare* explique l'organisation des sociétés secrètes musulmanes et leur puissance de propagande.

« Certaines pratiques spirituelles et ascétiques concentrant l'effort de l'imagination sur l'accomplissement d'actes répétés, détachent les fidèles du monde réel par la contemplation d'un idéal mystique et les privent de leur libre arbitre et de l'usage de leur intelligence. Les disciples deviennent de véritables machines. La règle des Khouan, qui a inspiré celle des Jésuites, s'appuie sur la formule : « Comme un cadavre entre les mains du laveur de morts ». Ces oraisons répétées expliquent la bravoure aveugle des insurgés ».

L'assimilation, modèle républicain

Cette méconnaissance du fond culturel et religieux rend très difficile l'adoption d'une méthode fiable de colonisation, malgré les bienfaits que le conférencier Ben Mill, spécialiste

¹¹⁶ Le 17 février 1905, « le gouvernement français a levé l'interdiction qui avait suspendu pendant deux ans le pèlerinage de La Mecque, par crainte des épidémies, dues en particulier aux sacrifices de moutons sur le mont Arafat. Les visites sanitaires aux différents lazarets et le respect des quarantaines sont pleinement rassurants ». En 1893, 7000 fidèles avaient pu faire le pèlerinage, mais 2000 étaient morts du choléra.

¹¹⁷ Le *Phare du Littoral* fait ainsi d'une pierre deux coups : tout en soutenant la politique du gouvernement, il manifeste son anticléricalisme en ridiculisant tous les « fanatiques », chrétiens ou musulmans. Un peu plus loin on observera l'allusion à la règle des Jésuites.

de géographie commerciale, ne manque pas d'évoquer lors de trois causeries organisées en février 1885 à l'Athénée de Nice. « L'honneur de la France, c'est qu'elle veut, avant tout, coloniser par l'assimilation ; elle ne détruit pas les races indigènes, elle les traite en hommes et non en esclaves. » Issue du courant des Lumières et mise en application assez brutalement par les Républicains dès la fin de l'année 1870, la politique d'assimilation est dénaturée dans son application et souvent mise au service de politiques personnelles. L'instabilité ministérielle de la Troisième République nuit au suivi administratif et militaire des colonies et en particulier de l'Algérie qui est d'ailleurs souvent mise à part dans le vocabulaire : l'Algérie, c'est une partie de la France et si les marchés de Tananarive ou de Sousse sont décrits avec complaisance, il n'en est pas de même pour l'Algérie qui est à la fois une terre de France et une sorte d'Orient fantasmé dont les Indigènes ne sont vus qu'à travers de faits divers atroces ou de louanges excessives. Les nouvelles nominations suscitent beaucoup d'espoir, mais les débats à la Chambre tournent autour de principes, laïcité par exemple, qui ne sont guère applicables sur place. Les discussions budgétaires sont interminables, ; chaque nouvelle conquête, chaque nouveau budget suscite une polémique : faut – il poursuivre l'avantage militaire, souvent tout relatif, ou évacuer ? Les lois se succèdent et s'empilent, souvent tout simplement inapplicables dans les colonies ou générant des effets pervers imprévus. Ainsi le récurrent balancement entre pouvoir civil et militaire, et la succession des gouverneurs dont on attend chaque fois miracle. « Il est indispensable de laisser là où le danger est immédiat les pouvoirs militaires à celui qui est seul capable de prendre des mesures efficaces pour protéger les territoires civils contre les incursions arabes. A chacun son métier. » constate le *Phare* le 3 décembre 1881. D'anciens cadres de l'administration, anciens préfets, gouverneurs ou magistrats, veulent souvent faire carrière d'élus et l'Algérie leur sert de tremplin. Charles du Bouzet, ancien préfet d'Oran, reprend à son compte la critique du projet de royaume arabe et celle de l'autorité militaire, cause, d'après lui de l'insurrection de 1871.. Les Républicains annoncent un programme laïque, l'application du principe de propriété individuelle ; Gaston Thomson¹¹⁸, appuyé par Adolphe Crémieux et Gambetta, veut appliquer aux Arabes la justice, avec l'abandon du *cadi*, chargé d'une application souple de la *charia*¹¹⁹, et la fiscalité françaises, et même imposer un état-civil avec noms patronymiques individualisés, ce qui ne manquera pas de créer d'énormes difficultés. Dans la pratique l'indigène est gommé de toute application de la loi puisqu'il n'a pas d'existence : à tous les niveaux administratifs on demande la suppression des assesseurs musulmans, comme dans les conseils généraux, et la vente des terres impropres à la colonisation. Quand on parle de droits des Algériens, il s'agit en l'occurrence de ceux des colons. Dans cet esprit, la réforme de la justice, favorisant des opposants à l'Empire et confiant à la justice civile les causes musulmanes, suit son cours, jalonnée par une succession d'articles du *Phare du Littoral* dans le courant d'octobre 1878. La nomination le 25 avril 1879 comme gouverneur général d'Albert Grévy, frère du président de la République, arrivé en redingote, tranche avec celle des gouverneurs militaires. Théoriquement préparé depuis deux ans par des études « sur les trois départements d'Afrique comme peu de fonctionnaires résidant à Bône, à Alger et à Constantine », il espère avoir des chances de réussir. « On a fait tant d'essais, par delà la Méditerranée, qu'on peut bien en tenter encore un. » Une mission parlementaire en décembre 1879 se prépare à éclairer le nouveau gouverneur en se rendant compte de visu des améliorations à apporter « pour rendre cette colonie digne de la France et des traditions algériennes ». Ce pays qui fut jadis le grenier de Rome semble avoir été conquis par la France pour être une pépinière d'officiers généraux et la « vache à lait des bureaux

¹¹⁸ Gaston Thomson (1848-1920), proche parent d'Adolphe Crémieux, et soutenu par Gambetta, fut élu onze fois député de Constantine. Plusieurs fois ministre malgré la crise antijuive, il s'opposa en 1912 au projet de conscription des jeunes indigènes.

¹¹⁹ *cadi* : juge ; *charia* : loi islamique.

arabes » Paul Bourde, l'un des participants, publiera un récit de son enquête, A travers l'Algérie, dans lequel il souhaite « faire cesser l'hilotisme actuel des Indigènes ». Sa notoriété lui vaudra une grande influence dans l'organisation du protectorat tunisien. Le *Phare du Littoral* cite le 16 juin 1879 un article du *Français*, journal qui paraît en Algérie, à propos des causes du mouvement qui agite le pays : « Des personnes qui connaissent bien notre colonie assurent que les Arabes ont, bien à tort du reste, considéré comme un signe de mépris à leur égard la nomination d'un gouverneur civil. Si cela était vrai, à qui serait-ce la faute, sinon aux chefs des bureaux arabes qui ne laissent échapper aucune occasion de dénigrer le gouverneur civil devant les Indigènes. » La faiblesse du régime républicain condamne les réformes, car dès qu'elles nécessitent leur inscription au budget, leur vote se heurte à l'opposition des représentants des colons. Le 14 août 1880, Albert Grévy propose à la Chambre la création de nouveaux départements algériens, ce qui nécessiterait la révision de la Constitution de 1874.¹²⁰ « Déjà les effets du régime civil se ressentent positivement sur le mouvement général des affaires. » La nomination de Louis Tirman, juriste érudit, comme nouveau gouverneur général, veut confirmer ce caractère bénéfique pour la gestion du pays reconnu par le *Phare du Littoral* le 21 novembre 1881 : les services seront reliés aux ministères compétents. Le gouvernement disposera de moyens plus puissants et on espère éradiquer définitivement le régime militaire¹²¹. Mais il est difficile de gérer en Algérie le dualisme entre armée et pouvoir civil : les attaques incessantes ne constituent pas un état de guerre bien net qui permettrait d'utiliser officiellement l'armée. La fiction de l'assimilation à la métropole, la méconnaissance des influences extérieures comme celle de la décadence de l'Empire turc seront une des causes de l'aveuglement des dirigeants français, et par conséquent du public des lecteurs niçois qui croient ce qu'ils lisent.

Une immigration insuffisante et cosmopolite

Un autre malentendu fausse les rapports de la France avec ce territoire, conçu comme une terre de peuplement à regrouper autour de puissants « castra » militaires. Difficile à conquérir, il a servi de champ de manœuvres à une armée en mal de gloire depuis la fin du premier empire, dans laquelle la sélection s'exacerbe. S'expatrient aussi une minorité de fonctionnaires, quelques diplomates, souvent tentés ensuite, comme à Nice, par une carrière politique, et d'ingénieurs ou d'entrepreneurs nourris des idées saint-simoniennes et désireux de s'impliquer dans de grands travaux. On y retrouve la même énergie qu'à Nice, terre d'élection des polytechniciens du P.L.M. Dans la colonie tout est à faire ; le contrôle des dépenses, moins rigoureux qu'en métropole, permet d'espérer un relatif enrichissement personnel. Or déjà peuplée et mise en valeur par des populations nombreuses aux techniques d'élevage ou de culture d'apparence sommaire, mais adaptées et efficaces, l'Algérie n'offre aux éventuels colons ou aux compagnies de colonisation que des terres rudes et exiguës, dont la surface ne pourra être augmentée que par le cantonnement des tribus, politique de confiscations instituée en châtement des révoltes, au détriment des autochtones. En ce siècle de forte émigration européenne, les Français aiment peu s'expatrier ; un large marché du travail leur est déjà offert par la Révolution industrielle. La « terre promise » dont le discours officiel fait entrevoir l'enchantement attire surtout villageois et montagnards des terres

¹²⁰ Le gouverneur avait suggéré la création de sept départements : la Tafna(chef-lieu Tlemcen), Oran, Alger, le Chélif(chef-lieu Orléansville), la Kabylie (chef-lieu Bougie) Constantine, et la Seybouse (chef-lieu Bône). Cette idée ne fut pas acceptée.

¹²¹ Louis Tirman resta en fonctions du 26 novembre 1881 au mois d'avril 1891 où il démissionna à la suite du vote de l'Assemblée Nationale qui refusait à l'Algérie l'autonomie financière. Le rapporteur du Sénat, Pauliat, avait critiqué la politique arabophobe du gouverneur qui avait laissé toute latitude de gouverner aux représentants des colons, Eugène Etienne et Gaston Thomson.

pauvres du Midi, et petites gens des cités commerçantes de la Méditerranée occidentale. En janvier 1885, le *Phare du Littoral* emprunte à la revue *L'Emigration* une analyse du phénomène de la colonisation, en montrant que l'Afrique et l'Asie vont prendre le relais de l'Amérique et de l'Australie pour accueillir « les Européens affamés de bien être » : « L'augmentation de la population, la concurrence illimitée, les abus du système libéral, ceux du régime autoritaire, la concentration des capitaux en un plus petit nombre de mains, le déboisement, la ruine de certaines cultures autrefois prospères, l'épuisement du sol, le perfectionnement des machines, le débordement de l'industrialisme, les études sociales, une répartition vicieuse des produits, les inégalités croissantes et mieux comprises, les misères révoltées, les ferments de discorde et de haine entre les individus et les peuples, les menaces de l'avenir, le désir de posséder et de jouir, les possibilités de fortune exagérées, la facilité des voyages, les moyens nouveaux pour vaincre la nature - telles sont les causes principales de l'émigration contemporaine. » Ces immigrants sont facilement découragés par les difficultés de la mise en valeur du sol, que le contexte rend dangereuse et peu rentable. Population bigarrée, plus méditerranéenne que française, ils se concentrent plutôt dans les ports et vivifient le « maillage » urbain dont l'administration quadrille le territoire de l'Algérie, entretenant le mythe d'une colonie de peuplement dans un paysage sublime mais partiellement vide. « Pourtant, il faudrait être plus nombreux que nous le sommes, un noyau de Français suffirait », estime le *Phare* vantant l'excellence de l'apport culturel métropolitain, sensible à l'ironie de la *Gazette de Cologne* : « Voyez-vous donc la France, cette vieille paralysée, qui voudrait encore courir le monde ? Ses velléités de jeunesse font rire doucement !¹²² » Quant aux écoles coloniales, elles manquent à leur objectif qui est de former... des colons, denrée finalement trop rare et dont la présence transformerait en succès toute décision. L'École pratique d'enseignement colonial de Joinville-Le-Pont, sise dans un ancien château de la marquise de Sévigné, entreprise hardie et nouvelle initiant ses élèves aux langues, à la botanique coloniale, à la chimie agricole et industrielle, à toutes sortes de méthodes culturelles, à l'application du machinisme, et aux études commerciales, les conduit vers ce qui est l'une des plaies du système français, c'est-à-dire en fait des fonctionnaires. Beaucoup de hauts responsables résidant à Nice pendant la Saison, amoureux du bien public, sauront peut-être solutionner le problème auquel le *Phare* tente de les intéresser. Nice a envoyé l'un de ses enfants comme boursier dans cette école, et ce jeune homme a décidé de devenir enseignant. « Coclès », pseudonyme sous lequel se cache l'auteur des articles de janvier 1902, estime que ce ne doit pas être l'objectif recherché par l'école et le Conseil général parrain du jeune boursier.

Déçue de la faiblesse relative de l'apport français, l'administration se réjouit lorsque l'immigration espagnole semble se ralentir dans la région d'Oran ; elle envisage une aide au retour des ouvriers andalous lors des massacres perpétrés par des tribus indigènes¹²³. Certains pensent aussi que, comme les Indiens du Mexique, le peuple local est amené à disparaître. Peu à peu se constitue ainsi sur la toile de fond d'un paysage fantasmé et d'un peuple indigène au pittoresque en partie symbolique la superposition d'un contrôle militaire, d'une maîtrise foncière capitaliste peu à peu accentuée, et de « petits blancs » imbus de la confiance que leur donne la conscience de leur supériorité. Le 12 juin 1908, un chroniqueur du *Phare*, Le Limozin, regrette encore l'insuffisance de l'émigration française aux colonies, due, d'après

¹²² 28 septembre 1908

¹²³ Des massacres de résidents espagnols à Kalfallah, dans la province d'Oran, avaient été fortement exagérés, annonçant 600 victimes quand le journal reconnaît que 60 seulement avaient été officiellement dénombrés. Différentes mesures avaient alors été envisagées par les gouvernements français et espagnol pour parer à une véritable panique et favoriser le rapatriement en Espagne de ceux qui le désiraient (Juin 1881), mesures qui répondaient au désir du gouvernement de favoriser un recrutement de colons français plutôt qu'espagnols. Envoyé sur les lieux pour le compte du journal *Le Gaulois*, le jeune Guy de Maupassant trouva excessif le retentissement de l'affaire.

lui, à une démographie en retrait puisque la population française diminue de quelques milliers d'habitants par an, et il conclut amèrement :

« Nos colonies sont et seront faites pour les étrangers. Nous tirons les marrons du feu pour que d'autres les mangent. La conquête de l'Algérie nous a coûté plusieurs centaines de millions et des milliers d'hommes. Depuis 1830 nous nous sommes ingéniés à mettre en valeur ce pays, à construire des routes, des voies ferrées, des barrages sur les torrents, des réservoirs pour l'irrigation ; nous y avons établi l'ordre, la paix et la sécurité ; nous y entretenons encore une forte armée qui nous coûte cher. Est-ce pour nous que nous avons pris tant de peine ? Non, c'est pour permettre aux 200000 Espagnols de la province d'Oran, aux 50000 Italiens de la province de Constantine, aux 60000 Juifs, aux 20000 Maltais, aux quatre millions d'Arabes ou de Kabyles qui forment la grande majorité de la population, de vivre plus aisément, et de siroter à loisir leur absinthe, sous la bienveillante protection du drapeau tricolore. » Voulant justifier la conquête de la Tunisie le *Phare*¹²⁴ considère que la colonisation devient une évidence dans certaines circonstances, telle la rivalité avec l'Allemagne : « L'Histoire démontre que l'expansion d'une race est une nécessité à laquelle elle ne peut se soustraire sous peine d'être elle – même envahie par l'irradiation des peuples voisins ».

Les déconvenues de l'esprit d'entreprise

A l'impossibilité de faire de l'Algérie une terre de peuplement français, sinon par naturalisation d'étrangers, s'ajoute une autre déception: malgré l'envie de s'enrichir qui caractérise la génération entreprenante de cette fin du XIXe siècle cette terre ne multipliera pas magiquement les capitaux ! Le Coran défend de fouiller le sol, assure le *Phare du Littoral* du 30 mai 1881. C'est donc aux Européens de faire sortir les richesses enfouies sous la terre, ou de modifier la nature et de la rendre plus favorable à l'homme par de grands travaux. Le Sud, en partie inviolé, recèle de mystérieuses ressources ; sa traversée et sa maîtrise permettront peut-être une liaison par le Soudan avec le Sénégal et le centre de l'Afrique que Faidherbe se prépare à conquérir ; l'espoir de faire concurrence à la diagonale africaine anglaise irrigue bien des articles du *Phare*, plus hostile alors à l'Angleterre qu'à l'Allemagne de Bismarck. Le mythe de l'Eldorado ressurgit avec bonheur pour quelques naïfs. Le 25 novembre 1871, le *Phare* a détaillé un projet exposé dans la *Revue coloniale et maritime* : il s'agit, pour un ingénieux inventeur, M.Armenio, de trouver des fonds pour fabriquer une première machine à franchir les sables mouvants, à expérimenter dans les Landes. « Cette méthode permettrait de traverser le désert avec des wagons chargés de richesses incalculables. »

La réussite de Suez et les projets de canal à Panama donnent l'impression que tout est possible à l'homme du XIXe siècle. Le 23 avril 1881 le commandant Roudaire fait parvenir à la Société de Géographie une lettre dans laquelle il rappelle le projet à la réalisation duquel il travaille. Il s'agit d'amener les eaux de la Méditerranée dans les dépressions situées au sud de l'Algérie et de la Tunisie, créant une mer intérieure quatorze fois plus grande que le lac de Genève et profonde de 24 mètres : « Les plus grands bateaux pourront venir jeter l'ancre au coeur du Sahara algérien, au sud de Biskra. » Ce projet pharaonique, visant aussi à rendre le climat plus humide, « réalisable en cinq ans à peu de frais », mettrait les trois bassins des chotts en communication avec le Golfe de Gabès. Les dépenses seraient couvertes par les droits de navigation, de pêche, l'amélioration du climat, la concession des terres. Cette réalisation pourrait être le « couronnement de la conquête de l'Algérie ». Et le 3 août 1883, au banquet pour le centenaire de Bolivar que préside Ferdinand de Lesseps, celui-ci, qui invite

¹²⁴ 6 octobre 1881.

les assistants à venir assister à l'inauguration du canal de Panama, manifeste son enthousiasme devant le projet du commandant Roudaire. Les tentatives de traversée du désert, par des chaleurs torrides (57 degrés sous les tentes en juillet 1900 dans le Sud algérien) se terminent rarement par l'accès à des trésors miniers ou archéologiques, mais plutôt par la « trahison des guides », tel celui qui donna Dourneau-Dupéré aux rebelles Chaamba¹²⁵, habitués à dévaliser les caravanes qui traversent leur territoire. Le gouvernement français essaie de s'appuyer pour les contrôler sur des familles bien nanties en terres et dominant d'autres tribus, comme les Ben Ghana dans la région de Biskra¹²⁶. L'une des rencontres de la vicomtesse de M. de B., relatée dans l'un des feuilletons de *l'Union artistique et littéraire*, en avril 1885, nous présente l'équipage pittoresque de l'un de ces voyageurs : « Avec nous se trouve un jeune savant chargé d'explorer ces immensités. Il commande toute une légion d'hommes, de chameaux, de chevaux, et passe chaque année sept mois d'étape en étape, transportant ses tentes d'oasis en oasis, et souvent campant en plein désert ; il trouve cette vie charmante, pleine d'attraits, et n'en désire point d'autre ; il a le teint blanc et frais, nullement hâlé par le simoun ; c'est un Parisien, il va voir sa famille chaque année vers le commencement de juillet. » Une comparaison avec l'Angleterre, le 13 avril 1874, montre que celle-ci trouve dans le commerce de l'Afrique des sources inépuisables de bénéfiques Aussi serait-il opportun de former de futurs jeunes négociants à des notions étendues de géographie, de commerce et de langues africaines. La contrebande d'armes par des navires génois, relatée le 20 juillet 1874, permet aux tribus du Sud marocain d'entretenir une certaine insécurité dans une zone frontière encore mal définie, de même que dans les confins algéro-tunisiens au sud de Constantine¹²⁷. Particulièrement réfractaires à la présence des Européens semblent être les Touaregs Isker, hostiles à la présence de missionnaires qui subliment dans le désir de conversion leur pulsion d'explorateurs et vont droit au martyre. Le 28 mai 1874, le *Phare*, d'un anticléricalisme obsessionnel, rappelle que depuis 1850 les religieux transgressent systématiquement les conseils donnés par le ministère de la Guerre et les rapports de la hiérarchie militaire. Quant au marquis de Morès, aventurier atypique, éleveur de bétail populaire chez les bouchers de la Villette, sympathisant de Louise Michel et peut-être bailleur de fonds d'Edouard Vaillant, l'un des chefs du mouvement jaune, groupe de syndicats indépendants, antisémite notoire, on peut se demander quelle curiosité le conduisit en caravane vers Rhadamès où en 1896 il fut traîtreusement assassiné. Le *Phare* rend compte en juillet 1902 du procès à Sousse de quelques Touaregs et Chaambas arrêtés, qui s'accusent mutuellement du meurtre ; une assemblée des nomades avait au préalable décidé de supprimer la marquis. Il semble que les autorités militaires n'aient pas accordé à la protection de l'expédition toute l'importance qu'elles auraient dû. Acte politique ou simplement brigandage, les comparses gardent leur mystère. A ces rêveries tragiques on peut ajouter celles de « l'Empereur du Sahara », comme se nomme lui – même Jacques Lebaudy, dont le *Phare du Littoral* publie des interviews à partir du 3 septembre 1903. Bien que relevant plutôt d'une maison de fous, d'après *l'Intransigeant*, il répond aux questions posées. Cinq des marins de sa flotte reconnue par le Liberia, débarqués au cap Juby avec pour mission la fondation de sa future capitale, Troja, et l'installation de pêcheries sur le banc d'Arguin, se sont laissé faire prisonniers. Ils vont sans doute être libérés et peut-être les décorera-t-il de l'ordre du Mérite saharien. Le 2 mars 1905, l'« Empereur » se prépare, de Londres, aidé par l'Angleterre et l'Espagne, à prendre la tête d'une expédition « scientifique » avec deux navires armés jusqu'aux dents, les *Frasquita*, et *Maud*. Ces projets récurrents visent à obtenir des capitaux censés rapporter des sommes fabuleuses, malgré les précautions que prend régulièrement le gouvernement : en mars 1877 le gouverneur général fait publier une note

¹²⁵ Le *Phare*, 20 juillet 1874

¹²⁶ Le *Phare*, 21 avril 1876

¹²⁷ Le *Phare*, 20 octobre 1874

prévenant d'éventuels actionnaires de la possible non-rentabilité des affleurements de minerai de fer. Par contre, tout ce qui relève de l'intérêt général est garanti par l'Etat, comme les transports, la distribution de l'eau : ainsi la souscription pour le chemin de fer Bône-Guelma, les obligations de la Compagnie des Eaux d'Oran émises en août 1878, contrairement à ce qui se passait sous l'Empire où « des concessions importantes qui entre des mains travailleuses auraient prospéré et grandi la fortune publique étaient données à des intimes des Tuileries qui sans bourse délier se contentaient d'une exploitation facile et peu coûteuse... Des mines riches et peu profondes avaient été confiées par le gouvernement impérial à des compagnies incapables de les exploiter ». Le *Phare du Littoral*, en partie financé par le consortium Havas, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Compagnie des Batignolles se charge de leurs annonces ; peu de capitaux semblent sollicités pour les pays d'Afrique du Nord, sauf pour les chemins de fer ou les emprunts des souverains tunisien et marocain que les banquiers poussent à la dépense ; l'Etat s'engage peu. Après le scandale de Panama, qui a vu se ruiner de crédules investisseurs trompés par des encouragements officiels, les fortunes qui transitent par Nice ne s'investissent pas, ou très peu, au Maghreb, méfiantes, trop sollicitées qu'elles sont par l'immobilier de plaisance sur la Côte, puis, un peu plus tard, par les emprunts russes. Le bref passage au ministère des colonies de Maurice Rouvier, hôte fidèle et élu des Alpes-maritimes, n'a guère encouragé les investissements, au contraire. Les compagnies de chemin de fer, déclarées d'utilité publique, comme la compagnie du chemin de fer de Mostaganem à Tiaret en juin 1885 ou la ligne du Tlelat à Sidi bel Abbès, promettent des recettes nettes supérieures au revenu garanti par l'Etat. Des articles publicitaires rappellent périodiquement l'encadrement par des lois qui garantissent la rentabilité des concessions.¹²⁸ Le projet de chemin de fer transsaharien, reliant Philippeville ou Alger à la région du Tchad, doit, selon Paul Leroy-Beaulieu¹²⁹, devenir pour ses actionnaires une excellente affaire, étant donnée la diversité des marchandises exportées et les perspectives d'échanges humains. Dès août 1880 la Compagnie des Batignolles étudie l'établissement d'un port moderne à Tunis, puis à Bizerte, tandis que la Compagnie du chemin de fer Bône-Guelma¹³⁰ envisage un embranchement de sa ligne vers Bizerte et Djedda, ainsi qu'une ligne Tunis-Sousse. Or, alors que Bismarck, au Congrès de Berlin, a présenté à notre ministre Waddington la colonisation de la Tunisie comme un lot de consolation pour que la France renonce à récupérer l'Alsace-Lorraine, la compagnie française, pourtant débarrassée de sa concurrente anglaise Tunisian Railway est évincée par l'Italienne Rubattino, mieux soutenue par son gouvernement.

Les années suivantes montrent de la part des journalistes du *Phare du Littoral* un regret de la mauvaise exploitation des colonies, de l'insuffisance de leur mise en valeur et de leur peuplement. Pourquoi cela ? Alors qu'elles ont coûté un nombre respectable de milliards et englouti pas mal de régiments, elles restent un monde inconnu de nos compatriotes qui ignorent totalement comment y faire fructifier leurs capitaux, comment y établir des commerces et comment faire des échanges avec les indigènes. Les sous-sols, c'est le cas en Algérie, appartiennent à des compagnies étrangères, et malgré l'action d'un administrateur éclairé comme le gouverneur Cambon¹³¹, la France ne retire guère de bénéfice de ses

¹²⁸ Le *Phare*, 2 décembre 1879, 18 avril 1881, 23 janvier 1887.

¹²⁹ Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916), ingénieur, gendre du saint-simonien Michel Chevalier, était partisan de la colonisation au sein d'une économie libérale, axée sur les valeurs du travail et du mérite. Son livre, « De la colonisation chez les peuples modernes », fut réédité six fois de 1874 à 1908. Il fut l'un des « penseurs du « Parti colonial », groupe informel à la Chambre puis au Sénat autour d'associations comme le Comité de l'Afrique française, ou l'Union coloniale française qui publiaient des bulletins comme la *Quinzaine coloniale française*.

¹³⁰ « Des « affaires » autour de ces compagnies furent, d'après Georges Clemenceau, opposé aux conceptions de Jules Ferry, à l'origine de la conquête de la Tunisie.

¹³¹ Le *Phare*, 30 octobre 1896, *Bulletin des Intérêts corses de Nice*, avril 1906.

Jules Cambon (1845-1935) administrateur puis gouverneur général de l'Algérie en 1891, poursuivit la politique initiée par Jules Ferry par des réformes qui s'étalèrent sur plusieurs années (lutte contre l'usure, tentative de

colonies. Les gisements de phosphates découverts dans le sud tébessien étaient tout simplement exploités par des spéculateurs étrangers, concession indue heureusement annulée. Alger, extrêmement bien placé au cœur de la Méditerranée occidentale, pourrait concurrencer Gibraltar comme port de ravitaillement pour l'eau et le charbon ; aussi la Chambre de commerce d'Alger entame-t-elle des travaux visant à une extension des quais, à la construction d'une nouvelle jetée et de pontons de déchargement, tout en baissant ses tarifs. Quant à Bizerte, ce port, pendant de Toulon, en position centrale sur la route de Gibraltar à la Corse, à Malte, à la Sicile, à Tripoli, à l'Égypte, est appelé à jouer en temps de guerre un rôle capital. Un ingénieur niçois, Félix Martin¹³², séjourne à Bizerte, consulté pour des aménagements portuaires et ferroviaires. Certaines familles anglaises apprécient Alger ; *The Cannes Advertiser* fait paraître une édition en Algérie, *The Algerian Advertiser*. Le consul général d'Angleterre écrit au *Times* pour rassurer les *globe-trotter* britanniques: il n'y a pas la moindre probabilité que les troubles, lorsqu'il y en a, atteignent les lieux fréquentés par les touristes. Une controverse oppose Eugène Etienne¹³³, partisan de confier l'exploitation coloniale à des compagnies à charte, au député Giraudeau, qui défend plutôt l'exploitation individuelle. Eugène Etienne, pour la thèse duquel le *Phare*, toujours stimulé par l'impulsion que Gambetta a donné à l'idée de colonisation depuis 1878, prend parti, pense que les difficultés de l'exploitation individuelle se sont révélées immenses dans des territoires proches de la métropole comme l'Algérie et la Tunisie. Le système des compagnies a assuré le succès de la colonisation des XVIIe et XVIIIe siècles. Le député d'Oran, dont l'intervention à la Chambre est citée par le *Phare* du 11 janvier 1898 répond aux objections : « Pourquoi ne pas substituer à l'effort individuel, impuissant pour une aussi vaste besogne, l'effort collectif, l'union féconde du capital et du travail ? Il faut qu'on le sache, c'est à cette seule condition que la France pourra éviter d'être rangée au point de vue colonial, au nombre de ces peuples dont Montesquieu a dit si fortement qu'ils étaient les hommes du monde les plus propres à posséder inutilement un grand empire. » Ainsi pourra-t-on tirer parti de cette « perpendiculaire » qui, abaissée de la limite orientale de la Tunisie par le lac Tchad jusqu'au Congo, devrait constituer la frontière intérieure de l'Afrique occidentale française. Mais le journal publie une riposte, plus « républicaine », contre les compagnies à charte, qui, ne pouvant tirer de leur exploitation suffisamment de bénéfices les premières années, « cherchent à tout prix à se procurer des bénéfices en pressurant les populations et en saccageant les biens du sol. C'est aux colonies le système des Anglais et des Allemands. Nous ne sommes plus au

reconstitution des assemblées populaires et de l'administration autonome des indigènes, épuration du personnel de certaines mairies, tolérance vis-à-vis des confréries et du pèlerinage à la Mecque, utilisation de Musulmans dans l'armée de Madagascar). Cette politique se heurta à la résistance du Parti colonial d'Eugène Etienne et, sur place, aux réticences devant les efforts de scolarisation des indigènes. Il fut rappelé en septembre 1897.

Son frère Paul Cambon (1843-1924) fit lui aussi une carrière administrative dans l'orbite de Jules Ferry, puis fut résident général en Tunisie de 1881 à 1886, organisant avec efficacité le budget, l'administration, les Travaux publics, la gestion des forêts.

¹³² Félix Martin, 1842-1899, fondateur et maire de Saint-Raphaël, commissaire général de l'Exposition universelle de Nice en 1883-84, concessionnaire des Chemins de fer du Sud, avait été plusieurs fois accusé de malversations.

¹³³ Eugène Etienne naît à Oran en 1844 de mère corse et d'un père officier de la conquête. Une carrière d'homme d'affaires le conduit à la politique comme partisan de Gambetta, qu'il rencontre dès 1868, à la presse comme directeur de *l'Echo d'Oran*, et à la vocation d'élu comme député d'Oran en 1881. Sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies de 1889 à 1892 il organise ce nouveau département ministériel, anime le Comité de l'Afrique française avec le prince d'Arenberg, et le Parti colonial, un groupe de pression à la fois géographique, car il finance certaines expéditions, parlementaire (il compte deux cents élus), commercial (Certaines chambres de commerce y adhèrent, comme celle du Havre) et culturel (L' Alliance pour la propagation de la langue française en fait partie). Intéressé par l'expansion coloniale sous ses aspects économiques, particulièrement en Afrique où, influencé par les idées saint simoniennes il a la vision d'un grand ensemble reliant le Maghreb et le Soudan, franc-maçon, plusieurs fois ministre jusqu'à sa mort en 1919, Eugène Etienne stimule et protège la carrière de nombreux officiers comme Lyautey.

temps où les mœurs ne s'opposaient pas aux spoliations des peuples, sous prétexte qu'ils étaient vaincus ou de race inférieure. Nous, nous traitons ces populations avec douceur et nous les élevons jusqu'à nous. » La combinaison de l'œuvre des compagnies et du travail individuel doit nous permettre de réussir un nouvel empire colonial encore plus prospère que le premier perdu au début du XIXe siècle. De plus l'installation en Algérie de compagnies à but industriel permettrait d'élargir les possibilités d'exportation de produits français, et non, comme on le craint, de développer une concurrence. Celle-ci ne peut que profiter au consommateur et aux capitaux français en augmentant leurs profits. La colonisation est certainement une excellente affaire, mais encore faut-il coloniser, et pour cela l'Etat doit investir. Toujours disposés à prêter notre argent à droite et à gauche, nous sommes parcimonieux quand il s'agit des colonies, comme s'il ne rapportait, là, davantage qu'en Russie ou ailleurs¹³⁴. Cette politique appliquée avec succès à Madagascar, dont la prise de possession avait suscité des doutes -« Qu'en ferons - nous quand nous l'aurons conquise ? » avait écrit le *Phare* en août 1895- par le général Gallieni peut l'être dans tout l'Empire français, malgré les réserves exprimées le 9 mars 1905 devant l'attitude d'un personnel administratif qui poursuit sa tâche en ayant depuis longtemps dépassé l'âge de la retraite. « L'administration n'est pas à la hauteur de sa tâche et a commis des fautes graves dans ses rapports avec les Indigènes. Certains petits fonctionnaires coloniaux sont tout disposés à se transformer en potentats, peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir et mal surveillés par les fonctionnaires d'ordre plus élevé, trop enclins à pratiquer les maximes du fameux philosophe chinois Je-M'en-Fous. » Les prévisions du rapport des impôts dans la grande île donnent lieu quelques semaines plus tard à cette constatation euphorique: « Il y a tout lieu de se réjouir ... Les populations en armes, émerveillées, déposent leurs fusils pour continuer l'œuvre commencée par nos troupes et sous leur surveillance. » Quant au Sénégal, il peut être considéré comme un réservoir de main d'œuvre à bon marché en évitant d'embaucher les Maures, nomades et pillards, les Peuls, race au teint clair, les Toucouleurs, métis de Peuls et de nègres fanatiques musulmans, mais plutôt les Ouolofs, « nègres civilisés, ouvriers et marins ». Ainsi, quelque peu déçue d'une exploitation coloniale qui tient peu ses promesses et n'attire guère hommes et capitaux, l'opinion des lecteurs niçois va-t-elle se tourner vers des perspectives d'action plus passionnantes.

La marseillaise des conquêtes

Elle est entonnée avec enthousiasme et unanimité par la plus grande partie de la presse niçoise, galvanisée par les visites de Paul Déroulède et la présence en son sein de vétérans des corps francs de 1870. Les publicistes niçois ne peuvent occulter plus longtemps leur nationalisme que la fin du siècle, boulangisme aidant, va exacerber, ainsi Henry Hardy-Polday, directeur du *Rabelais*, héros à vingt ans de la bataille de Champigny, ou Augustin Anglès, directeur-fondateur du *Petit Poète*, célébrant en alexandrins les trois couleurs ou la Bonne Lorraine. Pour eux la colonisation consiste à placer des fanions sur une carte du monde, dans une sorte de course de vitesse, comme le feront les conférences de Berlin à partir de 1884. Cet état d'esprit leur permet d'adhérer un temps à la politique de Jules Ferry. Plusieurs fois ministre ou Président du Conseil de 1879 à 1885, auteur d'un programme républicain de développement de l'enseignement, il veut surtout, député des Vosges, détourner ses compatriotes de la « ligne bleue » de l'Est perdu pour une extension de l'Empire colonial dans des vues à la fois économiques et humanitaires. En ce qui concerne l'Algérie, il se rapproche des idées d'Ismaël Urbain, dont le disciple arabisant Emile Masqueray, directeur

¹³⁴ En 1914, sur 45 milliards de francs placés à l'extérieur du territoire, 11,3 sont placés en Russie, 6 en Amérique latine, 4 dans les colonies.

de l'Ecole des Lettres d'Alger se fait l'interprète auprès de lui. Par contre, Frédéric Passy¹³⁵, député de Paris, président depuis 1867 de la Ligue Internationale et permanente de la Paix, refuse l'idée de races inférieures et ne voit pas l'intérêt pour la France de se lancer dans des conquêtes ; il incarne à la Chambre une partie de la Gauche volontiers pacifiste.

Le partage du monde, une flambée chauviniste à Nice

Malgré les liens historiques de l'Angleterre et du Comté, les journaux niçois n'échappent pas au courant qui fustige la perfide Albion, solidement assise au Caire, au cœur du monde musulman. Comme Cecil Rhodes a rêvé d'une diagonale du Cap au Caire sous la domination anglaise, son successeur rêve de donner l'Islam à son pays, alors en rivalité avec Guillaume II. Les Allemands s'aperçoivent, dans les premières années du siècle, que leurs récentes possessions, aux conditions climatiques difficiles, ne leur permettent pas d'exporter le surplus de population qui préfère émigrer en Amérique du Nord. Suspectant l'Allemagne d'espionnage, d'insidieux entrefilets l'accusent de vouloir jeter les yeux sur l'Algérie, par l'intermédiaire d'« employés modèles », de « touristes » ou d'archéologues qui notent et observent tout, et de navires qui sont fort nombreux à y faire relâche, malgré le peu de marchandises qu'ils transportent. Sans doute la puissance germanique veut-elle commencer à s'infiltrer pacifiquement de l'Algérie vers le Maroc en visant, par la tradition atavique des « hordes teutoniques », les rives ensoleillées et le ciel d'azur de notre lac latin. Comme l'a dit dans un discours l'Empereur Guillaume II, « chaque citoyen allemand a pour devoir, partout où il sera, de planter un clou où l'Allemagne suspendra son armure. »¹³⁶ La France, prise au piège entre deux ambitions, l'anglaise et l'allemande, se sent en quelque sorte acculée à l'action en Tunisie et au Maroc.¹³⁷ La presse allemande, comme la *Gazette de Cologne*, semble, le 11 avril 1881, soutenir la position française en Tunisie avant d'entrer avec elle en rivalité pour le Maroc. L'Italie, ulcérée par cette avancée française dans un pays qui compte beaucoup plus de ses ressortissants que de Français, se montre hostile au point que le Comté se fortifie et se dote de troupes alpines. Quant à l'Angleterre, sa communauté très autonome, six mille ressortissants dans l'hiver 1880- 1881 vivent à Nice comme dans leur grande île, se chauffant, se blanchissant, se nourrissant à l'anglaise, tant ils redoutent le manque local d'hygiène-, elle s'incarne surtout dans la présence de la Reine Victoria dont on espère de gratifiantes visites, fort stimulantes pour l'aristocratique clientèle. Pourtant le rédacteur en chef corse du *Phare* ose publier en tiré à part un poème qui honnit le « manteau sanglant » de l'« Impératrice des Indes », paroxysme de rivalité atteint lors de la reculade de Fachoda et de l'engouement boulangiste, que dégonflera l'Entente cordiale. Est-ce, sous le prétexte d'attaquer la politique coloniale anglaise et le sort de l'Irlande une manière d'évoquer celui de la Corse, et même celui de Nice, que certains estiment injustement soumise ?

« Lorsqu'un peuple orgueilleux refuse le servage,
On lui forge les fers de son triste esclavage,
Par l'astuce, l'alcool, ou le fer et le feu... »¹³⁸

La comparaison entre les politiques coloniales de la France et de l'Angleterre montre que celle-ci utilise davantage de moyens en hommes et en matériel, et surtout que les

¹³⁵ Frédéric Passy(1822-1912), député de la Seine de 1881 à 1889, fondateur de la Société d'arbitrage entre les Nations, à l'origine de la S. D. N., premier Prix Nobel de la Paix avec Henry Dunant en 1901, séjourna souvent à Nice. Il y fit de nombreuses conférences, participa à la rédaction du *Journal de la Corniche*, de Philippe Casimir, anima la Conférence de la Paix organisée par le Prince Albert de Monaco en avril 1902.

¹³⁶ *Le Phare du Littoral*, article signé Le Limosin, « Les Allemands en Algérie », 24 mai 1906.

¹³⁷ *Le Phare du Littoral*, 29 août 1905.

¹³⁸ Ode « A la Reine Victoria d'Angleterre à l'occasion de son arrivée à Nice le 15 mars 1895 », Imprimerie spéciale du *Petit Niçois*, 15 boulevard Dubouchage, Nice, de Jean de Peretti della Rocca, rédacteur en chef de *Nice littéraire*, hebdomadaire mondain.

décisions prises nécessitent moins de discussions parlementaires. En France chaque étape des conquêtes est jalonnée d'interminables discussions : faut-il augmenter le budget du corps expéditionnaire ? Faut-il plutôt évacuer le territoire occupé ? Les décisions budgétaires, bâclées, sont prises au mois de décembre, en l'absence de la plupart des députés, les lois appliquées avec retard, quand toutefois elles le sont. « Les sujets de la Reine considèrent uniquement la nécessité de faire marcher les usines anglaises en leur procurant des clients de plus. » L'ironie dans la comparaison avec les autres empires coloniaux s'exerce bien sûr au détriment de la France, accusée de dépenser beaucoup d'argent pour des résultats peu évidents, d'où le commentaire du *Phare* le 28 décembre 1898 : « Les Anglais, dit-on, commencent une colonie par une banque, les Espagnols par une église, les Français par un café-concert ... avec à charge pour la métropole de payer les violons ! »

L'esprit « impérialiste » de notre rivale d'outre-Manche s'exprime particulièrement dans les oeuvres de Rudyard Kipling, relativement peu goûtées à Nice, comme dans le reste de la France ; Melchior de Vogüé, spécialiste de l'Orient, théoricien d'une compréhension profonde des indigènes comme son disciple Lyautey, impute cette indifférence au manque de finesse de cet auteur, défenseur d'action plus que de générosité et d'altruisme. La domination des Anglais aux Indes, « affaire de prestige, ne peut permettre à deux cent mille Européens de faire la loi à cent quatre-vingts millions d'hommes qu'à une condition, que ces derniers regardent leurs dominateurs comme des êtres d'une nature supérieure, d'une puissance incontestée », leçon de politique coloniale donnée le 19 avril 1878. L'Angleterre conquiert, mais n'assimile pas. Une controverse entre John Harris, le consul anglais directeur de l'hebdomadaire bilingue *The Anglo-american Gazette* et la presse locale, surtout le *Petit Niçois* et le *Phare du Littoral* qui « ces deux derniers mois ont publié des articles très offensants » quand l'*Eclairneur de Nice* restait modéré¹³⁹, n'échappe au duel avec le Russe Victor de Gorloff, impliqué dans la querelle, entente franco-russe naissante oblige, que par l'extrême courtoisie de l'Anglais. Encore une retombée locale de l'épisode de Fachoda¹⁴⁰. Le passage du commandant Marchand à Nice est salué le 15 juin 1899 dans le *Petit Poète* par un sonnet aux drapeaux tricolores du chanfre nationaliste local Franck Pilatte :

Ce sont les héros purs d'une épopée austère
Qui reviennent vers nous des rives du mystère
Comme autrefois Jason...
Nul n'aurait soupçonné que tes compagnons d'armes,
O Marchand, te verraient arroser de tes larmes
Leurs plis humiliés !

Une satisfaction discrète s'exprimera à mots couverts à chaque échec anglais dans de nombreux articles sur la guerre des Boers, très suivie par le *Phare* et les hebdomadaires mondains en langue anglaise, alimentés en nouvelles détaillées par l'Agence Reuter. Des Français se sont même engagés aux côtés des « rebelles ». Le dynamique rédacteur en chef du *Phare du Littoral*, François Massa cherche à défendre les intérêts niçois contre ceux de l'Italie. Le commerce avec l'Algérie, tête de pont de l'influence française en Afrique, est réservé aux transporteurs français. François Massa entame en mars 1888 une controverse avec l'agent à Nice de la Compagnie transatlantique, Adolphe Mossa, cherchant à le persuader, et les lecteurs avec lui, de l'intérêt de développer les lignes maritimes vers l'Algérie, de

¹³⁹ Le financement occulte par des capitaux étrangers de certains journaux explique leurs positions, voir note suivante.

¹⁴⁰ Lettre ouverte du consul Harris dans *The Anglo-american Gazette* du 23 janvier 1899. La mission Marchand dut évacuer le poste de Fachoda, sur le Haut – Nil, le 11 décembre 1898, devant les hommes de Kitchener, et sur les ordres de Delcassé, après un ultimatum britannique. A cette occasion, bizarrement, parut à Nice pendant quelques semaines un quotidien en langue anglaise, *The Riviera Daily*, qui commenta l'événement et envisagea même le 14 janvier 1899 une guerre franco – britannique.

préférence avec des navires en bon état. Les primeurs, artichauts, petits pois, et les fruits, pommes, poires, mandarines et marchandises diverses ont touché, lors d'un premier essai, d'abord Marseille, sur le paquebot Isaac Pereire, avant d'être transbordées sur un navire plus petit, le Comte Baciocchi, appartenant à la Compagnie Morelli ; cela fait déjà vingt-huit heures de traversée entre Alger et Marseille, puis huit entre Marseille et Nice, de quoi douter de la fraîcheur des « primeurs ». Cette initiative reprend une route précédemment utilisée avec profit par des petites compagnies génoises ou napolitaines. Certains lecteurs préconisent, plutôt qu'une liaison Alger-Nice par Marseille un trajet direct Bône ou Philippeville-Nice. En effet celui-ci, plus court, éviterait les inconvénients du transbordement. François Massa suggère une ligne Nice-Marseille-Bône ou Philippeville et retour sur Nice, avec en perspective la négociation d'un nouveau traité de commerce avec l'Italie, qui mettrait en concurrence produits algériens et italiens ; d'où le plus grand bénéfice pour le consommateur, appelé à privilégier les meilleurs produits au meilleur prix. C'est le moment que choisit pour intervenir le *Pensiero*, journal en langue italienne paraissant à Nice, défenseur de l'idée de l'indépendance du Comté, interdit plus tard à la suite d'une violente campagne impliquant le *Phare du Littoral* lui-même. Considérant le quasi-monopole dont bénéficiait précédemment le Piémont dans son commerce avec Nice, le *Pensiero* voit dans cette ouverture aux produits algériens une concurrence vis-à-vis des viandes piémontaises. Cela n'a pas lieu d'être inquiétant, rétorque Massa : les viandes de premier choix viendront de France plutôt que d'Italie, les vins algériens sont d'une qualité suffisante pour être compétitifs et justifier le prix de leur transport vers Nice. La police va jusqu'à enquêter sur le rédacteur d'un petit hebdomadaire de circonstance, « politique, satirique et mondain », la *Volonté de Nice*, dont le rédacteur, Auguste Piroulet, peut-être pêcheur à la ligne s'exclame : « La vieille Havas qui pêche toutes les nouvelles au courant de l'actualité a mis toutes les lignes à contribution, et pendant deux fois vingt-quatre heures les feuilles anxieuses de province attendaient que ça morde à l'hameçon du cabinet. Nice appartient quand même à la France, comme faisant partie du Comté de Provence ! Ne nous laissons pas faire par les fripouillards piémontais à la solde de Bismarck ! » La Chambre de commerce de Nice, réunie le 5 juin 1888, écoute le rapport fait à ce sujet par M. Gos, professeur départemental d'agriculture, qui revient d'un voyage en Algérie et en Tunisie. Il vante la qualité des produits de ces régions, céréales, bétail, huiles, et en particulier des vins. Les vignobles s'étendent de plus en plus entre Tunis et Souk Ahras et se révèlent la principale culture de rapport après l'échec du coton et la faiblesse des rendements du blé. Les marbres de la région de Constantine, dont est originaire M. Isaac, sous-préfet de Puget-Théniers, d'une grande beauté, pourraient aisément concurrencer les marbres italiens. Quant au fret de retour à partir de Nice, il est encore insuffisant malgré des perspectives dans le domaine des tissus, des chaussures, et des coiffures coloniales, dont la Chapellerie Léon fait une grande spécialité ; cela justifie le transit par Marseille, où les navires pourraient charger du fret. A plusieurs occasions François Massa critique l'expansion coloniale lointaine, qui coûte des millions, quand on n'est pas capable d'assurer à nos possessions africaines proches un débouché dans les Alpes-Maritimes. Jean de Peretti Della Rocca, nouveau rédacteur à partir de septembre 1890, ancien militaire dont deux des frères combattent au Tonkin et à la frontière marocaine, approuve les conquêtes coloniales tout en s'indignant des « horreurs » commises par l'expédition de Stanley¹⁴¹. Il demande davantage

¹⁴¹ *Nice artistique illustré*, dirigé par A. L. Cassini, n'est pas dépourvu d'esprit critique. Ainsi, le 26 mars 1891, le journal relate des atrocités commises, bien sûr par d'« autres », l'expédition Stanley en l'occurrence. Il s'est agi de faire dépecer et manger une jeune fille pour observer et décrire la scène. Cependant on peut noter quelques remarques générales : « On nous a habitués à considérer les gens de couleur, qu'ils soient rouges, noirs ou jaunes, comme des êtres inférieurs que nous devons à tout prix arracher aux ténèbres de l'ignorance et de la barbarie. Pour arriver à ces fins, on a fondé des sociétés, recueilli des capitaux, organisé des expéditions. Dûment subventionnés, et parfois bénis, les porte-flambeaux aryens s'en sont allés, à différentes reprises, porter aux peuplades des contrées de l'Afrique, et d'ailleurs, la bonne parole. Initiant ces êtres primitifs aux douceurs

de rotations maritimes entre Nice, l'Algérie et la Tunisie, avec bien entendu des escales en Corse.

Les conquêtes, une passion nationaliste

Si la France n'excelle pas dans l'appropriation des marchés, elle vibre par contre patriotiquement dès qu'il s'agit de conquêtes militaires, justifiées pour la Tunisie et le Maroc par d'ardentes campagnes de presse. A la description idyllique du pays, à celle plus ou moins sanglante des « naturels » succède dans la presse niçoise une mise en garde devant d'éventuels concurrents. Le ressort psychologique de l'esprit de compétition joue à plein. Ainsi, une propagande antifrançaise est menée en Algérie par *El Mostakel*¹⁴², journal imprimé en Sardaigne, à Cagliari, et distribué gratuitement en Algérie à plus de soixante mille exemplaires. Il reçoit ses ordres de Rome et vise à attiser les feux des insurrections. Zaïn Zaïn, son rédacteur en chef révèle au *Phare* le 3 mai 1881 que ses articles sont écrits en italien par l'interprète du consulat de Tunis et ensuite traduits en arabe. Fondé en octobre 1879, ce journal a pour but d'exciter contre la France la « haine des populations de l'Afrique ». De son côté, le *Phare* publie dès avril 1881 un véritable petit manuel permettant aux lecteurs de suivre une éventuelle campagne de Tunisie : voies de communication, lexique des termes arabes, lieux-dits, un « pays riant, peu peuplé, et présentant trois millions d'hectares d'excellentes terres. Nous y remplirons la fonction des champions de la civilisation que les circonstances nous dévolurent. » L'heure est de nouveau à l'exaltation du mythe devant une terre à conquérir. Joseph de Fontanes a fondé en 1876 à Nice avec son ami Albert Leroy le *Monde élégant*, charmant et intéressant journal mondain capable de traiter avec vivacité et indépendance de sujets d'actualité. La publication de récits, romans et poèmes permet à ses directeurs d'affirmer leur réputation d'hommes de lettres, tandis que, ancien zouave, fougueux, ombrageux et excellente lame, Albert Leroy se fait remarquer par de nombreux duels. Fontanes publie chez le libraire Visconti, dont le salon de lecture draine l'élite niçoise et cosmopolite, un récit de voyage, « Deux touristes en Algérie » ; des scènes de mœurs y portent, dit la publicité critique du *Phare du Littoral* le 27 février 1879, « la marque du naturalisme », et l'amour y a sa place : Nedjema, une jeune et jolie indigène est sauvée d'un grand péril par l'un des touristes. Elle s'éprend d'un violent amour pour son sauveur, mais celui-ci ne peut répondre à cette passion car il aime ailleurs. Ne pouvant concrétiser par un mariage mixte un attachement, que la différence de culture rend tout simplement impossible dans tout cadre romanesque conventionnel, Nedjema se réfugie parmi les almées, danseuses sacrées consacrées à Allah. Albert Leroy, quant à lui, publie des nouvelles en feuilleton dans le *Monde élégant*. « La petite Mouzaïa » montre une jeune indigène aux prises avec la cruauté d'un amant éconduit et surexcité par « l'odeur du sang ». Il s'agit de prouver la violence provocatrice des Khroumirs, responsables ainsi à l'avance des représailles qui s'exerceront sur eux. Enlevés par une de leurs tribus à la frontière tunisienne, deux ouvriers¹⁴³ captifs assistent le 18 avril 1881 à une fantasia, qui, pensent-ils, préfigure à leur supplice. La composition de cette scène, les références littéraires, montrent la permanence de l'imaginaire européen dans la perception de la réalité : « Le Cartouche de cette troupe semblait originaire

de la civilisation européenne, ils ont dû leur montrer combien l'existence était pour eux misérable et, par l'exemple d'une vertu strictement pratiquée, ramener ces féticheurs, ces cannibales, à des sentiments plus humains. »

¹⁴² L'*Indépendant* ou le *Révolté*.

¹⁴³ Ces ouvriers travaillaient dans la mine de plomb argentifère d'Oum Teboul, appartenant à une compagnie marseillaise. « *L'Algérie est couverte de mines semblables encore inexploitées.* »

du désert ; de magnifiques plumes d'autruche¹⁴⁴ ornaient son chapeau de paille en pyramide. Les moukères paraissaient enchantées du spectacle de chrétiens enchaînés et destinés à avoir la tête tranchée. Les femmes leur montrèrent leurs visages sauvages et menaçants en les qualifiant de roumi, de halouf, et de kelb.¹⁴⁵ La plus terrible était la plus laide. Elle broyait péniblement des grains de blé entre les deux pierres grossières du moulin arabe ; sa voisine manipulait et pétrissait la semoule du couscoussou ; la troisième soufflait le feu dans un trou pratiqué au milieu de la tente, et la quatrième, assise devant un métier de roseaux, tissait la blanche laine d'un burnous. C'était la favorite de Zmel, la plus humaine et la plus jolie de ses femmes. Le koheul qui prolongeait ses sourcils et noircissait le bord de ses paupières faisait ressortir l'éclat de ses grands yeux ; sa bouche, rouge de henné, ressemblait à une grenade ouverte ; deux étoiles bleues tatouaient son front et sa joue gauche. » En fait, dans ce western épique, cette jeune femme aux attributs flatteurs -humaine et jolie, elle tisse une blanche laine, de grands yeux éclairent son visage, sa bouche ressemble à une grenade-, ne saurait être une Indigène, mais plutôt, d'après eux, une Européenne enlevée et retenue en otage. Après de pareilles justifications, la conquête peut commencer, encore faut-il une provocation, car il n'est pas question d'être à la fois pacificateur et agresseur. Tandis que des agitateurs fanatiques et des confréries religieuses prêchent la guerre sainte contre les Français, on pense calmer l'« agitation toute factice » des populations indigènes frontalières en leur rappelant le séquestre des biens consécutif à la révolte de 1871. Des soldats sortis du camp pour faire paître leurs mulets, imprudents au point de laisser la culasse de leur fusil enveloppée de linge, sont surpris le 20 mai 1881 et torturés par des Khroumirs. Tandis que cinq mille hommes et mille deux cents chevaux débarquent à Bône, « les indigènes de la région paraissent étonnés et vexés de revoir l'armée française, qu'ils croyaient détruite. » Le 18 avril 1881, Paul Déroulède¹⁴⁶, dont le frère, officier d'artillerie, vient de partir pour l'Afrique, encourage nos troupes dans une envolée patriotique intitulée « Bonne chance ! » où l'on retrouve la plupart des thèmes liés à la conquête coloniale et au nationalisme ambiant fortement représenté dans la presse niçoise : un paysage et des habitants fantasmés, une guerre joyeuse et facile, mais surtout une vraie religion de la patrie que précise le vocabulaire d'une passion, de la souffrance au sang, ce « trésor auguste », symbole de l'angoisse de la dépopulation française face à la puissance allemande¹⁴⁷. L'armée du Bey pourra-t-elle résister à un pareil élan ? Son

¹⁴⁴ Cet oiseau coureur peuplait en abondance les territoires du sud. La mode des plumes lui fut fatale et les chasseurs en firent de véritables hécatombes. Pour suppléer à leur insuffisance, on en avait même tenté l'élevage dans la plaine du Var.

¹⁴⁵ De chrétien, de cochon et de chien.

¹⁴⁶ Paul Déroulède (1846-1914), volontaire en 1870-1871, célèbre pour ses « Chants du Soldat »(1872), fondateur en 1882 de la Ligue des Patriotes, bascule vers le Boulangisme, banni après une tentative de soulèvement en février 1899, mais amnistié en 1905. Il mourut à Nice dans sa villa du Mont Boron « Roc Fleuri » en février 1914.

¹⁴⁷ « Bonne chance », le *Phare du Littoral*, 18 avril 1881

*Les Khroumirs sont dans la montagne.
Sonnez, clairons ! Poudre, chantez !
Et vous, soldats, bonne campagne !...
Chers frères d'armes qui partez !*

*Oui, bienheureux qui sert la France,
Bienheureux, ceux qui vont courir
Aux dangers comme à la souffrance :
C'est une fière préférence
Que d'être choisi pour mourir !*

Non que ce soit la grande guerre

intendance n'est évidemment pas organisée comme celle de l'armée française. Les bases de l'alimentation du « laskar » tunisien sont le pain et l'huile. « Quant aux armes, ils ont de vieux fusils à pierre. Ils dédaignent les armes perfectionnées qui ne leur seraient d'aucune utilité. » Cependant contrastant avec des communiqués ministériels marqués de triomphalisme, la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie* publie en octobre 1881 les lettres d'un médecin militaire qui détaille les souffrances des soldats pendant la campagne, principalement le manque de pain, de bonne eau, de médicaments, comme l'opium, le bismuth, l'ipéca. Quant à la ville sainte de Kairouan, elle est occupée par les Français presque sans coup férir, préparée à cet assaut par une prophétie gravée sur des lames d'argent, et élucidée par le fils du ministre de l'Empire Lefebvre-Durufilé, devenu musulman et imam sous le nom de Si – Ahmed.¹⁴⁸ Une fois la conquête faite, l'occupation française est présentée de façon bien plus gratifiante qu'en Algérie, privilégiant la formule du Protectorat, préconisée par Jules Ferry : l'expédition de Tunisie faite et voulue par la France, a été un grand pas vers l'accomplissement de la tâche glorieuse que la destinée lui a confiée, « le triomphe de la civilisation sur la barbarie, la seule forme de l'esprit de conquête que la morale moderne puisse admettre ». Un voyageur allemand confiant au *Phare* ses impressions en décembre 1886 constate n'avoir rencontré en Tunisie que deux personnes détestant les Français, tandis qu'en Algérie le cas est bien plus fréquent. La visite des mosquées y est interdite aux étrangers, ce qui prouve le respect des croyances islamiques et n'est pas le cas en Algérie. Le voyageur estime que la civilisation et l'humanité sont entrées dans ces contrées avec les Français. Les cultivateurs indigènes ne peuvent que se réjouir : leurs terres fructifient, leurs récoltes ne se corrompent pas, la concurrence des colons est pour eux un stimulant dans une saine rivalité paysanne et commerciale. Après la conquête le commerce a repris avec une activité inusitée, et les marchands volent à qui mieux mieux les soldats et les officiers. Le prix

*Ni qu'il faille nous en troubler ;
Mais cette marche militaire
C'est sous le feu qu'ils vont la faire,
Et le sang français va couler.*

*Le sang français ! Trésor auguste
Qu'on amassait avec ferveur ;
Qui devait, à la force injuste,
Opposer l'équité robuste
Et nous racheter notre honneur...*

*Et pourtant il faut s'y résoudre,
Ce trésor, il faut en donner !
Qui nous juge doit nous absoudre ;
Les Khroumirs font parler la poudre,
Le canon français doit tonner.*

*Bonne chance, et que Dieu vous garde,
Soldats, vengeurs de nos fiertés !
La France en armes vous regarde.
O chers porteurs de sa cocarde,
C'est son coeur que vous emportez !*

¹⁴⁸ 30 janvier 1903, *Le Phare du Littoral*, à propos de la visite en Tunisie du Président Loubet et de la crédulité des fidèles.

des denrées a quintuplé. Les tapis et les burnous de fabrication indigène sont inabornables. Mais s'ils se montrent excellents administrateurs, les Français laissent beaucoup à désirer comme colons et à cet égard Espagnols et Italiens leur sont bien supérieurs. Enfin le narrateur est d'avis que l'assimilation des Arabes et des Kabyles est la plus folle chimère que la France puisse poursuivre.¹⁴⁹ L'annexion pacifique de Tahiti, qui date de 1842, pousse le *Phare du Littoral* à s'ébahir devant « un roi abdiquant volontairement en faveur d'une république. » Cependant les résultats de l'occupation française sont assez contrastés pour éveiller un jugement satirique : « La plupart des Tahitiens savent lire, beaucoup savent écrire ; ils apprennent avec une grande facilité. Ils sont braves et gais, mais ils sont paresseux et ne s'adonnent pas facilement aux travaux agricoles. Quant aux mœurs, elles sont assez faciles pour avoir fait d'abord donner à l'île le nom de Nouvelle Cythère. Avant l'arrivée des Européens, la paresse et ces mœurs faciles constituaient les défauts de ce peuple ; l'ivrognerie a été le premier résultat de la civilisation... La France s'efforce d'entretenir de bonnes relations avec ses colonies et de leur inspirer du dévouement pour elle. Elle fait tout ce qu'elle peut pour les attacher à elle plus étroitement. » Cette politique permettra à notre pays de continuer son rôle de pionnier de la civilisation. Il faut inspirer aux Indigènes l'esprit de tolérance tout en les animant de l'amour ardent du progrès et en les initiant à la pratique de nos institutions et de nos usages. Quant au général Gallieni, il applique à Madagascar le procédé dit de « la tache d'huile », qui consiste à organiser peu à peu la colonie sans formule toute faite, à partir de régions déjà bien acquises à la France, en mettant à profit la masse de peuple utilisable, qui travaille¹⁵⁰, produit et serait, sans l'action lente et efficace d'officiers français compétents et humains, sensible à de mauvaises influences. Lors des campagnes de Madagascar, le journal rappelle combien il serait opportun d'utiliser des troupes coloniales. Les effectifs locaux ne sont jamais assez nombreux, si on veut épargner les contingents européens. Les troupes indigènes, munies d'un équipement sommaire, ne nécessitant qu'un ravitaillement peu encombrant, peuvent former des colonnes de marche plus rapides et plus résistantes que les troupes régulières. Celles-ci en effet sont formées d'hommes trop jeunes pour résister aux fièvres paludéennes. Certes au retour on peut leur dire : « Petit soldat de France, sois fier de toi-même, car tu as payé ta dette à ta patrie », mais les pertes sont lourdes en proportion de l'effectif. Ainsi commence à naître l'idée de troupes indigènes destinées à épargner les recrues de métropole en vue d'une éventuelle défense du territoire national. De plus, il ne faut pas oublier la complexité du rôle du soldat colonial après les opérations de conquête, certes rôle de police, mais surtout dévouement et compétence, comme surveillant de travaux, ouvrier d'art, chef de poste, services qui l'intéresseront au pays lui-même. Cette vue du soldat colonial, définie par le « Rôle social de l'officier dans le service militaire universel » publié par Hubert Lyautey, disciple du général Gallieni, après le vote de la loi de trois ans en 1891, est reprise dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1900, sur le thème du soldat-laboureur. Gallieni rejette une méthode utilisée en Algérie et qui visiblement n'a pas fait ses preuves : s'appuyer sur des chefs rebelles ou insoumis en essayant d'« acheter » leur ralliement. (6 juillet 1898). La reine de Madagascar, Ranavaloa a été exilée à la Réunion, puis le général Gallieni a proclamé sa déchéance dès le mois de mars 1897. Le *Monde élégant* se penche avec commisération sur le sort de Behanzin, « Un roi dans la misère », en résidence

¹⁴⁹ Le 28 mars 1880, le *Phare* publie quelques statistiques sur la population de l'Algérie : Français nés en Algérie : 156365. Etrangers : 155072. Indigènes : 1514795. Armée : 51065. La Tunisie au moment du voyage du Président Fallières en avril 1911 montre un certain succès de l'immigration ; si en 1881 seulement 708 Français y résidaient, encore dépassés en nombre par les ressortissants italiens, ils sont tout de même 40000 en 1911.

¹⁵⁰ « Les Indigènes ne s'élèveront que par l'étude et par le travail ; ils n'ont pas à vivre dans une paresse dégradante. Les Indigènes écoutent, impressionnés, les paroles bienveillantes et sévères du Gouverneur général. » La main d'oeuvre locale est utilisée pour la corvée de routes et soumise à une mortalité effrayante, signale le *Phare du Littoral* en mars 1900. Aussi commencera-t-on à importer des travailleurs étrangers de Java, de Chine et du Japon. (*Le Phare*, février 1907)

forcée à la Martinique¹⁵¹. De plus il est fortement déconseillé aux colons d'épouser des femmes du cru : « Ces unions temporaires ne correspondent pas à la conception de la colonisation de peuplement qui doit, ainsi que son nom l'indique, reposer sur l'expansion intégrale de notre race. » Malgré tout, à la faveur de ces conquêtes, en mars 1885, nous commençons à pouvoir évoquer avec fierté notre empire colonial qui s'étend en taches roses sur la carte avec l'occupation, pourtant fortement contestée, de l'Annam et du Tonkin, de la Tunisie, du Congo ; le voilà presque concurrentiel par rapport à l'Empire britannique. « Nous avons créé de toutes pièces un vaste empire colonial, nous l'avons conquis à moins de frais qu'on veut bien le dire, comme aussi sans verser autant de sang qu'on l'a prétendu. Actuellement ce domaine est entièrement organisé et ce qu'il y a d'admirable et vraiment merveilleux, c'est qu'à mesure que les soldats et les colons s'emparaient des territoires, l'organisation suivait aussitôt. » Ainsi s'exprime Gaston Doumergue, ministre des Colonies, devenu « très africain », au banquet de la presse coloniale, et le député Louis Henrique ajoute dans le *Phare du Littoral* du 23 novembre 1902 qu'il est temps d'arrêter l'expansion. Pour les politiques et la presse repérage territorial et encadrement administratif sont plus importants que les hommes. Aujourd'hui nous parlerions du triomphe de la technocratie.

Une armée aux colonies, entorse au principe de la défense nationale

Pendant ce temps, dans la France amputée depuis 1871 d'une province riche et peuplée, l'inquiétude gagne, opposant dans le face à face avec l'Allemagne les données de la démographie. *Le Phare* reprend le 12 janvier 1885 un article du *Morning Post* paru opportunément : « Quand une nation ne s'accroît pas numériquement, il vaut mieux, pour elle, s'assurer de contingents de soldats natifs des colonies que d'augmenter sa richesse en Europe sans renforcer les moyens de la protéger. » Le problème de la défense du sol français par une armée insuffisante en nombre préoccupe de plus en plus les politiques au moment où les perspectives de guerre européenne se font plus proches. Le député Hector Depasse¹⁵² tient, comme plusieurs élus, une chronique régulière dans le *Phare*. Le 18 novembre 1903, il justifie la politique colonisatrice que la France mène depuis la République par l'influence que la guerre de 1870 a eue sur la politique mondiale. L'entrée dans le vingtième siècle est assombrie par le triomphe de la barbarie, qui a arrêté pour longtemps la vie politique et morale de l'Europe ; celle-ci s'est jetée dans toutes les directions, laissant derrière elle tous ses problèmes sans les résoudre. Bien sûr, on peut considérer que cette énergie a pu servir à la culture de l'univers et ouvrir à l'Europe tout un monde rempli de promesses. Certes la France n'encourt pas les mêmes reproches que d'autres nations : là où elles sont passées elles ont accumulé les ruines, leur politique de colonisation a été une politique de dévastation. « Le génie de la France a montré autant d'humanité et d'équité qu'il était permis d'en concevoir en un genre d'opérations qui se prête à tous les abus de la force et de l'arbitraire... La République française peut se présenter devant l'Histoire avec l'exposé de sa politique coloniale : elle sera justifiée. » Après avoir résumé le rapport du député Dubief, qui énumère nos colonies et dénombre leurs peuples, Hector Depasse conclut : « Le problème politique capital est celui-ci : que le peuple du droit, de la liberté et de la justice sociale, sans renoncer à ses principes moraux qui font le meilleur de sa gloire, et au contraire en les appliquant, puisse remplir les devoirs de la colonisation et de l'appropriation d'une telle masse d'êtres humains. La

¹⁵¹ Dernier roi d'Abomey, petit état militaire bien organisé par son souverain Glé Glé, Behanzin son fils résista à plusieurs expéditions françaises jusqu'au succès de celle du colonel Dodds, en 1894. Banni et déchu, il finit par mourir en exil à Alger en 1906. Le Dahomey est devenu un protectorat en 1904.

¹⁵² Hector Depasse (1842-1911), publiciste au *Siècle*, au *Rappel*, à la *République française* de Gambetta, député de la Seine, biographe de Carnot, Gambetta, Freycinet, Paul Bert, Arthur Ranc, écrivit de nombreuses chroniques pour le *Phare* et contribua à la création des lycées de jeunes filles.

politique coloniale sera réussie lorsqu'elle appliquera les méthodes de la science et de l'éducation dans les parties les plus inhabitables de la terre, et elle réparera par ce grand bienfait beaucoup de maux qu'elle nous a attirés d'autre part, point de vue signalé à M. Etienne et à ses amis. » Si nos récentes acquisitions, organisées sous le régime du Protectorat, semblent ne pas poser de problème particulier, il n'en est pas de même de l'Algérie, dont le discours officiel fait une terre française, une colonie de peuplement, parfaitement assimilée à la France. L'insécurité récurrente au milieu de populations « qui ne sont guère sympathiques » (15 août 1896) oblige à une politique de défense intérieure incompatible avec les nécessités de la préparation à une éventuelle revanche en Europe. Des dispositions spéciales permettent d'y constituer une armée permanente de 65000 hommes dont l'effectif peut s'élever à 90000 par l'appel à des réservistes algériens en cas d'insurrection, le but étant de ne pas dégarnir les frontières françaises menacées. Etablissant un bilan de la colonisation en Algérie à l'occasion du voyage de trois ministres¹⁵³ qui se proposent d'inaugurer plusieurs lignes de chemin de fer, le *Phare* constate le 12 avril 1887 le doublement de la population européenne, l'augmentation considérable de la population indigène alors que l'on en prédisait la disparition, l'extension du régime civil à un territoire dix fois plus vaste qu'en 1869 et le développement des villages de colonisation, aspects positifs mis au crédit de la République, mais conclut : « Evidemment, tout n'est pas fait ; l'œuvre, si brillante soit-elle, a encore en vue plus d'une tâche. Il faut s'occuper des Indigènes, respecter leurs croyances, leur apprendre le français, et enfin leur donner droit de cité. » Jules Ferry¹⁵⁴ qui fait lui aussi, après ses échecs électoraux, un voyage dans la « France africaine », justifie à Constantine, au Cercle du Progrès, la politique de conquêtes coloniales de la France, particulièrement son action au Tonkin, et constate les bienfaits du régime civil en Algérie. Mais le journal conclut dans l'air du temps : « Le Tonkin sera ce que nos financiers et nos industriels voudront qu'il soit, une seconde Algérie féconde et opulente ou un simple nid à fonctionnaires. Nous reviendrons à la politique coloniale quand l'Allemagne sera devenue une quantité négligeable. » Le système des missions aux colonies confiées à des ministres ou à des députés est par ailleurs fortement critiqué, pour un coût qui grève le budget de l'Etat, et leur caractère parfois permanent. Ainsi, à la faveur du voyage en Indochine de Clémentel, ministre des Colonies, « six cents demandes de budgétivores de tout calibre, désireux de s'offrir aux frais de la Princesse un petit voyage d'agrément », sont parvenues en trois jours dans ses bureaux. La séance que la Chambre consacre au budget des Colonies tente de le rendre moins lourd avec des inspections plus rentables. Un écrivain anglais, Grant Allen, qui a passé l'hiver en Algérie, communique à son tour ses impressions au journal le 10 avril 1888 en évitant les effets de style. L'occupation française est le plus grand des bienfaits pour le continent africain. La civilisation implantée à Alger rayonne et s'infiltré au delà du désert. Mais la France n'est pas une mère de colons assez féconde. Les ruches trop pleines sont les seules qui essaient. Le citoyen anglais

¹⁵³ Il s'agit de Messieurs Millaud, ministre des Travaux publics, accompagné d'Eugène Etienne, Granet, ministre des P.T.T. et Berthelot qui inaugure les Facultés d'Alger, le principe d'une université en Algérie ayant été posé dès 1879 par Jules Ferry, mais réalisé seulement en 1909 ; leurs mandats révèlent les directions données à la colonisation de l'Algérie : grands travaux, communications, enseignement universitaire. Ces voyages ministériels, à la Potemkine, reviennent cher car accompagnés d'une escorte de nombreux députés et journalistes, auxquels on ne montre que ce qu'on veut bien montrer ; en l'occurrence l'organisation en incombait à Eugène Etienne. (*Le Phare*, 13 avril 1887)

¹⁵⁴ La carrière de Jules Ferry (1832-1893) fut brutalement interrompue en 1885 par le pseudo-échec de Langson, au Tonkin, où il avait fait envoyer des renforts sans accord du Parlement. Opposant au Boulangisme, il fut évincé par Sadi Carnot lors de l'élection présidentielle de décembre 1887. En février 1892 il remit au Sénat un rapport sur le gouvernement de l'Algérie, dans lequel il insistait sur l'importance d'accorder des droits aux Indigènes « évolués », mais il mourut en mars 1893. La *Saison de Nice* signale sa présence à Cannes d'octobre à décembre 1889.

admire la solidité des constructions, les rangées de vigne¹⁵⁵, les routes, les travaux d'art, les voies ferrées, la ville d'Alger si semblable à une ville de France, malgré ses palmiers, avec ses splendides boulevards, et tout cela contre des difficultés résultant certes de la nature du sol, mais surtout dues à une « race hostile, une religion farouche, et une civilisation inférieure qui avait poussé de profondes racines ». Il voit des indigènes réquisitionnés pour faire face à une invasion de criquets, si importante qu'un convoi de chemin de fer tracté par deux locomotives, a dû s'arrêter dans le secteur de Sétif, tant les roues patinaient sur la boue gluante formée par les criquets écrasés. Il s'agit de sauver la récolte de blé avant que les criquets ne se transforment en sauterelles¹⁵⁶ plus grosses et plus voraces. Un autre fléau apparaît régulièrement à l'approche des chaleurs ; il s'agit de nombreux cas de typhus, commencement d'épidémie qui atteint essentiellement les indigènes, malgré les quelques dispensaires installés. Pour persuader les chefs du sud marocain de la puissance de la France, représentée dans le pays comme très amoindrie depuis la guerre franco-prussienne, il est bon d'inviter une ambassade extraordinaire qui, après avoir traversé l'Algérie, visite la capitale française, éblouie par la réception et le modernisme de la France, d'après une entrevue relatée par l'Akhbar¹⁵⁷ du 3 août 1885. « Les ambassadeurs vantent la grâce, la beauté des femmes françaises, mais la liberté qui leur est laissée les a beaucoup étonnés. » A Alger, ils ont été particulièrement touchés de la déférence que les autorités françaises manifestent pour la religion musulmane. La visite des mosquées, si bien entretenues par les soins de l'Etat, les a frappés profondément. Les transformations de l'Algérie sous l'impulsion civilisatrice de la France les a peut-être convaincus des avantages d'un régime libéral qui pourrait faire entrer le Maroc dans la voie des réformes. A la suite de l'assassinat à Tanger d'un commerçant allemand, des cuirassés de cette nation sont venus exiger du Sultan le paiement de 40000 douros en guise de réparations. Profitant de cette situation, « une nuée de matelots » envahit la ville tous les jours et la traite en cité conquise. Ces « érotiques matelots se croient obligés d'apposer par surprise ou par force leurs lèvres sur les fronts des plus belles et plus nobles jeunes filles qui font l'ornement de Tanger. Le beau sexe ne peut risquer un pas vers la plage sans s'exposer à de peu agréables enlacements et à des baisers d'ivrognes forcenés... Cette intolérable situation soulève d'autant plus l'indignation générale que les auteurs de ces désordres sont les représentants d'une grande nation et viennent au Maroc pour protester au nom de la civilisation contre la sauvagerie marocaine. Comment s'étonner alors du peu de prestige dont jouissent les Européens auprès des Arabes ».

Le 23 août 1897, à l'occasion de la visite d'une ambassade marocaine en France la description d'un Maroc en pleine anarchie tend à justifier auprès des lecteurs une intervention « civilisatrice » :

« Point de sol plus inhospitalier que celui-là. Aucune sécurité pour personne. On pille, on vole, on assassine impunément. La bastonnade est en permanence dans les villages. Les prisons sont pleines de misérables qu'on force à se tenir debout, un carcan de fer passé au cou. Tout ce monde meurt de faim, vautré dans les ordures... Les anachronismes de toute sorte, l'insociabilité farouche des races, les prohibitions douanières, la haine féroce du

¹⁵⁵ La vigne, culture de plus en plus rémunératrice, se développe en Algérie à partir de 1880 ; des plants sont distribués aux concessionnaires (le *Phare* du 1^{er} juillet 1882). En octobre 1886 la maison Mouton, place Masséna à Nice, propose dans la page publicitaire du journal du vin de Soukh – Ahras.

¹⁵⁶ Un article du commandant Bayle, membre de la Société Historique Algérienne, détaille le 1^{er} juillet 1901 le processus de la reproduction des sauterelles et les procédés plus ou moins empiriques utilisés pour tenter d'enrayer le fléau : « *Les Arabes, les colons, les militaires, chacun se précipite hors de son gourbi, de sa maison ou de sa caserne, muni d'instruments propres à faire du bruit. Les Arabes poussent de grands cris, frappent sur des derboukas, les colons font de même sur des chaudrons et les militaires pour protéger les jardins de la troupe font appel à leurs clairons et à leurs tambours. C'est une cacophonie générale.* »

¹⁵⁷ Publication pro-gouvernementale avant son rachat par Victor Barrucand qui paraît à Alger et dont certains articles sont repris par le *Phare du Littoral*.

chrétien, tout cela est une barrière infranchissable qui nuit au développement commercial du Maroc, à son progrès. »

La crise antijuive, prise de conscience

Dans ces circonstances, l'hostilité déclarée de certaines tribus marocaines à l'encontre d'Israélites établis au Maroc depuis des temps immémoriaux ne manque pas d'interpeller les Républicains. Pour eux la laïcité et l'égalité des religions sur les territoires soumis à la France sont, on l'a vu depuis le décret Crémieux d'octobre 1870, l'un des thèmes débattus en ce temps où l'Affaire Dreyfus éveille des ressentiments et des échos niçois. Certes on avait accusé ce décret donnant la nationalité française aux Israélites établis en Algérie d'avoir été l'une des causes de la révolte kabyle de 1871, mais la presse de Nice de l'époque n'en avait pas tenu compte, car elle en accusait des fauteurs de troubles fanatiques. Par contre, le *Phare du Littoral* a à plusieurs reprises signalé des émeutes antisémites au Maroc ou même en Algérie dans des secteurs frontaliers¹⁵⁸, provoquant un exode de Juifs marocains ralliant en vagues successives, en particulier à partir de Tétouan, le territoire français. Il n'en signale pas moins, le 13 décembre 1883, d'après des archives israélites, que « le Sultan a pourtant toujours manifesté une grande bienveillance vis-à-vis de la communauté israélite dans laquelle il recrute des fonctionnaires, et critique les persécutions dont les Juifs ont été victimes dans certaines contrées d'Europe. » En Tunisie, d'après les dossiers de presse que le *Phare du Littoral* publie en octobre 1881, et qui veulent justifier la conquête, la situation est moins favorable aux Israélites ; fuyant le pays, après la conquête de l'Algérie, ils sont souvent venus rejoindre l'importante communauté de Constantine. L'accès de Kairouan, ville la plus sainte de Tunisie, est absolument interdit aux Israélites, exception faite d'un personnage bien typé, Youcef Lévy, sorte de négociateur, représentant de compagnies bancaires intéressées à l'exploitation de minerais du sud tunisien. Au port d'Alger, plusieurs caisses de monnaie de billon envoyées aux Israélites de la colonie et destinées à la circulation de petites sommes, donc aux transactions avec les fellahs sont saisies en décembre 1896. Le 30 mai 1897, le *Phare du Littoral* revient sur « la surexcitation des populations arabes contre les Israélites ». Le journal se félicite de ce que le projet du général Cavaignac, proposant le retrait d'Algérie du XIXe corps d'armée, n'ait pas été adopté. « Que n'auraient pas été tentés de faire les Arabes, s'ils avaient senti que l'épée française était loin, qu'on n'avait laissé au milieu d'eux que des contingents plus ou moins insignifiants, en rappelant dans la métropole les états-majors, la plus grande partie des effectifs et toute l'organisation imposante d'un corps d'armée ? La révolte s'offrait à eux, avec quelque chance de succès, ne fût-ce qu'au début. Il n'y a guère à en douter : l'éclair qui a surgi à Oran devenait le signal de l'embrasement général, ou tout au moins d'un mouvement de la gravité de celui qui a éclaté en 1871, alors que nos troupes étaient encore prisonnières en Allemagne et que l'Algérie se trouvait presque entièrement dé garnie. Il est probable que la question juive n'a pas été la seule à réveiller des germes de révolte qui couvent encore sous la cendre du passé mal éteinte, et qui couvriront encore longtemps. » La presse niçoise, déjà divisée par l'Affaire Dreyfus depuis 1894, se crispe après la publication par l'*Aurore*, le 14 janvier 1898, de la lettre ouverte « J'accuse » d'Emile Zola au Président de la République. Le 29 janvier 1898, quelques jours après un commentaire ironique du texte, « délire des grandeurs compliqué de manie épistolaire », le *Phare* publie le texte d'un décret relatif à la répression de l'usure en Algérie, limitant l'intérêt à 10%, et punissant le dépassement, la récidive, et l'escroquerie ; ainsi répond-on à l'accusation faite aux Israélites d'Algérie de s'enrichir par des prêts à taux prohibitif au détriment des Indigènes musulmans. A la même date, le *Petit Niçois* rend compte des troubles

¹⁵⁸ Ainsi le 14 février 1880, puis le 26 mai 1883 à Tlemcen.

d'Alger, puis de Blida, avec une dépêche du Comité Nationaliste, qui félicite les Algérois d' « avoir opposé une si ferme résistance aux menées antifrancaises des communautés associées au syndicat Dreyfus, instrument des agents anglo-allemands ». La plupart des journaux mondains¹⁵⁹ dont bien des collaborateurs, cachés sous des pseudonymes comme O. du Paillon, ou avoués, comme Gyp¹⁶⁰, Henry Gauthier-Villars sont antidreyfusards et souvent antisémites ; la « Chronique » du *Phare*, qui tente d'égratigner avec esprit un peu de la vie quotidienne niçoise, nous surprend le 25 octobre 1898 en ironisant sur les camelots en burnous et chéchia qui offrent aux terrasses de café des babioles orientales ; tutoyant familièrement avec leurs « Sidi, tu m'achètes ?... » leurs clients potentiels, ils supplantent au couteau leurs concurrents transalpins. On nous révèle que ces « Arbis », au demeurant paresseux et sournois, sont en fait d'origine et de religion douteuse, pas musulmans algériens au demeurant, peut-être israélites¹⁶¹. Des statistiques assez complètes sur l'évolution de la population de l'Algérie attirent l'attention sur l'élévation rapide du nombre des Israélites, et la diminution relative des Musulmans. La scolarisation est comptabilisée à 16% des enfants européens, 29,5% des Israélites et 0,53% des Musulmans, proportion faible quoique en progrès par rapport au précédent relevé datant de 1892. Mais pendant ce temps, de graves émeutes antisémites ont eu lieu en Algérie, dès 1897 à Mostaganem et à Oran, puis en janvier 1898, sous l'impulsion de Max Régis, un « étudiant », en fait un agitateur qui réussit sur sa prestance à se faire élire maire d'Alger. Sollicité par lui, Edouard Drumont¹⁶² se rend en Algérie pour se présenter aux élections législatives. Le 9 mai quatre sièges sur les six que compte la colonie sont pourvus de députés antisémites. A Nice la presse est beaucoup plus calme : la communauté israélite est mieux intégrée, et les journaux locaux sont en partie subventionnés par des capitaux israélites, dont ceux du banquier philanthrope Raphaël Bischoffsheim, fondateur et mécène de l'Observatoire et député de Puget-Théniers. Les débats à la Chambre qui suivent les troubles d'Alger reflètent les incertitudes de l'opinion française. La séance du 19 février 1898, relatée en détail par le *Phare du Littoral*, est assez révélatrice. Le député Samary, auteur d'une interpellation à propos des émeutes du 18 janvier, en trouve la cause dans la situation privilégiée des Juifs d'Algérie. A la suite de la manifestation des étudiants galvanisés par Max Régis, une contre-manifestation leur oppose les Juifs dans leurs quartiers. Ceux-ci, d'après le député, disposent de bien des prérogatives que les Indigènes arabes leur envient, et les exploitent par des prêts aux taux usuraires. Le député réclame le développement d'un crédit destiné aux indigènes ; il déposera un projet de loi destiné à réformer le décret Crémieux, qui a même permis à des indigènes marocains de devenir français. L'Algérie sert de modèle à nos colonies. Or la France par sa politique en

¹⁵⁹ *Nice Mondain*, la *Saison de Nice*, la *Vie Élégante*, les *Echos de Nice* ont une coloration antisémite. *Nice artistique et industriel* reste neutre tout en qualifiant Emile Zola de « toqué de génie ». L'« *Echo de la Méditerranée* » publie une intéressante lettre favorable à Dreyfus de la comtesse de Sellon, nièce de Cavour (1^{er} mars 1898)

¹⁶⁰ La comtesse de Martel.

¹⁶¹ *L'AE*, l'Ane, de Joseph Ugo, donne à lire, le 10 octobre 1880, le petit pamphlet suivant, dirigé contre les possibilités d'accès à la nationalité française :

« Nationalité à la sauce française »

<i>De notre flèche prompte et sûre,</i>	<i>L'usurier serrant comme un crabe,</i>
<i>Chaque noté</i>	<i>Vrai pince-maille et grippe-sou</i>
<i>Reçoit à son tour la blessure</i>	<i>Pour nous est un Juif, un Arabe,</i>
<i>Et les traits de notre gâté.</i>	<i>Au jeu si l'on trouve un filou.</i>

On remarquera la mise en parallèle du Juif et de l'Arabe dans la même connotation dévalorisante, tentation d'une partie de la presse niçoise bien avant l'Affaire Dreyfus.

¹⁶² Edouard Drumont (1844-1917), d'abord journaliste, se rendit célèbre en publiant en 1886 un violent pamphlet, *La France juive*, puis en prenant la direction en 1892 de *La Libre Parole*, journal violemment antisémite à la pointe du combat antidreyfusard. Son mandat de député d'Alger lui offrit pendant quatre ans une tribune officielle.

Orient a réveillé le fanatisme musulman. Il faut l'apaiser par des mesures de justice. Le gouverneur Lépine excuse la police accusée d'avoir laissé faire les émeutiers par la rapidité de la manifestation. Il réclame pour les Indigènes, qui sont « des sujets français et non des serfs », plus de justice. Jean Jaurès, à la tribune, accuse l'usure de l'agitation ; la spoliation des Arabes n'a provoqué aucune réaction des Européens. « La société arabe en contact avec la civilisation mercantile et capitaliste tombe en décomposition. » Pour le député de Carmaux, qui depuis un séjour en Algérie en 1898¹⁶³ considère qu'il faut donner aux Arabes la qualité de citoyens français, les Juifs doivent se fondre peu à peu dans l'ensemble de la Nation, car l'antisémitisme est condamné à l'impuissance et à la contradiction. Il faut que les colons appellent les Arabes à faire contrepoids au décret Crémieux en leur accordant peu à peu les droits politiques. Le député Habert rappelle que les Arabes ne veulent pas de cette naturalisation qu'ils considèrent comme une déchéance. Emile Morinaud¹⁶⁴, antidreyfusard notoire, député de Constantine, demande que le Parti radical mette à son programme « l'abrogation du Décret Crémieux, la révision des fortunes juives et l'expulsion en masse de la Juiverie » ; Louis Barthou, président du Conseil, coupe court en donnant la position du gouvernement : il n'est pas question d'abroger quelque décret que ce soit du Gouvernement provisoire que dirigea Gambetta. Des mesures ont été prises pour assurer l'ordre à Alger et interdire les manifestations. Il ne permettra aucune distinction de race ou de religion et tiendra une ligne de droit et d'humanité. Lorsque la réforme administrative sera accomplie, le gouvernement pourra résoudre les difficultés actuelles. Il faut combiner pour cela l'évolution politique et économique. L'action politique doit éviter les destructions inutiles et bien comprendre les ressorts ethnographiques qui déterminent les soulèvements et les mouvements de population. Il faut en somme mettre à profit les éléments utilisables de la population et neutraliser les chefs rebelles à l'ambition insatiable par une police bien faite et une sage fermeté. Pour calmer le jeu, l'Algérie se voit promettre la création, par les décrets du 25 août 1898, d'une assemblée élue, qui gèrera son autonomie budgétaire, les Délégations financières ; ainsi pourra-t-on limiter les élans autonomistes que Max Régis a stimulés. Le Président du Conseil Dupuy admire, le 24 décembre 1898 le cri entendu à Alger : « La France aux Français ! ». « Mais qui sont ces Français, sont-ce ces pêcheurs napolitains, ces Espagnols d'Oran auxquels il faut s'adresser en espagnol ? Nous devons être justes et bienveillants à l'égard des Indigènes, et inviter les Algériens à lire dans notre histoire les principes conquis par la Révolution : liberté civique, liberté politique, liberté religieuse ». La loi du 19 décembre 1900 dote l'Algérie de l'autonomie budgétaire ; les recettes fiscales lui reviendront tandis que la métropole gardera à sa charge les dépenses militaires, les traitements des fonctionnaires et la garantie des intérêts des chemins de fer. La presse niçoise ne réagit pas devant cette nouveauté, mais va bientôt se concentrer sur le principal centre d'intérêt des nationalistes, le rôle de l'armée coloniale dans la défense du territoire de la patrie.

Une ébauche tardive de politique indigène

Paradoxalement les troubles antisémites d'Algérie éveillent un écho à Nice, attirant indirectement l'attention sur le sort des Indigènes. La presse fluctue au gré de son financement, de l'évolution de la politique locale et nationale dans des contradictions qui reflètent la difficulté de comprendre une réalité complexe. Peu à peu s'estompe le ton antisémite qui permettait de mettre tous les troubles au compte du décret Crémieux et les

¹⁶³ Article « En Algérie », *La Petite République*, 29 janvier 1898

¹⁶⁴ Emile Morinaud (1865-1952), député de Constantine de 1898 à 1902, puis de 1919 à 1942, secrétaire du Groupe antisémite fondé par Drumont et Cassagnac, milita pour l'abolition du décret Crémieux, fit repousser un premier projet de conscription du conseiller général de Peretti en s'élevant contre toute possibilité d'élargir le corps électoral aux Musulmans.

grands quotidiens, reflet d'une opinion niçoise majoritairement nationaliste, se passionnent plutôt pour les problèmes de défense.

Le développement du mouvement indigénophile

Le relatif succès de la pacification de Madagascar et les méthodes utilisées par le général Gallieni, complètement différentes de celles préconisées par Bugeaud lors de la conquête de l'Algérie, sont admirées et les conquêtes territoriales mises en valeur comme une sorte de thérapie revancharde. L'admiration pour l'armée, contre-poison des antidreyfusards, permet aux officiers supérieurs une prise de parole à l'autorité incontestable, toujours en première page. Pour le général Gallieni qui s'exprime dans le *Phare du Littoral* du 20 octobre 1899, tout est très simple, l'indigène n'a qu'à adopter notre mode de vie, notre langue et nos formes de pensée : « L'indigène n'a que fort peu de besoins. Il vit dans un état voisin de la misère qu'il est humain de chercher à améliorer. Mais le nouveau mode d'existence que nous lui ferons adopter nécessitera de sa part des ressources qu'il n'avait pas et qu'il lui faudra trouver ailleurs, en surmontant sa paresse et en se mettant résolument au travail, soit en faisant revivre des industries languissantes, en augmentant ses cultures avec des méthodes plus productives, ou en prêtant aux colons le concours de sa main d'oeuvre. Il n'y a aucun inconvénient à engager les chefs sous nos ordres à adopter nos vêtements et nos coutumes, à inciter leurs femmes à se débarrasser des oripeaux qu'elles affectionnent pour se vêtir à l'euro-péenne avec des costumes d'origine française. La vanité et l'esprit d'imitation des Indigènes seront assez puissants pour faire le reste... » Il est bien tard en Algérie pour revenir en arrière ; la politique d'assimilation, valable pour les Européens, ne l'est pas pour les Indigènes. A eux de se faire à nos coutumes, en conservant si possible leur statut d'inférieurs. Les « colons » de deuxième génération, représentés à la Chambre et dans toutes les instances officielles font entendre une voix bien plus forte que celle des autochtones dont les quelques représentations ont été progressivement éliminées. Le style orientaliste demeure l'un des thèmes du « discours médiatique », mais c'est souvent pour en ridiculiser les cibles : les révoltes en Algérie, les succès en Abyssinie, ne sont que de vains aspects d'une réalité prouvant l'incontestable supériorité européenne. Ainsi observe-t-on le 4 août 1898 que les somptueux manteaux et boubous brodés d'or des ambassadeurs de Ménélik¹⁶⁵, les pierreries étincelantes de leurs épouses proviennent tout simplement des ateliers de Rouen ou de Trieste. Pourtant l'idée de la « différence » fait lentement son chemin : une série très documentée signée « Docteur Nemo », « La médecine de Mahomet » révèle en décembre 1898 le bon sens et le bien-fondé des conseils que le Coran consacre au régime de vie de croyants débarrassés de tout ce qui pourrait entacher leur foi de superstitions, plaçant l'équilibre du corps et de l'âme au centre de leur vie religieuse. De la même façon, on verra dans le *Féministe* le colonel Bidault analyser avec sérieux la polygamie dans un article intitulé « Mahomet et les femmes ». Une réflexion nouvelle semble ainsi se faire jour, à propos des relations avec les indigènes, de l'administration des colonies, de leur entretien et de leur défense. Lors des obsèques de l'une des victimes des émeutes antisémites d'Alger, le 21 janvier 1898, le maire d'Oran s'était exclamé : « Vive l'armée et à bas les Juifs ! ». Pourtant à l'approche du procès de Max Régis, le jeune maire d'Alger accusé d'antisémitisme et arrêté le 2 mars 1898¹⁶⁶,

¹⁶⁵ Empereur d'Ethiopie couronné en 1889, il battit les Italiens à Adoua en 1896, première défaite d'un peuple colonisateur.

¹⁶⁶ Les députés Drumont, Marchal, Morinaud et Faure, les sénateurs Gérente et Treille déposent le 19 mai un recours en grâce pour Marc Régis. Emile Morinaud, député de Constantine à partir de 1898, se révélera ensuite hostile au projet de conscription des Indigènes.

bientôt présenté aux Assises du Var, Paul de Cassagnac¹⁶⁷, personnalité de la droite antisémite, écrit dans *L'Autorité* le 13 mai 1899 : « Qu'on défende les colons contre les Juifs, c'est naturel. Mais il est tout aussi naturel de protéger les Indigènes contre les colons. Quand il y a diverses races sur un territoire, il faut les obliger à vivre ensemble en harmonie, et ne pas tolérer que les uns dévorent les autres. Si on n'arrive pas à cet équilibre moral et matériel en Algérie, ce pays, qui coûte par an plus de cent millions à la métropole, ne sera plus qu'un foyer de discordes constantes et un boulet au pied, au lieu de devenir ce qu'il devrait être depuis longtemps, le type idéal de notre empire colonial. » Dans cet éditorial qui revient sur les thèmes préférés des droites françaises à propos de l'Algérie, rôle pervers du Décret Crémieux, état de révolte endémique, et surtout coût de la colonie, ce « boulet », on remarque qu'apparaissent tout de même les idées neuves de « protection » des Indigènes, et d'« harmonie » entre les communautés. « La tâche sera facilitée par la connaissance de notre langue », écrit le général Gallieni cité plus haut en complétant son programme, « que les Indigènes auront acquise dans nos écoles. Un enseignement bien dirigé et bien compris doit faire, de la génération qui suit celle qui a subi la conquête, une population qui nous sera toute dévouée et accessible à toutes nos idées. » Le problème de la francisation par l'étude de notre langue commence d'ailleurs à être souvent évoqué. Certes le résultat serait plus vite acquis si les immigrants français étaient plus nombreux, pense-t-on. Or si le nombre de Français s'est accru, c'est surtout grâce aux effets de la loi de naturalisation du 26 juin 1889, qui donne largement et facilement la nationalité aux Européens ; les Indigènes doivent pour cela abandonner leur statut de Musulman, ce qui signifie pour la plupart d'entre eux, imperméables à la notion de laïcité, le renoncement à leur religion. Ce levain de « vrais Français » qui pourrait faire fermenter l'avenir est insuffisant. L'enseignement en Algérie après un siècle de pacification est moins efficace qu'en Tunisie ; 3% d'enfants indigènes reçoivent des notions de français. Après l'élite aisée, il faut prendre comme cible la classe populaire. La fondation en 1883 de l'Alliance française, basée sur « l'amour de la Patrie » vise à propager la langue par l'école, aussi bien dans les pays étrangers que dans nos colonies. « Une école bâtie, c'est la France qui reste ! » s'exclame le commandant Bayle.¹⁶⁸ Le 24 avril 1882, le résident Cambon visite à Tunis le collège Sadicki, où des professeurs arabes et français éduquent près de 500 élèves. : « Le développement de l'enseignement en Tunisie sera un grand moyen de civilisation. » Les caïds tunisiens reçus à Paris expriment en octobre 1896 « la reconnaissance des Indigènes envers la République française qui protège l'essor des enfants de l'Islam vers les progrès de la paix. » Abdul-Thaleb, un pseudonyme de circonstance, chroniqueur de *l'Union artistique et littéraire* de la comtesse de Sauteyron en 1903, loue lui aussi l'action de l'Alliance française au Maroc ; les écoles franco-arabes, installées dans plusieurs villes à la demande de notables, répondent à la nécessité d'entrer en rapports avec des commerçants en France et en Algérie, pour leur faire posséder une langue destinée à leur rendre de nombreux services. Cet effort de prestige, qui touche une élite dans le protectorat tunisien et prépare la « francisation » du Maroc n'est pas en mesure d'atteindre les couches profondes de la population algérienne musulmane, bien qu'en novembre 1891 l'obligation scolaire ait été décidée pour les garçons arabes de six à treize ans. Les programmes de 1890 étaient pourtant bien clairs et entendaient mettre en œuvre les principes que Jules Ferry avait posés en étendant à l'Algérie en 1883 les lois scolaires de 1881 et 1882.

¹⁶⁷ Paul de Cassagnac (1843-1904), publiciste et personnalité politique en vue, connu par sa conduite héroïque en 1870 et ses duels, ardent bonapartiste, puis monarchiste, enfin boulangiste convaincu, finit par se rallier à la cause de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ses interventions dans la presse, particulièrement dans *L'Autorité*, un journal qu'il avait fondé, étaient fort suivies à Nice et à Monaco, entre autres dans *Les Rives d'or*, journal mondain monégasque dirigé par Honoré de Laboulaye, frère d'un des rédacteurs des lois constitutionnelles de 1875.

¹⁶⁸ *Le Phare du Littoral*, 12 août 1901

Dans l'un de ses alinéas on pouvait lire la phrase suivante : « La France n'entend point faire des Arabes des sujets résignés, mais des citoyens qui acceptent son autorité. » Ferdinand Buisson¹⁶⁹, promu inspecteur de l'Instruction publique par Jules Ferry, tente de mettre en application ses théories en matière de pédagogie et d'accès à la laïcité. Opposant à l'Empire, républicain, philanthrope sincère, il crée dans les écoles normales d'Algérie, particulièrement à la Bouzarea, près d'Alger, avec son directeur Charles Hab Der Halden, arabisant convaincu, une option « Ecoles indigènes » avec apprentissage de la langue arabe pour de jeunes instituteurs, parfois métropolitains, nommés dans des postes reculés où l'Européen est rare. Malgré des efforts qui concernent surtout la Kabylie, la proportion d'élèves musulmans scolarisés reste très faible, en partie en raison du refus des familles, convaincues de l'inutilité de l'apprentissage du français : des prédictions rendent imminent le départ des *Roumis*. L'enseignement de l'arabe et les commentaires religieux sont maintenant réservés aux écoles coraniques, particulièrement décriées par la politique d'assimilation ; elles ont le droit d'officier seulement en dehors des horaires des écoles françaises, à l'aube ou la nuit. Cela n'empêche pas l'usage de l'arabe de progresser comme jamais en Kabylie. Le Congrès annuel des colons, tenu à Alger le 20 mars 1908, se conclut par un dernier vœu, avant celui des bouilleurs de cru, que transmet l'*Eclairneur* : l'enseignement des Indigènes fait courir à l'Algérie un véritable péril, à la fois pour la population européenne et pour l'économie. Les Kabyles, pourtant plus aptes que les Arabes à la recevoir ont demandé le remplacement de l'instruction primaire par un enseignement agricole pratique. Le Congrès propose donc que l'enseignement primaire des Indigènes soit supprimé. La démission du recteur Jeanmaire, qui quitte son poste d'Alger le 5 novembre 1908 pour s'opposer à la dénaturation du projet d'écoles indigènes en « écoles-gourbis », c'est-à-dire distribuant un enseignement simpliste, n'est pas davantage commentée par la presse niçoise. Le thème de l'enseignement y est pourtant brûlant, tant sont intenses la « francisation » et la modernisation de l'enseignement dans le Comté, soumis à l'obligation scolaire et à la laïcité depuis 1882. Le *Réveil de la Montagne*, hebdomadaire du banquier Bishoffsheim, député républicain de la circonscription Montagne des Alpes Maritimes, bienfaiteur de nombreuses écoles, chante les louanges de la scolarisation réussie de la Troisième République, tandis que la plupart des journaux mondains critiquent le ministre Paul Bert, les programmes, la nouvelle grammaire et la scolarisation des jeunes filles. Les milieux culturels niçois s'efforcent, depuis l'instauration du Félibrige à Nice, en 1882, de codifier leur idiome dont ils craignent la perte et l'oubli, et d'en sauvegarder l'enseignement. C'est le rôle discret mais efficace que s'attribuent les fondateurs de la revue *Nice Historique* et de l'*Academia Nissarda* le 17 mai 1904. Par contre la situation culturelle des Arabes dans certaines régions d'Algérie devient si pénible que certains envisagent de s'expatrier en Egypte ou en Syrie. Les « Vieux Turbans », un groupe traditionaliste, inquiet, considère que les jeunes gens ont perdu la foi et voit avec regret la décadence de l'enseignement traditionnel, bien que depuis 1895 les crédits consacrés aux medersas, universités musulmanes, aient un peu augmenté sous la pression du recteur Jeanmaire. Une enquête menée par Hugues Bargeret, journaliste au *Phare*, impute pourtant en octobre 1899 ce désir à d'autres causes : la lourdeur des impôts, souvent injustement répartis par les caïds bénéficiaires d'au moins un dixième de la somme perçue dans leur douar ; l'*achour*, sur les récoltes, et le *zekkat*, sur les troupeaux, sont des impôts que ne paient pas les Français¹⁷⁰. Pour venir à bout de leurs paiements, les Arabes ont recours à l'usure, et, de plus en plus endettés, sont sensibles à l'action de recrutement que mènent, à partir de Damas, les fils d'Abd-El- Kader, Mohamed et Mahieddine. Le gouvernement français a accepté en 1883

¹⁶⁹ Ferdinand Buisson (1841-1932), député radical-socialiste de 1902 à 1924, président de la Ligue des Droits de l'Homme(1913-1926), reçut en 1927 le Prix Nobel de la Paix.

¹⁷⁰ Les trois « impôts arabes » seront perçus ensemble à partir de 1907 et supprimés en 1918, privant ainsi le Trésor du quart de ses recettes, ce qui prouve l'importance de cet impôt perçu sur les plus pauvres.

la réversibilité sur leurs têtes d'une partie de la pension de 150000 francs consentie à leur père et ils sont soutenus par le gouvernement turc qui à son tour fait aux Musulmans algériens des propositions d'installation alléchantes. Pourtant, si certains des représentants des Européens d'Algérie se crispent sur leur relative supériorité et leurs privilèges, l'intérêt nouveau porté en métropole aux populations indigènes permet au *Phare du Littoral* de consacrer une enquête à la condition sociale de la femme en Orient, et dans un premier temps, en Algérie. A la même époque la presse niçoise commence à peine à s'intéresser aux femmes, la plupart du temps avec ironie et d'une façon souvent dévalorisante. Comme dans le reste de la France le mouvement « féministe », à connotation tout à fait péjorative, sort à peine du néant.¹⁷¹ La femme algérienne n'est pas mieux traitée : si dans la rue les femmes attirent, grâce au mystère de leurs longs voiles¹⁷², la désillusion vient vite ; la femme arabe n'a aucune éducation, elle est ignorante, superstitieuse, babillarde et médisante. La possibilité que donne la religion d'avoir, grâce à la répudiation, plusieurs épouses, fait considérer celles-ci comme des colis ou des meubles que l'on peut déplacer à volonté. Le divorce est d'ailleurs une plaie chez les Kabyles, monogames au demeurant, et dont les femmes vont à visage découvert. Responsable des soins des enfants et de la maison, l'épouse en décharge complètement son mari et à cet égard il y a peu de différence avec beaucoup de ménages français. Les enfants sont les garants d'un certain respect dévolu aux femmes plus âgées. Les cas plus spécifiques des femmes m'zabites ou des jeunes filles des Ouled Naïl sont étudiés à part, sans échapper aux lieux communs, faux mystère et érotisme de commande. Original est par contre le destin des épouses sahariennes. Représentant l'élément stable de la famille quand leurs époux nomades ou pillards sont toujours absents, bénéficiant d'un complément de ressources grâce à leurs industries domestiques, tissage, poterie, elles usent de leurs biens propres et jouissent de la protection de leur famille. C'est donc une forme de matriarcat et de féminisme qui préside à l'éducation des enfants, le père étant seulement le géniteur, à l'étonnement de notre chroniqueur niçois.¹⁷³

La révolte de Margueritte

Dans cette quête de meilleures perspectives de progrès pour notre colonie d'élection explose la mauvaise nouvelle de la révolte des Beni-Ben-Asser dans le voisinage du village de Margueritte, le 30 avril 1901. Robert Burg, le rédacteur en chef du *Phare du Littoral* depuis quelques mois, pose à ce propos les graves questions de l'insuccès de la méthode d'assimilation en Algérie. D'ailleurs y a-t-il eu application d'une méthode ou plutôt laisser-aller mou et espoir de faits trouvant leur solution sans effort de la part de personne ? Les Beni-Ben-Asser, tribu kabyle des environs d'Alger et de Miliana, ont, d'après le chroniqueur, tiré des plans de façon à récupérer des terres qui leur furent confisquées lors de la répression de la révolte de 1871, et qui servirent à de nouveaux établissements de colons à Margueritte, Marceau, Gouraya et Dupleix. Ils voulaient également retrouver l'usage de leurs forêts, et les plaintes envers les spoliations qu'ils avaient subies étaient restées sans réponse de la part d'une administration négligente ou indifférente. Dans un premier temps, la nouvelle du massacre d'Européens se répand, fortement amplifiée, suscitant peur et colère. En fait, -ce n'est certes pas rien, -cinq Européens ont été tués, dit-on, pour leur refus de se convertir,- mais il ne s'agit pas là d'une révolte massive. Ce qui est surprenant, c'est le commentaire qu'en fait le journaliste : au lieu de courir sus vindicativement aux sauvages indignes,

¹⁷¹ Quelques journaux mondains niçois défendent un féminisme modéré, et pour eux la condition de la femme en Afrique du Nord sert d'exemple-repoussoir. Ainsi les Niçoises peuvent-elles s'estimer heureuses de leur condition.

¹⁷² En 1906, Pierre Loti publie « Les Désenchantées, roman des harems turcs contemporains. »

¹⁷³ *Le Phare du Littoral*, 2 juillet 1901

qualifiés cependant de « demi-civilisés », il se pose des questions sur les causes de ces troubles : « Après soixante-dix ans d'occupation, nous sommes, semble-t-il, au point de vue de l'assimilation des Arabes exactement aussi avancés que le premier jour. Entre eux et nous il y a une barrière infranchissable. Leur demi-civilisation ne comprend, ou ne veut rien comprendre à la nôtre ; et ceux d'entre eux qui sont arrivés parfois à de hauts grades dans l'armée française se sont empressés de reprendre le burnous et de coucher sur la natte du gourbi, aussitôt que l'âge de la retraite leur a enlevé l'uniforme chamarré de décorations. C'est que la demi-civilisation de l'Arabe est toute une religion : elle ne cèdera pas devant nous, elle ne se prêtera pas à une fusion... Ce sont deux mondes qui vivent côte à côte, mais sans se compénétrer aucunement. »¹⁷⁴ A la suite d'incidents qui les jours suivants provoquent à Alger le pillage de magasins tenus par des Israélites et des Européens, le gouverneur général Jonnart¹⁷⁵ rappelle aux sous-préfets et aux administrateurs de communes mixtes la nécessité de transmettre à l'échelon supérieur les préoccupations et les abus dont pourraient se plaindre « les sujets musulmans » ; il rappelle ainsi une intervention qu'il avait faite à la Chambre comme rapporteur du budget de l'Algérie en février 1893, et où il déclarait : « Nulle part le contrôle sur place n'est moins organisé qu'en Algérie et nulle part il n'y est plus nécessaire ; nulle part les abus de pouvoir, les dénis de justice, le gaspillage des deniers publics ne sont davantage à redouter. » Le rôle des Européens doit être en quelque sorte celui d'éducateurs, mais depuis quelque temps « une partie de la population d'origine européenne » se livre à des excès et des désordres dans la rue « sous les regards ironiques » des Musulmans. Le gouverneur Jonnart vient par un décret du 3 mai 1901 de prendre la direction de la haute police, en fait pour limiter les exactions des antisémites. Un peu plus loin, Robert Burg incrimine la « faute impardonnable » qu'est le décret Crémieux, « le fils de Mahomet n'ayant pas les mêmes prérogatives que le fils d'Isaac. » L'auteur déplore aussi l'insuffisance de l'immigration, qui ne peut « submerger l'élément ethnique précédent, comme l'Arabe lui-même a submergé l'élément autochtone ». Il s'agit pour les autorités comme le préfet d'Alger Lutaud¹⁷⁶, de neutraliser le maire, Max Régis, moteur de l'agitation antisémite. Le 10 mai, Robert Burg a recours aux rapports de M. Pauliat, sénateur du Cher, pour expliquer les différentes spoliations et dénis de justice dont ont été victimes les Arabes ; l'application en Algérie de l'article 715 du Code civil, signifiant que nul n'est tenu de rester dans l'indivision, a contraint la plupart des tribus à vendre à vil prix les terres collectives une fois que l'un des membres en avait cédé une partie, aussi se sont-ils trouvés sans terres et sans ressources sans avoir très bien saisi les dessous d'une combinaison ressentie comme très injuste.¹⁷⁷ Des causes religieuses sont également invoquées, la très importante influence des confréries, comme les Senoussi aux portes du Sahara, et des *zaouïas*, écoles religieuses financées depuis l'étranger, l'Afghanistan par exemple. Des missionnaires anglais, accusés de

¹⁷⁴ Abondant dans le même sens, le commandant Bayle remarque dans le *Phare* du 21 octobre 1901 : « A part quelques cas tout particuliers, nous n'avons pu nous attacher les Arabes. La plupart ont pris nos défauts ; quant aux qualités, le Coran s'est absolument opposé à les leur voir prendre. »

¹⁷⁵ Charles Célestin Jonnart (1857- 1927) homme politique proche, par son beau-père, le banquier lyonnais Aynard, des milieux de la finance, ami de Jules Ferry, fit plusieurs passages à Alger comme chef de cabinet de Louis Tirman, puis au poste de gouverneur général(1900-1901, 1903-1911), passant pour un indigénophile et s'attirant la vindicte de l'opinion coloniale. Partisan de la naturalisation des Indigènes, et qualifiant l'Algérie de seconde France, image de la Patrie, il fut accusé à plusieurs reprises de vouloir créer un nouveau « Royaume arabe ». Il avait souvent séjourné à Juan-Les-Pins où ses beaux-parents possédaient la villa Picolette, et où sa femme mourut de suites de couches le 22 décembre 1902.

¹⁷⁶ Le préfet d'Alger, Charles Lutaud, fut ensuite gouverneur général de l'Algérie de mars 1911 à janvier 1918. Au cours de la séance de la Chambre des Députés du 23 décembre 1898 relatée par l'*Eclairneur*, Firmin Faure déplore, en critiquant son incapacité devant les troubles antisémites d'Alger, l'envoi en Algérie de « fonctionnaires avariés de la métropole ».

¹⁷⁷ Ainsi le gouvernement vend en mars 1886 des terres domaniales (11000 hectares) en lots. Ces terres collectives utilisées en pâturages extensifs ont été confisquées car réputées « incultes ».

prosélytisme et propagateurs d'un discours de mépris envers la France, enrichi du souvenir de la reculade de Fachoda, distribuent des armes à des prix ridiculement bas, et enlèvent, en toute impunité, des recrues aux écoles françaises, comme à Constantine ; l'ouvrier où madame Saucerotte initiait à des travaux artistiques des jeunes filles pauvres, s'est trouvé privé d'écolières. Aussi le bruit a couru dans la région de Batna qu'« avant quatre ans il n'y aura plus de Français en Algérie ». Paradoxalement cette critique des méthodes républicaines assimilatrices et de leur échec s'assortit de timides tentatives de réhabilitation du travail des « bureaux arabes », du moins dans le Sud. A cette « activité bienfaisante », poursuivant le travail de forage traditionnellement mené par les indigènes des oasis de la région de Touggourt, l'administration militaire a consacré recherches et travaux et de nouveaux sondages. Ceux-ci ont permis la réalisation de nombreux puits artésiens dans le sud de l'Algérie, près de Bou Saada, de Batna, et dans le Sud-Oranais. *L'Eclaireur de Nice* du 26 décembre 1902 considère que les bureaux arabes avaient du bon, si on compare leur action avec la justice civile, rendue par des juges de paix ignorants ou des caïds désignés par les Européens, d'anciens *chaouchs*¹⁷⁸ sans rayonnement ni autorité, c'est ce qui s'est vu lors de l'Affaire de Margueritte. Le discours prononcé par Gaston Doumergue au banquet de la presse coloniale, qu'il préside le 20 novembre 1902, veut balayer les doutes : notre pays a tout de même été capable de compléter et d'organiser à partir de 1885 un vaste empire colonial, dont il faut poursuivre la mise en valeur, énonce-t-il. Cette justification officielle montre en creux le trouble qui commence à saisir l'opinion devant la permanence des actes de révolte et les incertitudes quant à l'avenir d'une colonie dont on a cru un temps qu'elle pouvait être assimilée à la France. Le procès des insurgés de Margueritte, devant les Assises de l'Hérault, intéresse particulièrement la presse par son ampleur, plus de quatre-vingt accusés, et sa durée, plus de deux mois, du 15 décembre 1902 au 9 février 1903. Le choix du lieu surprend *L'Eclaireur*, qui déplore les impressions ambiguës que les assistants, ignorants, ressentiront à propos de l'Algérie. A un moment où la viticulture algérienne semble, grâce à d'excellentes récoltes, se poser en concurrente de celle du Midi montpelliérain, n'y a-t-il pas là, de la part des autorités, la volonté de minimiser le crime des coupables ? Si le *Phare du Littoral* ne rentre pas toujours dans le détail des audiences, *L'Eclaireur de Nice* nous livre des comptes rendus pleins de commisération pour les accusés, indifférents, malades, toussant et crachant par terre, dans l'incapacité de s'exprimer en français, comme le souligne maître Ladmirat, le principal avocat. L'interprète a belle allure, drapé dans un superbe burnous noir dont un large capuchon recouvre en partie les épaules, la tête enserrée dans un blanc turban qu'entoure une ceinture de soie noire. On se croirait dans une mosquée, commente le journaliste, dont l'officiant, d'une voix monotone, réciterait ses longues patenôtres. Le principal accusé, Yacoub, dit le Sultan, trente ans, capturé dans les grottes du Zaccar, voulait rejoindre Bou Amama, « fomenteur » de l'insurrection de 1881, et reprendre avec lui la Guerre Sainte, à lui suggérée par des visions, s'assurant la fidélité d'adeptes qui au préalable lui suçaient la langue. Mais ces pratiques mystérieuses et inquiétantes s'accompagnent de réalités : « Autrefois les terres nous appartenaient, maintenant les colons s'en sont emparés et ceux qui na travaillent pas chez les autres ne peuvent plus manger. Mon père, » ajoute Yacoub, « a été ruiné par les colons et obligé d'emprunter à gros intérêts. Voilà pourquoi nous voulions aller en pèlerinage, pour faire cesser cet état de choses, et pour prier Dieu de bien vouloir nous envoyer une bonne récolte, qui fera vivre le pauvre cultivateur. » La « Causerie » de Léon Millot le 22 décembre 1902 commente les événements dans un sens nouveau. Dans son introduction, « Ce sont sans doute des fanatiques, mais ce ne sont point des sauvages, ces insurgés de Margueritte. », il ose comparer ces hommes simples qui, se croyant invulnérables et destinés au Paradis, laissaient la vie sauve à ceux de leurs prisonniers qui acceptaient de

¹⁷⁸ Gardiens ou coursiers.

revêtir un burnous et de se convertir, aux croisés de Toulouse, -« Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens ! »- et à ses contemporains, attachés au culte de saint Antoine de Padoue, qui fait retrouver les objets perdus. Fidèle en cela à la ligne politique du *Phare du Littoral* par un anticléricalisme militant et un discret antisémitisme bien dans l'air du temps, Léon Millot cherche ensuite les circonstances atténuantes dont peuvent bénéficier les accusés, devant le tribunal de Montpellier : rappel de l'Affaire Doineau datant pourtant de 1856¹⁷⁹, misère de la tribu des Righas spoliés de leurs terre de la façon la plus légale, victimes dans leur naïve ignorance des usuriers et poussés à bout par la « parole fanatique » de Yacoub, l'instigateur de la révolte. Il est vrai que depuis quelques années les lois ont permis un développement considérable du crédit agricole ; les colons ont emprunté à des taux très bas, accroissant la superficie des terres plantées en vignobles, l'investissement le plus rentable en Algérie, et exerçant une pression spéculative sur la propriété indigène, réduite comme peau de chagrin. Le verdict, plutôt clément, correspond à cette analyse : aucune condamnation à mort n'est prononcée. Les principaux accusés sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité, les autres à des peines moins longues, un adolescent sera envoyé jusqu'à l'âge de vingt ans en maison de correction. Les nombreux autres prévenus sont acquittés. Les parties civiles reçoivent des dommages et intérêts. Le compte-rendu du procès, sinon le procès lui-même, ne leur a accordé qu'une place réduite.

Un programme colonial mieux adapté, combat de la Gauche

Le chroniqueur envisage alors les moyens propres à une meilleure réussite de la politique de colonisation en Algérie : à part les Touaregs, « perfides et pillards », dont deux spécimens prisonniers, « aux regards menaçants », avaient été exhibés sur l'Esplanade des Invalides lors de l'Exposition universelle de 1889, les Arabes sont loyaux et fidèles à la parole donnée. Ils apprécient « les bienfaits de la civilisation supérieure » du conquérant, par exemple l'eau bienfaisante des puits artésiens dans les oasis. L'Algérie est assez grande pour que colons et indigènes y vivent côte à côte. « La France n'a pas accompli vis-à-vis de ces hommes les devoirs qui lui incombent. En les réduisant à la misère, elle a manqué aux obligations de la conquête. Elle a contrevenu aux principes de justice et d'équité qui doivent être la règle de la République, à son rôle de civilisatrice pacificatrice et libérale. Tâchons de comprendre que la France est devenue un grand empire musulman, bouddhiste et jaune lui-même, depuis qu'elle possède des populations de ces races et de cette couleur, plus nombreuses que les populations de la France tout entière. »¹⁸⁰ L'auteur conclut par une critique sévère du principe même de la colonisation : « Le droit que nous nous arrogeons de nous emparer des territoires de l'Afrique ou de l'Asie, sous prétexte qu'ils appartiennent à des races « inférieures » est déjà plus que contestable. Nous devrions en tout cas l'exercer dans le plus large esprit d'autorité et de justice. » La politique d'assimilation est une dangereuse erreur, car par principe elle a méconnu la différence fondamentale des races. Les socialistes, vulgarisateurs à partir de 1897 du terme « *colonialisme* » emprunté aux économistes, pensent que c'est une dérogation au principe d'égalité, particulièrement battu en brèche depuis l'Exposition universelle de 1889 et sa mise en montre de « spécimens » de peuples soumis.

¹⁷⁹ Doineau, capitaine responsable du bureau arabe d'Orléansville, usa de son autorité pour pousser certains de ses administrés au meurtre d'un chef arabe attaqué et tué lors d'un voyage en diligence (1856). Monté en épingle par l'opposition à l'Empire et l'avocat républicain Jules Favre, le procès de Doineau amena Napoléon III à la nomination au Ministère de l'Algérie de son cousin le prince Napoléon Jérôme. Influencé par ses conseillers, dont Ismaël Urbain, il évolua ensuite vers la politique du « Royaume arabe » à la suite de son voyage en Algérie. La Troisième République appliqua un régime d'assimilation à l'administration et aux lois françaises, qui allait jusqu'à l'application des mêmes tarifs postaux entre la France et « *notre belle colonie africaine* », inadapté aux problèmes de l'Algérie et auquel échappèrent les colonies conquises par la suite.

¹⁸⁰ Hector Depasse, 2 octobre 1904

Les races humaines, physiquement et intellectuellement dissemblables, ont les mêmes droits à revendiquer pour chacun de leurs membres, et là est la seule égalité des races et des individus. Les Européens apportent le bénéfice de leurs progrès scientifiques, industriels et techniques, en revanche ils demandent à l'indigène le travail de ses bras et ne lui refusent pas de participer à la direction elle-même quand il en manifeste l'aptitude. Dans une série d'articles en septembre 1907, Abel Ollivier, neveu de Jules Ferry, montre que la question sociale pourrait être résolue par une « plus grande France », en somme une conception plus large de la nationalité. Or en France la question rencontre une certaine hostilité, sauf lorsqu'elle est l'occasion d'exploits guerriers. Après un historique des étapes de la formation de l'Empire colonial français, l'auteur évoque ses artisans, Léon Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert, Pierre Waldeck-Rousseau qui se place généreusement du point de vue des Indigènes, dans une intervention reprise par le *Phare* le 3 mars 1911 : « Le grand but de la colonisation est de faire évoluer l'indigène dans le cadre de sa propre civilisation » rejoignant le point de vue du ministre Adolphe Messimy¹⁸¹ : « Il faut créer des pays nouveaux avec des humanités attardées. A nous de leur faire le crédit de puissance, de richesse et d'argent nécessaire pour les mettre à l'abri des fléaux naturels ou sociaux qui retardaient leur essor, et pour les aiguiller définitivement sur la voie du progrès général. Notre rôle est celui de tuteurs, d'éducateurs, de commanditaires. » Honoré Sauvan¹⁸², maire de Nice depuis 1896, héritier de l'idéal républicain et gambettiste, prend parti, avec un certain courage ; ses adversaires de la presse niçoise ridiculisent cet « étranger » au pays, originaire de La Colle-sur-Loup, de l'autre rive du Var. Dans le *Phare du Littoral* il intervient en première page à propos de l'affaire Gaud et Toquet. Ces deux administrateurs sont accusés d'avoir, près de Brazzaville, le jour de la fête nationale, fait exploser le corps d'un homme pour montrer la puissance de la dynamite, puis confectionné pour leurs domestiques un bouillon avec sa tête. Ce scandale montre hélas le mépris de l'indigène, créature inférieure. Alors que nombre d'administrateurs, courageux et humains, doués de toutes les qualités, sont les vrais civilisateurs, d'autres, échappant on ne sait comment aux inspecteurs coloniaux, deviennent d'insupportables tyranneaux sous l'effet du sentiment de leur omnipotence et sont atteints de « soudanite », maladie qui les quitte dès que le bateau les ramène en France ! La mort de Savorgnan de Brazza, un sage, un philosophe, rappelle la formule de la vraie conquête. Il apportait une justice, une vérité essentielle que les naturels pouvaient comprendre et qui justifiait la marche et le progrès à travers les siècles. A son tour, Jean François Louis Merlet¹⁸³, devenu éditorialiste au *Phare du Littoral*, recommande aux juges des deux tortionnaires la plus grande sévérité. Ainsi semble être remise en question l'organisation de la justice coloniale, pour laquelle on devrait préférer ne pas faire appel à des « coloniaux », tenus en suspicion, « bêtes noires » au cœur d'une administration « nulle et arriérée ». Mais si, faisant écho à un débat alors d'actualité en

¹⁸¹ Adolphe Messimy (1869 – 1935) débute une belle carrière militaire qu'il interrompt à trente ans pour se consacrer à la politique et à l'action républicaine. Publiciste, il collabore au *Temps*, au *Matin*, au *Radical*, etc., et à plusieurs revues dont la *Revue des questions coloniales*. Elu député à Paris en 1902, rapporteur au Budget, spécialiste des questions maritimes et coloniales, il fut à l'origine du projet de conscription en Algérie ; mais ce projet ne fut pas assorti des conditions d'égalité favorables aux indigènes, qui l'auraient peut-être fait mieux accepter. Ministre des Colonies et de la Guerre entre 1911 et 1912, il reprend brillamment du service en 1914 et libère Colmar, avant de retourner à la politique en 1923.

¹⁸² Honoré Sauvan (1860-1922), adjoint au maire, fut élu à son tour maire en 1896, et sénateur des Alpes-Maritimes de 1903 à 1922. Populaire car il fit beaucoup pour transformer sa ville en une cité moderne, il fut un temps supplanté par le général François Goiran (1847-1927), brièvement ministre de la Guerre (27 mai-27 juin 1911)

¹⁸³ 22 septembre 1905. Publiciste voyageur, original, conférencier de talent, Jean François Louis Merlet, à Nice depuis 1901, participe en polyvalent à la rédaction de plusieurs journaux, le *Phare*, le *Petit Niçois*, l'*Eclaireur* et d'hebdomadaires mondains. Lié avec Jean Lorrain et Gustave Adolphe Mossa, il s'intéresse aux déshérités et publie une succession d'articles, « La misère à Nice », pour la matière desquels il s'est déguisé en pauvre et même en Arabe.

métropole, la peine de mort est abolie, il ne faut pas étendre cette mesure à l'Algérie ; ce châtement est prévu par le Coran, et il ne faut pas détruire par une mesure prématurée l'admirable œuvre de colonisation entreprise. En octobre 1911 l'arrestation à Oudjda, dans le Sud oranais, sur les ordres du général Toutée, de trois fonctionnaires français soupçonnés de malversations, provoque le rappel du général accusé de manque de circonspection pour cette réaction hâtive. Une deuxième affaire met en émoi la population de la petite ville, révélant que le cadî Habib et son interprète s'approprièrent une part du prix des terres que les indigènes étaient amenés à vendre, en réduisant ainsi des centaines à la misère.

Le gouvernement s'intéresse davantage à la santé des Indigènes, population qui augmente en nombre, mais que déciment des catastrophes, sécheresse, vols de sauterelles, mauvaises récoltes, famines, épidémies et dont les retombées atteignent aussi les Européens pauvres. Elles révèlent la misère et les besoins des populations qu'accroissent l'essor démographique et la famine de terres : le tremblement de terre d'Aïn Mlila, dans le département de Constantine, n'a fait que deux morts, mais des blessés nombreux, car les habitants dormaient en dehors de leurs gourbis à cause de la chaleur. Il faut soigner les principales pathologies, paludisme, maladies oculaires, maladies vénériennes, tuberculose, afin d'attacher à la France ses sujets musulmans par la reconnaissance. Les territoires algériens sont divisés en circonscriptions médicales avec la densité d'un médecin pour quatre villages, insuffisante, particulièrement dans le Sud. Le 30 juin 1907 le gouverneur Jonnart impose les soins gratuits en dispensaire pour la population arabe, mais se heurte sur place à une mauvaise volonté manifeste signalée par l'*Akhbar*, mais non par le *Phare* qui évoque la mesure avec réticence : si la santé des Arabes est florissante, leur population augmentera, mettant les Européens en danger ! En juillet 1907 le journal constate le développement des infirmeries indigènes créées par le gouvernement, à Géryville par exemple, ainsi que celui des œuvres privées d'assistance, comme chez les Beni Ounif grâce à la générosité du docteur Henry de Rothschild.. La désignation en 1907 pour le Prix Nobel de physiologie et médecine d'Alphonse Laveran, médecin-chef de l'Hôpital de Constantine, pour ses travaux sur l'hématozoaire et le paludisme valorise la recherche médicale en Afrique. L'Institut Pasteur peut s'installer plus au large grâce au don d'un terrain par un cultivateur arabe. Les missionnaires et les religieuses s'étaient donnés comme agents de civilisation alors que leur seul but, dénonce le *Phare*, était de combattre les religions et les croyances des gens du pays. Aussi faut-il se méfier de leurs établissements de soins. Présentée par le cardinal Lavignerie à la Congrégation des Rites, et soutenue par Mgr. Liminhac, supérieur général des Pères Blancs, la cause, la première, introduite à Rome pour la béatification de « vingt-deux nègres » du centre de l'Afrique, brûlés vifs à Nyanza vers 1885, vient d'aboutir et le décret leur accordant le titre de « vénérables » est affiché aux portes des établissements du culte. A ces offensives que le *Phare* considère comme cléricales la société civile se doit de répondre par des associations qui feront pièce à l'action rampante de l'Eglise. Les groupes, sociétés ou ligues se sont multipliés depuis 1875, avec un nombre d'adhérents qui reste limité. Leur éparpillement, leur polarisation autour de problèmes politiques, leur cristallisation pendant l'Affaire Dreyfus, comme pour la Ligue des Droits de l'Homme, nuisent à leur visibilité dans le public et diluent leur action vers des petits projets au détriment d'une vision globale des problèmes. A la création de la « Société française pour la protection des Indigènes des colonies », par Victor Schoelcher et Paul Leroy-Beaulieu, le 23 juillet 1881, avait immédiatement répondu celle de la « Société pour la protection des colons », présidée par Paul Bert, plus tard la « Société française de colonisation et d'agriculture coloniale », ou le « Comité de l'Afrique française » ; en 1908 une interview de M. Nicol, secrétaire général du comité directeur de l'« Action républicaine aux colonies » nous en donne les principaux objectifs : exercer une action nettement républicaine et anticléricale à l'encontre de celle exercée jusqu'à ce jour par les missions catholiques, bien meilleur moyen de combattre

l'esclavage, les abus de pouvoir, l'alcoolisme, et de développer la mentalité des indigènes. La « Ligue républicaine d'action nationale », sous la présidence de Victor Margueritte¹⁸⁴, fondée en mars 1909, milite elle aussi pour la cause d'une colonisation plus réussie. Le journal publie la liste de ses principaux membres, tous issus de la Gauche républicaine, comme les anciens ministres Georges Leygues¹⁸⁵, Fernand Dubief¹⁸⁶, le général André¹⁸⁷, des sénateurs, des députés, comme Adolphe Messimy, Maurice Viollette¹⁸⁸, Hector Depasse, des personnalités diverses, comme Paul Painlevé, Paul Margueritte, etc. Le groupe des Alpes Maritimes est présidé par Honoré Sauvan. Il comprend entre autres personnalités MM. Poullan et Donadei, députés, Durandy, conseiller général et directeur du *Petit Niçois*, Pierre Gautier, adjoint au maire de Nice, Caillet, Portanier, Bellon, conseillers, Robert Burg, directeur du *Phare du Littoral*, Alexandre Médecin, avocat, etc. Son programme consiste pour la France à rester le foyer de toutes les émancipations généreuses, « la seconde patrie de tout homme », et surtout des persécutés et des opprimés L'évolution de la politique européenne fait aujourd'hui de la France l'arbitre de la paix.

L'Algérie, l'Orient, l'Islam redeviennent des thèmes littéraires recherchés et riches, particulièrement chez des femmes encouragées par la vie exemplaire d'Isabelle Eberhardt, et qu'intéressent les profondeurs de l'âme musulmane plus que de fades ou érotiques descriptions. Le roman de Myriam Harry, *La conquête de Jérusalem*, met en scène à égalité les preux chevaliers des deux camps, le chrétien et le sarrasin au cœur pur ; il reçoit le 23 janvier 1905 à Cannes le Prix de la Vie Heureuse, décerné par un jury de personnalités littéraires féminines¹⁸⁹. La comtesse Zoé de Sauteyron, hardie et énergique, héritière d'une vieille famille savoisiennne et niçoise, directrice du journal mondain *L'Union artistique et littéraire* sous le pseudonyme de Léon Sarty, publie le 24 novembre 1906 « Choses aimées », un beau texte consacré aux sentiers caravaniers, d'un jeune écrivain de vingt-et-un ans, Magali Boisnard, dédié au bref éclat d'Isabelle Eberhardt. « Si je t'avais connue, je t'aurais nommée « Nedjma »... N'as-tu pas été l'étoile mystérieuse, et douce, voyageuse des chaudes solitudes ? L'étoile est morte, mais son scintillement demeure à l'abri de notre souvenir... » Amie de l'éditeur Victor Barrucand éditeur de l'*Akhbar*¹⁹⁰, Magali Boisnard, fille de

¹⁸⁴ Fils d'un héros de la conquête de l'Algérie, le général Margueritte, tué à Sedan en 1870, Paul (1860-1918) et Victor (1866-1942) Margueritte, fréquemment hôtes de Nice, s'intéressèrent à des sujets de société, au féminisme, et à la fraternité entre les peuples.

¹⁸⁵ Georges Leygues (1857-1933) fut plusieurs fois ministre, principalement de la Marine et des Colonies (1906).

¹⁸⁶ Fernand Dubief (1850 – 1916), engagé dans l'Armée de la Loire en 1870, médecin, député de Saône et Loire, fut ministre du Commerce, de l'Industrie, des P.T.T. et de l'Intérieur de janvier 1905 à mars 1906. Républicain radical, il mourut très affecté de la perte de son fils en 1916.

¹⁸⁷ Le général André (1838-1913), ministre de la Guerre dans les cabinets de Waldeck-Rousseau et Combes, voulut épurer l'Etat-Major général après l'Affaire Dreyfus. Il fit composer plus de vingt-mille fiches sur le passé des officiers avec l'aide du Grand Orient. L'échec de cette manœuvre dissuada les instances de la Franc-maçonnerie de se mêler de politique.

¹⁸⁸ Maurice Viollette, jeune avocat, membre de la rédaction de la *Petite République*, député socialiste en 1902, avait dénoncé la conquête de Madagascar, les violences commises au Congo, et l'« *affaires colonial* ». Il fut rapporteur du budget des colonies de 1912 à 1914, puis gouverneur général de 1925 à 1927. Le projet de loi Blum-Viollette, qui visait à donner le droit de vote à 25000 indigènes parut au Journal officiel le 3 décembre 1936, mais ne put être adopté.

¹⁸⁹ *Cannes mondain* paraît en édition locale couplée avec celles de *Nice Mondain* et *Menton mondain* de 1896 à 1906. Ces petites revues littéraires publient également les résultats du concours des Jeux Floraux, et quelques articles politiques signés Bou-El-Haag. Le jury du Prix de la Vie Heureuse était composé principalement de Mesdames Matthieu de Noailles, présidente, Jean Bertheroy, Juliette Adam, Alphonse Daudet, Lucile Delarue-Mardrus, Judith Gautier, Félix Faure, Catulle Mendès, Gabrielle Reval, Séverine, Marcelle Tinayre, toutes égyptiennes littéraires du mouvement féministe naissant, certaines épouses de personnalités.

¹⁹⁰ Voir note 16. L'*Akhbar*, les Informations, hebdomadaire politique et littéraire bilingue racheté par Victor Barrucand avec l'aide de notables français et musulmans, reparut le 30 novembre 1902 à Alger. Porte-parole de la Ligue des Droits de l'Homme et indigénophile, il soutint le gouverneur Jonnart et le député Albin Rozet.

magistrat, a parcouru, au nom de l'Association des Dames de France, les douars de l'Edough en distribuant vivres et vêtements. Elle écrit plusieurs romans, d'abord *La Vandale*, reconstitution de l'antique Hippone, que Léon Sarty met sur le même plan que la *Salammbô* de Gustave Flaubert, puis *Les Endormies*. Ce titre fait pièce avec à-propos aux *Désenchantées* de Pierre Loti, à cette vision négative de l'interlocuteur musulman en quelque sorte nié; il met en scène des personnages « vrais ». Ainsi, la jeune Mouni instruite « à l'européenne » clame-t-elle le désarroi des êtres pris entre deux cultures: « Qui êtes-vous, vous qui nous appelez la « race inférieure » ?... Je ne reconnais plus au dernier des vôtres le droit de dire : « C'est un Arabe » comme on dit : « C'est une bête venimeuse ». Maudits ceux qui m'ont pris mon cœur arabe ! Ils n'ont mis à la place que de la cendre. »

La comtesse de Sauteyron, qui commente flatteusement l'œuvre de la romancière, met en parallèle la pseudo-liberté dont bénéficient les jeunes femmes européennes, souvent assez immorales à ses yeux, et les contraintes que l'Occident imagine autour de la féminité musulmane. A l'ombre des grilles et des voiles, celle-ci a produit des poétesses, des lettrées, des diplomates, et des femmes guerrières. La comtesse, qui passe une partie de l'hiver à Paris et l'été à Nice, contrairement aux hôtes de la Saison, a pu entendre dans la capitale les conférences de la « muse » algérienne, à l'Alliance française et à la Sorbonne, sur son thème de prédilection, « La Femme dans la société musulmane » : à sa manière, celle-ci est aussi indépendante qu'une femme française. Le véritable intérêt de la France, ce n'est pas d'assimiler et de faire avec de bons Arabes de mauvais Français ; c'est de gagner la sympathie des Arabes par le respect même de leur tempérament et de leur culture.

A partir du 2 mai 1909 le *Phare* publie en feuilleton un conte oriental, *La ruse de Fatime*, sous la plume de Marthe Expilly. Il s'agit, dans un style fleuri, du mariage d'une jeune fille, dont les beautés se laissent entrevoir sous le mystère du voile, à celui dont elle est éprise ; l'hostilité de son père, une sorte d'Harpagon, à ce projet risquant d'écorner sa fortune par l'octroi d'une dot à la famille du fiancé, révèle les points communs à toutes les cultures de la révolte du sexe faible, à laquelle sont très sensibles les lectrices niçoises : plusieurs journaux mondains en font leur thème de prédilection. L'ethnographe Arnold Van Gennep, pionnier d'une science toute jeune, confirme les intuitions d'Elisée Reclus, en considérant l'Algérie comme une nation nouvelle et en réclamant pour les Indigènes un droit intégral de citoyen dans le statut de Musulman. « On peut dire que la conscience collective de la nationalité arabo-berbère est surtout due à la présence des Français en Algérie. Avant le milieu du siècle, la différence essentielle, unique aux yeux des indigènes, était celle du culte... On peut prévoir que quelque jour la colonie atteindra sa majorité politique et se sentira capable de revendiquer son autonomie.¹⁹¹ » Il semblerait que l'opinion niçoise soit ainsi toute préparée à comprendre les problèmes de l'Algérie, puisque la presse locale dans sa diversité n'en laisse rien ignorer. Mais, nationaliste, très marqué par la position frontalière du Comté, le lectorat est surtout mobilisé par les perspectives de guerre. *La Grande France*, journal républicain indépendant fondé à Nice en février 1912 par Max Régis, ancien maire d'Alger, avec la collaboration d'Henry Hardy-Polday, se vante surtout malgré son titre de défendre les intérêts de Nice, et de

Certains articles étaient repris par le *Temps* et le *Phare du Littoral*. (Revue Histoires littéraires, Editions du Lérot, N°8, 2001)

¹⁹¹ Elisée Reclus, *L'Homme et la Terre*, tome I, Création d'une civilisation nouvelle. Les oeuvres d'Elisée Reclus, géographe et anarchiste (1830-1905) furent souvent proposées à Nice dans des compte-rendus publicitaires, et souvent citées, comme dans *l'Union artistique et littéraire* de la comtesse de Sauteyron, spécialiste des questions balkaniques, avec un certain succès, car sur la Côte résidaient de nombreux sympathisants de la Commune. Avec ses frères, géographes et ethnologues, il se passionna pour les peuples mal connus de la Terre sur lesquels il porta un regard objectif et toujours d'actualité. Arnold Van Gennep (1873-1857) s'intéressa à l'Algérie et publia les « Etudes d'ethnographie algérienne » entre 1912 et 1914.

se lancer dans une bataille électorale contre Honoré Sauvan¹⁹². La situation des colonies ramène toujours aux problèmes internationaux obsédants : elle n'est pas vraiment sûre, or les tensions demanderaient l'emploi d'une force armée considérable. Les nouvelles de Madagascar retransmises par l'Agence Havas le 1^{er} mars 1905 révèlent une situation au bord de l'insurrection, moins idyllique que ne le laissent entendre les rapports des militaires, et les souvenirs que madame Gallieni publie dans le *Petit Poète*. L'islamisation de l'Afrique noire peut constituer un autre thème d'inquiétude. Certes une fois converties les populations sont plus sobres et acquièrent plus de moralité, mais on les a moins en mains et elles tombent sous la tutelle de marabouts dont certains viennent d'Afrique du Nord, experts en études coraniques, et non, comme les étudiants qui sortent des écoles nationales, en un savoir polyvalent. Aussi faudrait-il contrôler la formation de ces imams et créer une université française en Algérie de façon à mieux utiliser le potentiel de savoir des populations. Ce mouvement maraboutique s'inscrit dans une évolution vers le panislamisme, qui apparemment n'est pas exporté depuis la Turquie, mais depuis l'Algérie, où « les Arabes sont soumis seulement en apparence. Et, de même qu'ils profitèrent, en 1870, des malheurs de la France pour tenter un essai de révolte, heureusement réprimé, de même ils n'attendent qu'une occasion pour reconquérir leur liberté. Ils y auraient du reste tout avantage, car ils bénéficieraient des améliorations dont leur pays jouit depuis plus de soixante-dix ans qu'il a été conquis par la France. Ce serait pour notre pays une série de guerres éprouvantes, rendues d'autant plus meurtrières que les Arabes nous combattraient à l'aide de l'instruction que nous leur avons donnée et des moyens nombreux que nous avons mis à leur disposition. »

La discussion du budget en fin d'année se révèle le centre d'intérêt majeur du lectorat niçois passionné le reste du temps de politique locale; là sont mis en valeur les députés et les ministres dont la carrière, écourtée par les crises ministérielles, bénéficie alors d'un suivi relatif. Enfin là on discute un peu plus des colonies, vues cependant sous l'angle des dépenses qu'elles provoquent ; l'idéal serait qu'elles s'autofinancent et fassent parler d'elles le moins possible. Le problème de la composition de l'armée se pose avec d'autant plus d'acuité que la frontière marocaine est sans cesse menacée par les tribus du voisinage, et que de nombreux incidents opposent nos troupes d'Algérie¹⁹³, insuffisantes sur ce glacis, aux tribus frontalières en rébellion contre le sultan menacé par d'autres prétendants au trône, et dont la puissance et l'autorité sont largement surestimées par le gouvernement français. Au début du siècle il semble que la France, en faveur de laquelle le destin et l'histoire rendent inévitable la possession du Maroc, ne voie nullement son rôle contesté par d'autres pays, à l'inverse de la Tunisie, quelques années auparavant. Cependant, comment envisager la distribution de nos troupes à travers tous ces territoires à défendre, priorité étant donnée à la mère-patrie menacée ? La solution proposée par le député Léon Berthet et reprise dans plusieurs

¹⁹² Les rapports de police montrent la surveillance à Nice des « activistes » de son entourage, et se concentrent sur son accès aux casinos.

¹⁹³ Un incident à Figui, succédant à bien d'autres, comme en 1898 une exposition de têtes coupées de Chambaas, vit accueillir le 7 juin 1903 à coups de fusil le gouverneur général Jonnart en tournée sur la frontière. et convainquit certains députés de « *ne pas temporiser en pays barbare* », quand notre armée « *empêche les masses aveugles de se ruer sur nos colons et sur nos sujets* ». Jean Jaurès, est convaincu lui-même que le Maroc doit tomber sous l'influence de la France ; l'importance excessive donnée au traité de 1845 avec le Maroc obligerait la France à échelonner 100000 hommes sur la frontière, prouesse impossible à réaliser, à laquelle il faut préférer une pénétration pacifique. Eugène Etienne, lui, pense qu'il vaut mieux considérer le Sultan comme une autorité, ce qui en fait un responsable, malgré son caractère futile et la mauvaise influence qu'exerce sur lui un sujet anglais, Mac Lean. Cependant le député d'Oran estime qu'il est urgent de prolonger la voie ferrée au delà de Figui vers le sud. Léon Berthet, député de Savoie et ancien rapporteur d'une étude sur les forêts et le budget de l'Algérie, très critique à propos de la juridiction répressive qui y est appliquée, estime que la pénétration par terre est la meilleure solution, jusqu'au jour où « *la poire marocaine sera mûre et où il n'y aura plus qu'à la cueillir* ». (28 novembre 1903)

chroniques du *Phare du Littoral*¹⁹⁴ à l'occasion du voyage du Président Loubet en Algérie¹⁹⁵ est de faire la distinction, à la fois dans le budget, la préparation et le recrutement, entre l'armée coloniale et l'armée métropolitaine. En Algérie, son rôle est fondamental car « c'est elle qui nous a donné l'Algérie, c'est elle aussi qui l'a mise en valeur ». Dans cette armée d'Afrique, le « peuple dominateur » est en minorité, seulement représenté par quatre régiments de zouaves, colons d'Algérie requis pour un an de service militaire, et six régiments de chasseurs d'Afrique. Ajoutons à cela « des Arabes, des colons algériens en grande partie d'origine espagnole ou italienne, et les épaves de la civilisation européenne qui constituent la légion étrangère¹⁹⁶, plus les corps spéciaux des bataillons d'Afrique et des compagnies disciplinaires. » Ne demandent à servir chez les indigènes que « ceux qui sont absolument dénués de ressources, faméliques ou bohêmes », en quelques jours métamorphosés en soldats, changement d'autant plus méritoire qu'« il n'est pas puisé dans le sentiment du devoir envers la patrie ». Sans doute ce soudain attachement à l'armée vient-il « de la satisfaction d'instincts guerriers et de gratitude pour l'esprit de justice qui règne parmi les cadres français et auquel sont sensibles ces natures primitives. » Certes, l'armée pourrait être un creuset et fondre les Algériens dans une unité nationale, mais les recrues indigènes sont considérées avec suspicion, à l'exemple de l'émir Khaled. Khaled El Hachemi, l'un des trois petits-fils d'Abdel-Kader à se considérer comme algérien, les autres étant sujets ottomans, entra à Saint Cyr en 1893. « Officier indigène » car non naturalisé, il atteignit tout de même le grade de capitaine en 1908. Ses atermoiements dans la querelle de succession marocaine l'amènèrent à prendre un congé de trois ans en 1913, avec la Légion d'Honneur.¹⁹⁷ Une loi du 15 juillet 1903, votée grâce à Albin Rozet, est critiquée dans le *Phare*; elle a créé les Baharias, corps de marins indigènes volontaires qui n'auront pas, en un an, le temps de se spécialiser vraiment et seront coûteux et inutiles.

L'expédition du Maroc et les problèmes de la conscription

Une expédition au Maroc est impopulaire auprès des députés socialistes. Jean Jaurès est devenu hostile à toute colonisation depuis son séjour en Algérie en 1895, bien que la situation soit mûre, d'après le *Phare du Littoral*, comme toujours enthousiaste devant toute intervention valorisant les armes de la France : touchant à nos frontières, beaucoup plus riche que l'Algérie et la Tunisie, relativement arriéré dans sa structure administrative et déjà ouvert à nos influences, le Maroc paraît tout désigné pour devenir un prolongement de la France, d'autant que les querelles de succession dans la famille du Sultan y rendent l'action du gouvernement légitime inopérante ; une partie du pays a basculé dans la dissidence, deux puis

¹⁹⁴ 21 avril, 13 novembre 1903. Pourtant, 19 conseillers dont un indigène avaient présenté une motion contre le service militaire algérien.

¹⁹⁵ La Fantasia qui accueille le Président au Kreider, sur le Chott-el-Chergui, est l'occasion d'un bel article de Francis Drouet dans *l'Union artistique et littéraire* du 19 avril 1903. Le 26 avril, l'hebdomadaire mondain évoque le passage en Algérie du Président : « *Les chefs arabes, interprètes de la population musulmane, l'ont prié d'agréer les assurances de leur loyalisme et de leur dévouement à la France.* » et nous donne une description de Tunis après une série de chroniques sur le Maroc.

¹⁹⁶ Les hommes politiques et la presse se poseront souvent jusqu'en 1914 la question de la fiabilité de la Légion étrangère, souvent accusée d'être un nid d'espions allemands. Par exemple, le 15 décembre 1908, les actes de désertion et de banditisme dans le Sud marocain de cinquante légionnaires français d'origine allemande, ayant même attaqué un train en Oranie, sont provoqués, dit-on à Nice, par des officines de désertion qui exercent leur influence par le biais d'agents infiltrés. Les Allemands alliés des Turcs voient l'intérêt de susciter des troubles en Afrique du Nord comme en Russie. A Nice l'opinion, sans doute à cause du cosmopolitisme de la Côte et du voisinage de la frontière, a tendance à voir des espions partout.

¹⁹⁷ Il entra alors en politique ; après une tournée de conférences en France, il signa avec Omar Bou Derba et le docteur Benthami une « Interpellation sur la politique indigène en Algérie », puis fonda avec eux une « Union franco-indigène ».

trois princes se disputent le trône et une partie des tribus leur emboîte le pas. Les pillages de magasins ou de quartiers juifs se multiplient. La perplexité des chroniqueurs se manifeste par leurs contradictions : il faut se garder de toute intervention inopportune, malgré l'assassinat, le 14 juin 1907, du docteur Mauchamp, jeune savant lapidé par des fanatiques, et celui d'Israélites traînés sur la grève à Casablanca et noyés. Une milice composée d'Européens tente de protéger les ressortissants étrangers. Les colons d'Oranie, dans les régions frontalières du Maroc, sont inquiets de l'action que « des prédications fanatiques exercent sur des populations primitives faciles à entraîner », sans compter que les Marocains reçoivent des fusils perfectionnés des armureries de Liège. Quant aux troupes françaises, elles « veulent aller au Maroc pour leur honneur. » Le 9 août 1907 de véritables « vêpres marocaines » rappellent les « Vêpres siciliennes » de sinistre mémoire, « c'est le sang français qui coule dans les massacres de « chiens de chrétiens » organisés par le fanatisme musulman. » Finalement, le 12 septembre 1907, le journal annonce la prise de Taddert : le camp marocain est bombardé puis brûlé. « Nos pertes sont minimales, celles de l'ennemi considérables » Les meilleures de nos colonies ont été la proie de l'Angleterre, aussi ne faut-il pas céder, en cas de paix il faut exiger du Maroc la capitulation totale et le paiement d'une contribution de guerre. Les socialistes tant français qu'espagnols s'opposent à la continuation des hostilités ; le gouvernement français limite les envois de troupes. Quelques semaines plus tard le général Lyautey reconnaît que la France n'a pas donné la mesure de sa force, manifestant une mollesse qui a rendu leur courage aux Marocains. Aussi annule-t-il une partie des amendes qui de toute façon ne seraient pas payées, sauf si elles répondent à un acte d'hostilité manifeste. « Il faut en finir une fois pour toutes avec les Chaouïas ! » aurait déclaré Georges Clemenceau, pourtant pourfendeur en 1885 de la colonisation « au profit du prétendu civilisateur, négation du droit, abus de la force que donne la civilisation scientifique sur des civilisations rudimentaires ». « Là, nos petits chasseurs alpins auraient peut-être à faire ! », commente le journaliste dans le désir de voir valoriser des régiments dont le Comté est si fier. Le général Lyautey, après avoir visité le Sud Oranais et tranquilisé les colons, décide d'une nouvelle tactique : une ceinture de postes fortifiés pourrait contrôler les régions rebelles, mais l'offensive reste la meilleure parade.

Pour dégarnir le moins possible la défense du territoire national, Adolphe Messimy reprend en mars 1908 le projet vieux de plusieurs années d'étendre la conscription aux jeunes Musulmans, appuyé indirectement par le député de Nice Flaminius Raiberti qui demande une meilleure gestion de nos réserves. Les élus européens d'Algérie, voyant au bout la naturalisation, « la marée du suffrage universel arabe, une multitude de Français-burnous pire que le Décret Crémieux », manifestent une violente opposition, aussi la proposition d'un service militaire de trois ans par tirage au sort d'une faible partie du contingent, 5 à 10% seulement, est rejetée sur l'intervention des députés Jules Rouanet, socialiste, et Emile Morinaud, député de Constantine, qui produisent des pétitions divergentes. Malgré ces diverses oppositions, le président du Conseil Georges Clemenceau promulgue le 15 septembre le décret sur le recensement des jeunes indigènes. Cette « Nouvelle France » devrait être à égalité de droits et de devoirs en payant son impôt du sang. Le gouverneur Jonnart ne croit pas à un péril algérien induit par ce recensement ; en effet il ne s'agit pas d'envoyer les troupes indigènes au Maroc. Gaston Thomson, député d'Oran, ministre de la Marine, démissionne. Encore ajournés en décembre 1908, les décrets de recensement nominatif des jeunes Musulmans finiront par paraître, malgré des mois de manœuvres dilatoires, en janvier et février 1911. « A ce régime nouveau les indigènes gagneront une égalité de traitement avec les colons...Ils sont passibles d'une justice et d'une administration spéciales, d'impôts spéciaux, en un mot ils subissent encore un traitement de vaincus. Or il n'y a plus en Algérie ni vaincus ni révoltés, il n'y a que des Français. »

Le sénateur Emile Chautemps¹⁹⁸, spécialiste du domaine colonial, proteste le 1er mars 1911 contre un projet de loi que le Sénat a adopté en première lecture : il s'agit d'enlever au gouverneur général de l'Algérie les pouvoirs discrétionnaires dont il disposait en matière de justice, afin d'assurer dans cette colonie la séparation des pouvoirs, principe qu'il considère comme inadapté aux indigènes. D'après lui, ceux-ci gagnent à être jugés en équité et non selon des textes juridiques qui n'ont pas été faits pour eux. « De quelque nature que soient les faits, qu'il s'agisse de la rébellion sanglante d'une tribu, du meurtre d'un administrateur ou d'exactions commises par un chef indigène, le gouverneur n'aura même pas le droit de formuler son avis. » Ce projet vise en fait le gouverneur Jonnart, considéré par le parti des colons comme un traître à la cause française ; comme jadis Napoléon III, n'invite-t-il pas à Alger au Palais d'été de nombreux chefs indigènes ? Ainsi, le 30 mars 1908, « il leur a exposé une fois de plus que la politique du gouvernement de la République était faite de bienveillance, de justice et de bonté. Il a été heureux de constater que malgré les excitations du dehors, jamais l'Algérie n'a été plus calme et plus unie. L'agha Habid des Hamman de Mecheria a répondu que la population musulmane resterait indissolublement unie à la généreuse nation française. » Ne se sentant pas soutenu, le gouverneur Jonnart démissionne d'ailleurs le 1er mars 1911 en même temps que le cabinet Briand. En mars de l'année précédente, le *Phare* avait considéré avec une relative faveur la proposition d'Adolphe Messimy concernant l'envoi de troupes noires, des tirailleurs sénégalais, en Algérie. Il s'agirait d'un contingent de cinq mille hommes par an, tous volontaires, et le colonel Mangin, qui les connaît bien, s'en porte garant dans son livre, « La force noire », cité dans la presse à plusieurs reprises. « Doués de toutes les qualités militaires essentielles, très braves, très disciplinés, très endurants, dévoués à leurs chefs, fidèles à leur drapeau, ayant le goût et même l'intelligence de la guerre, ils constituent une force extrêmement sérieuse. » Le projet est inscrit au budget pour 1910, avec deux bataillons, portés à quatre en 1911 si l'essai se révèle concluant. Les opérations du Maroc nécessitent en effet l'envoi de renforts. Le 3 décembre 1910, l'affaire de l'Ouadaï intéresse la presse allemande : le *Vossische Zeitung* considère que dans cette région menacée par les rébellions et les pillards les troupes sont insuffisantes en nombre et en encadrement. Lors d'un engagement dans l'Adrar, le *Phare* précise que « nous n'avons eu que quatre morts européens à déplorer, mais quarante tirailleurs et quinze goumiers sont tombés à leurs côtés. » Le *Phare* ajoute ce commentaire : « Selon que l'opinion publique est favorable ou hostile à l'expansion coloniale, l'administration et le Parlement délient ou resserrent les cordons de la bourse... Il est temps de renoncer à ces errements, de sortir de l'incohérence, et d'avoir enfin un programme colonial. Nous avons besoin d'une armée coloniale pour garder nos colonies et agir en dehors sans rien emprunter à l'armée nationale. » Les seuls problèmes sont les mauvais contacts que les Sénégalais peuvent avoir avec les tirailleurs algériens, car il existe une certaine hostilité entre les Noirs et les Berbères qui les méprisent. Adolphe Messimy a contre lui les colons d'Algérie qui voient sans joie le pays dégarni des troupes d'origine française, un effectif de 32000 sur 72000. Le rédacteur du *Phare*, Sainte Marie, exprime le 20 juin 1911 son scepticisme devant une armée noire à laquelle il préfère une armée arabe : d'après lui, le soldat de couleur réclame des soins particuliers ; il faut le laisser dans les pays chauds. Il a besoin d'emmenner avec lui toute une famille encombrante, son obéissance et son respect de la discipline sont tout à fait spéciaux. Le 6 décembre 1911, lors de la discussion du budget des troupes coloniales, que le *Petit Niçois* détaille d'autant plus que le député Raiberti en est le rapporteur, il est rappelé que d'ici deux ans la fusion des armées, grades et organisation, sera complète. Les bancs de la gauche critiquent l'emploi des troupes noires, Vaillant y voit un « retour à la barbarie » lors

¹⁹⁸ Emile Chautemps (1850- 1918), médecin, élu de la Haute Savoie, était considéré comme une autorité dans le domaine colonial, malgré la brièveté de ses postes ministériels, (Colonies 26 janvier-1^{er} décembre 1895, Marine 3-13 juin 1914).

des emplois de police, Jaurès, une utilisation abusive parfois mortelle. Flaminius Raiberti valorise leur rôle en Afrique, où ils ont lutté avec succès contre les dominations esclavagistes. Le *Tagliche Rundschau* cité soupçonne la France de relancer le chemin de fer transsaharien pour transporter plus facilement ses troupes noires sur le théâtre de la guerre en Europe. Sainte Marie, le rédacteur du *Phare*, préfère le combattant arabe, « chez lequel l'odeur de la poudre éveille les souvenirs ataviques d'une épopée grandiose à travers le monde ». Les colons protestent contre l'idée d'une armée à dominante arabe qui bien entraînée pourrait se retourner contre les Européens. Il faudrait accompagner cette mesure de droits politiques, ce dont les colons ne veulent à aucun prix. Lors d'une conférence à Constantine, Charles Michel, conseiller général de Tébessa, réputé indigénophile, évoque la possibilité d'une armée indigène devant un auditoire presque entièrement composé de colons, affirmant que celle-ci nous donnerait sur les Allemands une supériorité autant numérique que morale ; l'auditoire applaudit avec enthousiasme, « témoignant ainsi que la crainte de l'Arabe a cessé de hanter les cerveaux algériens ». Était-ce vraiment sincère ? Et Sainte Marie d'ajouter : « Il est bien dommage que notre ministre de la Guerre, le général Goiran, n'en ait pas encore été informé ! Nous verrions avec joie le nouveau ministre prendre à cœur la création des troupes arabes ; d'abord, parce que de ce côté-ci de la Méditerranée, nous nous sentons un peu plus voisins que le reste de la France de cette Algérie que baignent les mêmes flots ; ensuite parce que le général Goiran¹⁹⁹ étant un Niçois, il nous serait infiniment agréable de voir notre armée renforcée par l'initiative de l'un de nos compatriotes ». La lettre d'un jeune Niçois, Pierre Guyot, qui fait partie de la colonne Gouraud, envoyée en renfort au Maroc, est publiée par le *Phare* le 9 juin 1911. Cette colonne, par sa ténacité et son courage, est parvenue à débloquer Fez. « J'ai passé pendant ces dix jours de marche de Rabat à Fez des heures qui resteront inoubliables toute ma vie... Je ne me croyais pas capable de résister à de pareilles fatigues... Je connais maintenant ce que c'est que souffrir de la soif. Le septième jour, au lever du jour, des cavaliers Zaer commencèrent à tirer sur les chameaux porteurs de vivres et de munitions, 1700 en tout. On envoie une compagnie pour les déloger, mais il en sortait de toutes les crêtes. Quoique ces hommes soient courageux, rien ne les effraie comme le canon. C'est là que j'ai reçu le baptême du feu et j'en suis fier... Dire que je faisais des façons pour la nourriture avant de venir au régiment ; il m'est arrivé ici, des soirs où il pleuvait à verse, de manger de la viande presque crue avec comme pain de la farine cuite dans de l'eau et de la graisse. ». Après la signature du traité de protectorat marocain le 31 mars 1912, la prise de Marrakech le 9 septembre 1912 est saluée avec enthousiasme, nous dit-on, par tous les indigènes dont « de nombreuses tribus viennent demander l'aman. Les Juifs organisent une fête en l'honneur des Français et les chefs indigènes apportent des présents ». L'occupation du Maroc inspire la verve des carnavaliers ; il était même question de donner à Carnaval XLI les traits du sultan Moulay Hafid, éliminé de la succession, venu visiter Nice en septembre 1912. Mais pour des raisons diplomatiques le comité de Carnaval a renoncé à ce projet, non à « carnavaliser » le Maroc, qui figure sous la forme²⁰⁰ d'un grand char, « La prise de Fez », œuvre de Spagnol. Dans les fêtes enfantines déguisements de petits Marocains et de jeunes Mauresques font leur apparition. Un conte inédit de Charles Dornier, *Un Marocain*, paraît dans le *Phare* du 4 janvier 1913 ; il trace un portrait de violence et de barbarie animales du héros, prêt à livrer ses deux femmes aux pires outrages d'émeutiers en témoignage de reconnaissance pour le médecin qui l'a sauvé d'une grave blessure ; les lèvres saignantes du blessé « roulé dans son blanc burnous comme en un linceul », se relèvent en un « retroussis

¹⁹⁹ Le général François Goiran (1847-1927) honora Nice, sa ville natale, par une brillante carrière militaire et politique. Brièvement ministre de la Guerre en 1911, élu maire de Nice contre Honoré Sauvan en 1912, il dut, pour des raisons de santé, se retirer de la vie publique en 1919.

²⁰⁰ Un superbe chameau, chargé d'un immense baldaquin sur lequel sont étendues de jolies jeunes femmes, tombe, fourbu, sous les murs de Fez couronnés de minarets, au moment où un guerrier le saisit par les ... fesses.

féroce » quand il guette, tel l' « Espagnol de l'armée en déroute » de Victor Hugo, l'officier français pour le tuer. N'ayant pas atteint ce dernier, « acceptant la fatalité, comme ceux de sa race », il attend la mort. Epargné et soigné, à sa grande surprise, car le Français est médecin, et guéri, il se met à son service avec un dévouement aveugle. Une émeute éclate dans Fez en l'absence du maître de maison. « Les femmes, démoniaques sous le haïk épais que trouent seuls leurs yeux de charbon et de flamme, excitent les hommes par d'hystériques you ! you ! ». Devant la foule, il revendique, pour les sauver, « les deux chrétiennes » comme sa part de butin ; accusé d'impiété lubrique il est contraint de livrer à leur place, déguisées en Européennes, ses deux femmes, « dociles, résignées, agenouillées aux pieds de leur maître ». Il a ainsi payé, « d'un prix sublime », sa dette.

L'impôt du sang et le débat sur l'Indigénat

Comment concilier l'idée de la France en armes, menacée par la dépopulation et la montée en force de la rivale d'outre-Rhin, situation qui nécessite une armée importante en nombre et en qualité, avec les principes républicains traditionnels présidant à une France pacifique et fraternelle ? L'inquiétante montée du pacifisme dans les jeunes générations, moins sensibles à l'arrachement des provinces perdues, mobilise la presse niçoise qui hésite entre la discrétion ou les manchettes à propos des manifestations antimilitaristes de Rodez et d'ailleurs. Celles-ci suscitent des commentaires indignés ; il s'agit de l' « immonde spectacle » de soldats érigeant leur commodité personnelle face aux intérêts supérieurs de la patrie, le troupiér manifestant contre la loi de trois ans, sans doute sous l'influence de la C. G. T., de la même manière qu'il renonce à l'accroissement de sa famille par peur des charges, de l'effort et du sacrifice. Le bourgeois livre au statisticien la même tare de lassitude que l'homme du peuple. Des mentions manuscrites ou des faux timbres apposés sur les lettres font aussi de la propagande en faveur de l'antimilitarisme. Dans les Alpes maritimes la police est sur les dents et surveille quelques suspects, comme Louis Maffert, prêtre défroqué, avocat inscrit au Barreau de Nice, éditorialiste dans le *Droit du Peuple*, Victor Verani, comptable, ajourné en 1907 et surtout Gustave Hervé, déjà condamné pour des articles contre toute expédition au Maroc qui écrit dans le *Droit du Peuple*, puis la *Lutte sociale*, journaux que soutient financièrement l'aristocrate socialiste Frédérick de Stackelberg. Quant aux idées de Gambetta sur la défense nationale, on les retrouve étonnamment exprimées par Flaminius Raiberti le 25 avril 1909 ; patriote autant que Niçois, il soutient le modèle de la Nation armée et se refuse à tout intérêt, sinon militaire, pour le monde des colonies. S'il a toujours regretté le manque de liaisons directes entre Nice et l'Algérie, c'était pour défendre l'avenir du port de Nice. Le général Lyautey, interrogé le 28 février 1913 au banquet de la Société des Etudes algériennes, a reconnu que la pacification du Maroc est loin d'être achevée. « On ne tient la plaine que si l'on tient la montagne », a-t-il ajouté en précisant ses inquiétudes vis à vis d'un puissant marabout du Sud « qui deviendra peut-être le Vercingétorix des Marocains ». Emile Chautemps présente le 15 septembre 1913 la meilleure façon d'organiser la colonisation du Maroc d'après lui : il faut constituer une armée locale autonome qui tienne fortement le « boulevard » reliant Oudjda à Casablanca, et dont les éléments resteront sur place en cas de conflagration européenne, bien encadrés d'officiers en nombre suffisant, en somme réaliser le rêve de Lyautey, établissement de « colons-soldats », petits exploitants à la manière romaine. Enfin il faut nous attacher les Indigènes par le règne de la justice et les protéger des spéculateurs. A cet effet dès le 5 mai 1914, un ensemble de règlements définira les concessions de mines et d'entreprises au Maroc et commencera à régulariser les précédentes autorisations, le tout sous la direction d'un jurisconsulte norvégien, M. Graw. Jean Jaurès, après sa visite en Algérie en 1898, a proposé de donner aux Arabes la qualité de citoyens français, et envisagé en 1910, dans *L'Armée nouvelle*, de recruter sur place une armée

composée de milices. Ce pacifisme humanitaire taxé d' « anarchie germanisante », le 7 mars 1913, le « commis voyageur de l'Internationalisme » est conspué à Nice, au Palais Royal, cinéma loué pour trois mille francs, et ne peut mener à bien sa conférence, « La Guerre, les Balkans et la situation extérieure ». « Quelques jeunes crevés niçois, ayant soudoyé avec la galette de leurs pères et mères, pour la Sainte Cause, tout ce que la Riviera, de l'Estérel à Bordighera, recèle de nervis, de laquais, et de tenanciers de tripot »²⁰¹, deux mille manifestants environ, « foule sans mandat, sans éducation politique » commente le très formaliste *Journal des Débats*, empêchent l' « organe réputé » de l'orateur de s'exercer par « des coups de sifflet qui ne cessent de strider », vengeant par ce brouhaha tumultueux le chahut organisé par la Gauche à la Chambre lors du débat sur la Loi de trois ans : « Bravo Nice ! », s'exclament le lendemain la *Patrie* et l'*Eclaireur*. « Parce qu'il n'y a qu'un demi-siècle que Nice est française, M. Jaurès avait sans doute escompté que le sentiment national devait y être moins vivace et moins profond que partout ailleurs. » Rapporteur de la commission de l'armée à la Chambre des Députés, Adolphe Messimy demande aux Algériens d'acquitter l'impôt du sang, réservé jusque là au volontariat chez les tirailleurs et les Turcos. En octobre 1912 les premières recrues sont incorporées, après examens médicaux et vaccination. Cela ne va pas sans résistances, chez les « Vieux Turbans », dont les familles, notables Kouloughlis, préfèrent s'exiler plutôt que de voir leurs fils dans l'armée française. Le 28 octobre 1911 près de huit cent personnes quittent Tlemcen pour la Syrie. Pour avoir le rempart de ces poitrines indigènes il faut donner des gages. Depuis 1874 plusieurs lois, codifiées en 1881, puis en 1890, visaient à appliquer à l'Algérie un modèle de juridiction spécifique, insidieusement développé, trahissant autant le rêve de royaume arabe que celui d'assimilation. L'absence de constitution de la IIIème République avait permis que les Droits de l'Homme ne s'appliquent pas aux peuples colonisés. Une liste très contraignante d'infractions faisait de l'indigène, sans cesse surpris dans l'interdit de ses coutumes séculaires, indivision tribale, nomadisme pastoral, absence de nom patronymique, un délinquant en puissance. Amendes et peines de prison sont la plupart du temps converties en journées de travail et donc en main d'œuvre gratuite. L'égalité des Français et des Algériens devant la conscription pouvait faire espérer à ces derniers d'échapper à ce que l'on appelait le Code de l'Indigénat. Albin Rozet, réputé « indigénophile », a tenté d'attirer l'attention, après de nombreux voyages en Algérie, sur le caractère illégal des tribunaux répressifs institués par des décrets en 1902. Avec Adolphe Messimy, il introduit le 18 juin 1912 une délégation de « Jeunes Algériens », un petit groupe de Musulmans naturalisés, instruits, désireux de faire progresser le statut des colonisés dans la légalité française, auprès du Président Poincaré. Ils remettent une note que l'on qualifie de « Manifeste du Jeune Algérien » ; elle réclame une compensation à la conscription. Bien accueillis en métropole, mais qualifiés d' « agitateurs aux yeux fixés vers Constantinople », de « nationalistes et panislamistes », de « péril de l'avenir », ils ne sont pas épargnés non plus par les milieux musulmans qui les traitent de mécréants, de convertis, de « m'tournis ». Quant aux « Vieux turbans », ils les trouvent trop laïques. Le docteur Benthami Ould Hamida, conseiller municipal d'Alger depuis 1908, incarne pourtant à leur tête la possibilité d'un parti libéral indigène. En février 1913 l'Alliance franco-indigène est créée à Paris à l'initiative de l'économiste Charles Gide, oncle de l'écrivain, dont font partie entre autres personnalités le député Albin Rozet, Charles Michel, maire de Tébessa, Adolphe Messimy, Georges Leygues, Jean Jaurès, Jérôme et Jean Tharaud. Son objectif est d'atténuer les mesures discriminatoires dont sont victimes les Indigènes algériens à travers le « Code de l'Indigénat ». Elle n'aura guère le temps d'agir. Les personnalités qui pourraient servir de passerelles entre les deux

²⁰¹ L'*Eclaireur de Nice* rend compte de l'événement dans sa rubrique « Faits divers » le 14 mars 1913, puis le lendemain fait une petite revue de presse avec des extraits de : *Hommes du Jour*, *l'Action française*, *le Temps*, *le Journal des Débats*, *la Patrie*.

cultures sont systématiquement écartées des débats. A l'honneur cependant, les troupes noires participent à la revue du 14 juillet 1913, et le *Phare* publie le 15 le récit d'une geste héroïque vers Zinder, en 1898, à laquelle participèrent les sergents Konby Keita, Samba Traoré, et ... leurs femmes dont l'une fut tuée en portant des cartouches à son époux. Cette revue de Longchamp de 1913 fait revivre aux yeux du public toute l'épopée coloniale, avec ses fils à la place d'honneur, derrière les élèves des écoles militaires, et non pieds et mains liés comme les captifs de Rome : « Ainsi la France ne s'installe nulle part pour pressurer de paisibles populations, mais pour les aider à s'émanciper des dominations barbares qui pèsent sur elles. Elle s'en fait des amies et des alliées, recueillant les fruits de sa politique pacifiste. » *L'Eclairneur de Nice* publie à partir du 17 décembre 1913 le compte-rendu des séances que la Chambre consacre à la discussion du projet de loi d'Albin Rozet. Celui-ci, épaulé par Alfred Doizy, député socialiste de Mézières, ne s'attaque qu'à une petite partie du problème de l'Indigénat, la suppression de l'internement administratif en Algérie, considérée comme urgente : l'occupation du Maroc donne au total à la France 25 millions de citoyens musulmans, or les impôts très lourds, la législation forestière, les corvées dont l'exemption est ruineuse, la conscription, méritent une contre-partie en face de la surenchère de l'Italie qui conquiert la Tripolitaine. Les Délégations algériennes sont une assemblée sans aucune représentativité locale, vingt-quatre colons, vingt-quatre non-colons, et vingt-deux membres indigènes qualifiés de « Beni oui oui ». Il faut faire disparaître le malaise qui plane sur l'Algérie. En témoignent les restrictions auxquelles sont soumis les Indigènes désireux d'embarquer pour la métropole, et qui sont déjà nombreux à aller y travailler : ils devront justifier de leur nationalité. Paul Cuttoli député de Constantine accuse « la mentalité, la tradition d'un peuple dont le Coran est la loi civile et religieuse », d'être le principal obstacle à tout progrès. Alfred Doizy rend justice aux colons, « pionniers de la civilisation », mais remarque le manque d'écoles « Aucune loi », disait un maire, « ne m'oblige à construire une école pour les Indigènes ; je n'en bâtirai pas. » Le ministre Millevoye met en avant la possibilité d'utiliser comme intermédiaire le mouvement des « Jeunes Algériens », que Paul Cuttoli²⁰² récuse pour ses velléités séparatistes, prouvant une fois de plus que sont évincées toutes les associations qui pourraient servir d'intermédiaires éclairés.

Le 24 décembre 1913 le *Phare du Littoral* publie le compte – rendu de la séance qui la veille a permis à la Chambre des Députés de discuter pour la première fois du régime de l'indigénat dans sa globalité. Ne siègent que les députés « spécialement intéressés à cette question », en fait tout se passe devant un hémicycle presque vide. Après d'autres orateurs, M. de Villebois – Mareuil²⁰³ réclame plus de justice fiscale pour les Indigènes ; la bienfaisance et l'assistance communale sont inexistantes, certaines communes refusant même de prendre à leur charge les frais d'inhumation des indigents. Les abus ne risquent guère d'être signalés, l'administration locale s'exerçant sans contrôle. L'enseignement, insuffisant, est critiqué sous le prétexte qu'il monte les indigènes contre les Français. Paul Cuttoli se flatte de sentiments généreux, et se considère comme l'un des mieux placés pour connaître la mentalité arabe et défendre les droits des colons. Le gouverneur général Georges Leygues pense que la justice à l'égard de l'indigène est compatible avec l'exercice de la souveraineté française. Raoul Péret, sous – secrétaire d'Etat à l'Intérieur, se flatte de ce que la politique économique en Algérie a donné d'excellents résultats. Quant au reste, il faut concilier les

²⁰² Paul Cuttoli (1864-1949), député radical-socialiste de Constantine(1906-1919) puis sénateur(1920-1941) siègea aux Délégations financières de 1901 à 1906. Il participa à l'extension à l'Algérie de la loi sur les accidents du travail et milita pour la suppression de l'internement administratif en Algérie. Son frère Jules Cuttoli était le rival d'Emile Morinaud.

²⁰³ Alphonse de Villebois-Mareuil,(1852-1924) avocat hostile à Gambetta, député de la Mayenne, participa à la rédaction de certains journaux comme l'*Union*, ou *France Nouvelle* sous l'anagramme de Boisville et écrivit même un roman, « Ali Moktar Ben Salem ». Il suivit attentivement les affaires coloniales et la Guerre des Boërs dans laquelle son frère trouva la mort en 1902.

intérêts de la France et les droits des Indigènes. En votant une loi contre les abus, la Chambre accomplira « *un acte de justice qui sera en même temps un acte de prévoyance* ». L'*Eclairneur* prend le relais pour la séance du 26 décembre. En ce lendemain de Noël, pour la fin du débat sur l'Indigénat, Raoul Péret et le gouverneur Lutaud siègent au banc du gouvernement. Cinq députés sont présents, dont Albin Rozet, et Broussais, l'orateur inscrit. Au moment où il va défendre les droits d'internement du gouvernement en les comparant à ceux de l'Angleterre, arrivent en retardataires Paul Cuttoli et Gaston Thomson, les députés algériens ; Albin Rozet avance quelques chiffres : pour l'Inde, une seule réquisition depuis 1908 sur 60 millions d'habitants ; pour l'Algérie, en une année, 48 réquisitions sur 4500000 habitants. Broussais botte en touche en démontrant que la situation des Indigènes est meilleure que celle des colons, les sociétés de prévoyance sont passées de 15 en 1845 à 208 en 1913, les classes de 90 à 374. Ces séances, surréalistes en l'absence des principaux intéressés et de la plupart des élus ne débouchent sur rien de positif. Les discussions reprennent au Luxembourg le 10 juillet 1914, autour du projet de l'ex-procureur d'Alger Etienne Flandin, élu de l'Yonne et maintenant spécialiste du régime douanier des colonies. Il regrette que des populations auxquelles on peut faire confiance soient soumises à un régime d'exception, conseille de diminuer le nombre d'infractions spécifiques à l'indigénat, de supprimer l'internement sans jugement, mais de conserver la rapidité de la répression, en harmonie avec la mentalité indigène. M. Aubry, sénateur de Constantine, ne désire pas l'aboutissement de cette réforme ; pour lui, les indigènes ne sont pas persécutés car cinq jours de prison municipale et une amende de quinze francs ne sont pas des pénalités bien terribles ; d'ailleurs ils ont les moyens d'acheter les terres défrichées par les colons, ce qui prouve une situation favorable. La vanité de toute réforme se traduit par un « Appel aux Indigènes algériens », que publie la *Dépêche algérienne* dès la déclaration de guerre : « Les Indigènes sont les enfants adoptifs de la France, élevés à l'ombre de son drapeau, sur les bancs de ses écoles, grandissant aux côtés des fils des colons ; ils ont appris à aimer la mère-patrie » et, quelques semaines plus tard, : « Turcos à la furie irrésistible, et à l'insolent mépris de la mort, ils ont contracté avec nos autres soldats français la sainte fraternité de l'héroïsme²⁰⁴ ». Le cheik Si Brahim ben El

²⁰⁴ La poésie vient au secours du volontariat, avec « Pour les Turcos », que publie *La Dépêche algérienne*, le 24 octobre 1914, et que Omer Chevalier dédie au maire d'Alger Charles de Galland. On y retrouve tous les clichés véhiculés par une presse incapable d'aller contre la culture des colonisateurs, le mythe du sauvage amoureux du combat que nimbe la victoire.

*Gens du bled, des sommets, des oasis lointaines,
Des villages bénis, où pleurent les fontaines
Sous le figuier géant, vers qui montent l'essor
De la glycine souple, aux sachets d'améthystes,
Le parfum des rosiers, la floraison des cistes,
Et l'ample vigne aux grappes d'or !*

*Fils du sable brûlant et des saisons torrides,
Qui portez incrustés au front, en larges rides,
Les fureurs du Simoun et le volcan des Cieux,
Nous vous avons donné le meilleur de nos âmes.
Mais c'est tout notre coeur qui resplendit en flammes,
Dans l'éclair sombre de vos yeux !*

*Vous êtes parmi nous, debout à la frontière.
Tout ce que votre Azur épanche de lumière
Semble éclore en rayons, au geste de vos mains,
Vos armes dans le meurtre ont des lueurs d'Aurore
Et parmi les meilleurs vous demeurez encore
Nimbés de lustres surhumains !*

Hadj Mohamed ben Belkacem, chef de la zaouia des Rahmaniya d'El Hamel, reçu le 18 novembre 1914 à Bordeaux par Alexandre Millerand, ministre de la Guerre, répond à cet appel en s'exclamant, avec une confiance candide, au nom de ses coreligionnaires : « Que Dieu protège la France, qu'il lui donne la victoire, qu'il fasse aux Musulmans qui ont le malheur de se trouver encore sous la domination de l'indigne Turquie, ennemie des Arabes depuis les temps les plus reculés, la faveur d'y échapper, afin que, comme nous, ils redeviennent des hommes libres et éclairés. » Ainsi voilà la France engagée, et ses forces d'outre-mer avec elle, pleines d'espérance, dans une guerre, véritable bain de sang, dont elle n'émergera pas indemne. En quatre ans tout devrait avoir changé, le regard des Indigènes, travailleurs des usines ou combattants, sur une métropole démystifiée, celui des Français sur des hommes devenus leurs égaux par les épreuves traversées, en attente d'une reconnaissance de leur identité. Pourtant les thèmes de l'Exposition coloniale de 1931 restent les mêmes que ceux de l'exposition de Marseille de 1906 ; l'opinion, dans sa majorité, était restée figée sur les mêmes clichés coloniaux, dont la lecture de la presse niçoise nous confirme la permanence : aventure, exotisme, supériorité de la civilisation européenne, rivalité internationale, rôle déterminant de l'armée. « Marchons visière au vent, dans les plis du drapeau tricolore qui représente l'âme de la France, voulant le progrès par la liberté, l'entente entre le capital et le travail, et réprouvant la lutte des classes. Nous défendrons le droit de propriété individuelle reconnu par les Déclarations des Droits de l'Homme de 1789 et de 1793. Nous demanderons la réforme des règlements militaires de manière à faire du service militaire le couronnement de l'éducation civique. La discipline ne restera la force principale de l'armée que si le patriotisme en est l'âme ». Dans son honnête rectitude, Flaminius Raiberti incarne ainsi à merveille l'indifférence, sinon la réserve hostile des Niçois et de la plupart des autres Français de la métropole devant les problèmes de la colonisation, l'évolution du statut des Indigènes et le petit peuple européen des colonies dont si peu de Français de souche font

*Vous allez au combat comme on court à la fête :
Et si vous invoquez le saint nom du Prophète,
La France est votre mère et vous le proclamez,
Au furieux effort de votre élan superbe,
Qui faucha l'ennemi comme une moisson d'herbe,
Dans l'envol de vos poings armés !*

*Rien ne vous résiste ! ni les uhlands farouches,
Ni les canons crachant la mort à pleines bouches,
Ni les fleuves que votre héroïsme enjamba,
Vous vous êtes jetés dans l'immense épopée,
Ardents comme le feu, brillants comme l'épée,
Aux sons joyeux de la nouba !*

*Et ceux qui vous suivaient rués dans la mêlée,
Trombe d'hommes, torrent de foule échevelée,
Criant votre fureur dans un sursaut géant,
Les yeux hagards, songeaient à ces Gaulois épiques
Qui, leur ennemi mort, dardaient encor leurs piques,
Contre le Ciel et l'Océan !*

*Vous entrerez vivants au temple de la Gloire :
Ceux de vous qui sont morts ont leur nom dans l'Histoire,
Enfants de l'oasis, des monts et du labour !
Et quand vous redirez vos exploits sous la tente,
Les vieux croiront entendre, en fanfare éclatante,
Sonner la charge à Wissembourg !*

partie. Liberté, paix sociale fondée sur le travail et le droit de propriété, éducation à la citoyenneté, rigueur, patriotisme, sont les valeurs sur lesquelles le pays meurtri édifiera ses monuments aux morts. Sauf pour une minorité clairvoyante il y a peu de place pour un avenir d'ouverture et de générosité aux colonies.



LE TREMBLEMENT DE TERRE DE GOURAYA (ALGERIE)

ABONNEMENTS :	
Soleil.....	Fr. 8 »
Le Soleil.....	» 9 »
Le Soleil et le Monde.....	» 2 50
Le Monde.....	» 7 »
Le Soleil et le Monde.....	» 10 »
Etranger (hors de France) 50 % en plus.	

ANNONCES : ON TRAITE A FORFAIT

A. L. CASSINI Directeur	M. DE FONTREILLES Secrétaire de la Rédaction.
----------------------------	--

RENDONNAIRE PENDANT L'HIVER

DEPOSITAIRES :	
Nice.....	et dans tous les kiosques.
Cannes.....	MA
Monaco.....	»
Menton.....	»
San Remo.....	»

Les Abonnements et les Annonces sont reçus : à Nice, Bureau du Journal, rue Saint-Michel, 1.



TYPES ARABES. - DESSIN DE JEANNIOT

Eléments de bibliographie

Bibliographie militaire des ouvrages et des articles de revue relatifs à l'Algérie de 1830 à 1926, Service historique de l'Armée. Répertoire des mémoires et thèses consacrés au Maghreb, Cahiers de la Méditerranée, Université de Nice, deux volumes sans date. *Historiens et Géographes*, n° 388, 2004.

Revue française d'Histoire d'Outre-mer N° 215, 293, 328, 329. *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 46. *Nice Historique*, 1961, 1966, 1967, 1969, 1991, 1996. *Vingtième siècle*, 1992, n° 33, *L'Histoire*, 1996., *Outre-mers*, n°352-53.

Nombreux travaux de Ch. R. Ageron, parmi lesquels : *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, 1968, P.U.F., Paris. *Politiques coloniales du Maghreb*, 1972, P.U.F. Paris. L'anticolonialisme en France de 1871 à 1914, P.U.F., Paris, 1973. *France coloniale ou Parti colonial*, Paris, P.U.F., 1978. Charles-André Julien, 1914-1979, Une pensée anticoloniale, Les grands documents de Sinbad, 1 rue Feutrier, Paris, 1979. Histoire de l'Algérie contemporaine, P.U.F., Paris, 1979.

J. Basso, *La tradition localiste dans les Alpes maritimes de 1860 à 1968*, 1971.

Histoire des Gauches en France, sous la direction de Jacques Becker et Gilles Candar, Editions de la Découverte, Paris, 2004.

M. Bordes, *Histoire de Nice et du Pays niçois*, Editions Privat, Toulouse, 1976.

D. Bouche, *Histoire de la colonisation française*, Fayard, 1991.

A. Chouraqui, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, 1985, Hachette, Paris.

A. Clayton, *Histoire de l'armée française en Afrique*, Albin Michel, Paris, 1994.

D. E. Derdour, *De l'Etoile nord-africaine à l'indépendance*, L'Harmattan, 2002.

B. Etienne, *La France et l'Islam*, Hachette Littérature, 1989.

J. Frémeaux, *La France et l'Islam depuis 1789*, P.U.F., 1991.

S. Gacon, *L'amnistie, de la Commune à la guerre d'Algérie*, Seuil, 2002.

R. Gallissot, *La République française et les Indigènes, Algérie colonisée, Algérie algérienne (1870-1962)* Editions de l'Atelier, 2007.

R. Girardet, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, La Table ronde, Coll. Pluriel, 1979.

B. Jalla, *Le procès de l'insurrection algérienne de 1871*, Mémoire de maîtrise, Paris, 2002.

H. Laurens, *Le Royaume impossible. La France et la genèse du Royaume arabe*, Armand Colin, 1990, Paris.

M. Lallaoui, *Kabyles du Pacifique*, Collection « Au nom de la mémoire », 1994, Bezons.

A. Léon, *Colonisation, enseignement et éducation, étude historique et comparative*, Bibliothèque de l'éducation, Editions de l'Harmattan, 1991, Paris.

D. Lefeuve, *Chère Algérie, comptes et mécomptes de la tutelle coloniale, 1830-1962*, Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1997.

Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Paris, 1902.

J. M. Mayeur, *Les parlementaires de la III^{ème} République*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003.

G. Manceron et M. Rébérioux, *Droits de l'Homme, combats du siècle*, Seuil, B.D.I.C., Paris

J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français*, Histoire d'un divorce, Albin Michel, Points, 1989.

G. Meynier, *L'émir Khaled, Identité algérienne et colonialisme*, L'Harmattan, Paris, 1987.

A. Nouschi, *L'Algérie, passé et présent*, Editions sociales, 1960. La Méditerranée au XX^e siècle, Collection U, Armand Colin, 1999.

G. Pervillé, *De l'Empire français à la Décolonisation*, Hachette, Collection Carré Histoire, 1991.

A. Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la Guerre d'Algérie, 1940-1954*, La Découverte, 2002.

J. P. Rioux, *La France perd la mémoire*, Perrin, Paris, 2006.

A. Ruggiero, *Nouvelle Histoire de Nice*, Editions Privat, 2006.

B. Stora, *La gangrène et l'oubli, la mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, Paris, 1998. Le Dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie, L'Harmattan, 1996.

Jacques Taieb, *Sociétés juives du Maghreb moderne (1500-1900)*, un monde en mouvement, Maisonneuve et Larose, 2000, Paris.

Charles Taillat, *L'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie jusqu'à l'année 1924*, Paris, Champion, 1925.

J. C. Vatin, *L'Algérie politique*, Armand Colin, 1974.

J. Verdès-Leroux, *Les Français d'Algérie d'hier à aujourd'hui*, Fayard, 2001.

Xavier Yacono, *Histoire de la colonisation française*, P.U.F. Paris, 1979. Histoire de l'Algérie, L'Atlantique, Versailles, 1993

**QUELQUES IMAGES DE
TOULON DANS
LES PETITES ALLIÉES
DE CLAUDE FARRÈRE**

Roger KLOTZ

Lorsque, en 1910, *Les petites alliées* paraissent, Claude Farrère est un écrivain connu. Officier de la marine nationale, il a déjà publié, sous un pseudonyme, *Fumée d'opium, les Civilisés* qui lui valurent le Prix Goncourt, *Pour vaincre la mer, Trois hommes et deux femmes, La bataille*. Claude Farrère s'inspire le plus souvent de son expérience professionnelle pour produire une œuvre que l'on peut rapprocher de celle de Pierre Loti. Henri Troyat, qui a succédé à Claude Farrère à l'Académie Française, souligne le succès obtenu par *Les petites alliées*, « malgré les protestations que souleva dans certains milieux bien pensants la complaisance de l'écrivain envers des créatures elles-mêmes trop complaisantes ! »²⁰⁵. Le roman se passe à Toulon, dans un univers de jeunes officiers de marine qui se divertissent avec des demi-mondaines. Quels aspects de Toulon allons-nous découvrir ?

On voit d'abord apparaître plusieurs évocations de la ville. Ainsi, le roman débute par la description d'un coucher de soleil sur la rade : « A Toulon, novembre est presque encore un mois d'été. Le soleil de cinq heures, couleur d'or et de pourpre, illumina toute la chambre, en même temps qu'un flot d'air pur et tiède l'envahissait et la pénétrait, allant jusqu'au fond du lit encore moite ... Les deux fenêtres donnaient sur la Grande Rade, qu'on voyait largement épanouie entre la presqu'île de Cépet à l'ouest, et la falaise de Carqueiranne, à l'est. Sur la mer, trois cuirassés noirs glissaient sans remous, et autour d'eux l'eau flamboyait, ocellée d'acier bleu et de cuivre rose, -l'un et l'autre métal en ardente fusion...

Le soleil se couchait, tellement rouge qu'alentour tout le ciel occidental, de l'horizon au zénith, en devenait vert d'émeraude. Trois nuages minces, comme des flèches, flamboyaient seuls dans ce ciel prodigieusement pur. Et la mer les reflétait en trois sillages de sang »²⁰⁶.

La couleur dominante de ce paysage est le rouge solaire qui semble figurer à la fois la beauté et l'ardeur de la jeunesse et symbolise ce que Jean Chevalier et Alain Gheerbrant nomment l' « Eros libre et triomphant ». La rougeur du soleil fait ressortir le « vert émeraude » du ciel. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant montrent ce que ces deux couleurs symbolisent « la complémentarité des sexes »²⁰⁷ : le rouge apparaît comme une couleur mâle, le vert comme une couleur femelle. L'union de ces deux couleurs dans le même paysage semble annoncer la complémentarité de l'homme et de la femme dans l'action du roman. Ainsi, par sa symbolique, le paysage de la rade de Toulon semble poser le sujet du roman.

A la description de la rade sous le soleil couchant s'oppose l'évocation nocturne de la ville :

« la rue toulonnaise, étroite et tortueuse, bordée de hautes maisons, était tout de même lumineuse et pure, à cause du ciel très bleu, dont les innombrables étoiles rayonnaient. Une clarté sensible tombait de ce ciel constellé, une clarté plus vive peut-être que la lueur terne et jaune jetée sur le pavé, de très loin en très loin, par les vieux réverbères vacillants.

Elle dormait toute, la rue. Aux quatre étages de chacune des maisons pressées, chacune des fenêtres closes faisait trou noir. Pas une chandelle des greniers aux caves. Et des trottoirs à la chaussée, pas un passant. Seuls, de gros rats bruns se promenaient sans hâte le long des ruisseaux à sec ; et quelques chats les regardaient d'un œil bienveillant »²⁰⁸

L'obscur clarté du ciel, qui, dans l'optique de Jean Chevalier et d'Alain Gheerbrant, symbolise la conscience, la puissance et la transcendance, peut également représenter le

²⁰⁵ Troyat (Henri) - *Discours de réception à l'Académie Française*, 25 février 1960

²⁰⁶ Farrère (Claude) - *Les petites alliées*. Paris, Flammarion, 1920, p.p. 5-7.

²⁰⁷ Chevalier (Jean), Gheerbrant (Alain) - *Dictionnaire des symboles* ; Paris, Robert Laffont (coll. Bouquins), 1982. p. 832

²⁰⁸ Farrère (Claude) - *Op. cit.* p. 57

surmoi maternel de Claude Farrère. Henri Troyat rapporte en effet que lorsque l'élève-officier a embarqué, à Brest, sur le navire école Le Borda, sa mère, qui était veuve, s'était installée dans cette ville pour voir au moins de loin le bateau sur lequel était son fils. Henri Troyat imagine le jeune marin rêver de nuit à l'un des sabords du bâtiment :

« Le jeune homme se dit que, sans doute, en cette minute même, penchée à la fenêtre de sa chambre, elle rêvait comme lui de l'avenir, en regardant le clair de lune... Enfermé dans sa chasteté comme dans une armure, il songeait à la femme idéale, surnaturelle, angélique qui, un jour, le délierait de sa promesse »²⁰⁹.

Par contre, la description souligne l'obscurité de la nuit au niveau des immeubles de cette rue qui n'est fréquentée que par des rats et quelques chats. On voit apparaître ici dans l'imaginaire de Claude Farrère une conception néfaste de la nuit que Gilbert Durand a bien défini :

« Dans le folklore l'heure de la tombée du jour, ou encore le minuit sinistre, laisse de nombreuses traces terrifiantes : c'est l'heure où les animaux maléfiques et les monstres infernaux s'emparent des corps et des âmes. Cette imagination des ténèbres néfastes semble être une donnée première, doublant l'imagination de la lumière du jour »²¹⁰.

Le caractère maléfique de la nuit est accentué par la présence des rats et des chats. Claude Farrère nous annonce peut-être ainsi que cette « rue toulonnaise, étroite et tortueuse » annonce symboliquement, avec ces « animaux maléfiques [qui] s'emparent des corps et des âmes », la description des demi-mondaines toulonnaises. Peut-être l'écrivain va-t-il ainsi se libérer du surmoi maternel, en ce qu'il peut avoir de castrateur.

Claude Farrère montre d'abord comment Célia, l'héroïne du roman, est devenue demi-mondaine. L'origine semble être l'immense pauvreté de ses parents. Elle a fait ses débuts à Paris avant d'être emmenée à Toulon par un enseigne de vaisseau qui venait de terminer un stage parisien au service hydrographique.

A Toulon, Célia habite villa Chichourle, rue Sainte-Rose au Mourillon :

« Baignée, coiffée, habillée, Célia, prête à sortir, revint d'abord sur la terrasse et flâna.

C'était le plus bel ornement de la villa, que cette terrasse. Ni le jardin, un superbe champ de jacinthes et de narcisses, bordé de rosiers, ombragé de lilas, et si violemment parfumé en toutes saisons qu'on ne pouvait s'y promener un quart d'heure sans risquer un « semble-migraine » ; - ni le kiosque chinois – un minuscule pavillon drolatique qui s'élevait au bout des narcisses et des jacinthes, derrière les buissons de lilas, et dont les quatre clochettes, tintant à la brise de mer, éveillaient le démon des tentations luxurieuses dans la cervelle des gamines de l'école laïque, déjà promptes d'esprit et faibles de chair ; - ni la maison elle-même, un « bastidon » grand comme la main, mais tout neuf et coquet, avec ses murs crépis de chaux bleue, son toit débordant comme un parasol et le carrelage vernissé de ses « moellons » provençaux ; - rien de tout cela n'égalait en agrément ce petit rectangle dallé de briques, qui prolongeait la maison, au niveau du rez-de-chaussée, du côté opposé au jardin, et s'avancé ingénieusement dans l'angle compris entre la rue Sainte-Rose et le sentier du bord de l'eau. Un mur d'enceinte, très bas, formait balustrade et l'on pouvait s'y accouder, dominant ou la ruelle campagnarde, fleurie et verdoyante, vaste comme un golfe entre ses promontoires violets...

La rue Sainte-Rose est la plus jolie rue de la Mitre, qui est le plus joli quartier du Mourillon. Et le Mourillon, faubourg maritime et colonial de Toulon, prend place immédiatement avant Paris, dans la hiérarchie des villes où l'on vit pour aimer du soir au matin et pour penser du soir au matin »²¹¹.

²⁰⁹ Troyat (Henri) - *Op. cit.*

²¹⁰ Durand (Gilbert) - *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris, Dunod, 1999, p. 98

²¹¹ Farrère (Claude) - *Op. cit.* p. 10

On note tout d'abord que la Villa Chichourle est située dans le « faubourg maritime et colonial de Toulon » et qu'on le tient essentiellement comme un lieu « où l'on vit pour aimer du soir au matin ». C'est que le quartier de la Mitre, situé au bord de la mer, était, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le lieu de résidence des officiers de marine. Claude Farrère semble dire que les maisons cossues de ce quartier pouvaient abriter les amours de leurs habitants.

Alors que, chez Balzac, les descriptions intérieures des maisons, celles de la maison Grandet ou de la Pension Vauquer par exemple, accordent une importance certaine aux odeurs (fumets de cuisine, senteurs de couloirs...), ce sont ici les parfums du jardin qui apparaissent d'abord. Ces odeurs florales, qui ont quelque chose d'envoûtant, ont également une valeur symbolique. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant notent :

« C'est le parfum du narcisse qui envoûta Perséphone quand Hadès, séduit par sa beauté, voulut ravir la jeune fille et l'emmenner aux Enfers »²¹².

La villa Chichourle, avec son style provençal, ses couleurs pleines de lumière et ses odeurs, semble être un lieu fait pour l'amour. La rue Sainte-Croix n'est pas loin du boulevard où le tramway passe depuis 1890. Elle est également proche du restaurant où Célia va souvent dîner :

« Dès la porte, la patronne du lieu accueillait ses hôtes avec la plus exubérante cordialité : - Té ! la petite Célia ! comment va, ma belle ? C'était une large Marseillaise, dont la peau grasse semblait suinter de l'huile. On l'appelait la mère Agassen. Et sa réputation de brave femme était assez solidement établie pour qu'elle pût, sans risque de l'entamer, prêter à la petite semaine, vendre des crocodiles empaillés, présenter à propos les dames seules aux messieurs en goût d'unions libres, et prélever sa part des honoraires que, l'union libre consommée, les messieurs payaient aux susdites dames... La mère Agassen tutoyait toutes ses pensionnaires.

Elle en avait une douzaine -la plupart femmes du Mourillon, à l'usage exclusif des officiers de l'armée coloniale. Ceux-ci ne se mêlent guère aux officiers de marine ; et ils ont des maîtresses à eux, moins lancées dans le monde fêtard, mais meilleures ménagères, et plus fidèles, ou faisant mieux semblant de l'être. Quand on revient en France, après trois ou quatre années passées au tréfonds du Laos ou du Soudan, dans la plus atroce, dans la plus inhumaine des solitudes, on a soif surtout de vivre à deux, bourgeoisement, au coin du feu à soi... Beaucoup de coloniaux, dès le lendemain de leur arrivée, prenaient donc pension chez la mère Agassen, sachant y rencontrer d'emblée de petites fiancées disponibles. Et le restaurant de famille servait d'agence matrimoniale »²¹³.

« La mère Agassen » apparaît donc comme une entremetteuse dont le restaurant est un commerce de façade particulièrement fructueux. Son nom évoque le mot provençal « agasso » qui désigne la pie, le symbole même du bavardage et du larcin. Claude Farrère, qui semble particulièrement bien renseigné, distingue les habitudes des « officiers de l'armée coloniale » de celles des officiers de marine. Dans un cas comme dans l'autre, le port apparaît comme le lieu de repos, comme le séjour des amours qui se monnaient et qui ne durent qu'un temps.

On voit apparaître les habitudes d'un couple :

« Peyras descendait à terre par le canot major de trois heures trente. Vers quatre heures, il débarquait sur le quai de Cronstadt et commençait par expédier bon train les affaires quotidiennes, -menus achats, commissions pour camarades retenus à bord, tournée rapide chez le libraire, coup d'œil aux étalages du marchand chinois ou du marchand japonais : il y a graine de collectionneur semée dans toute cervelle maritime. Enfin, la liste du jour épuisée, Peyras sautait en tramway, et le tramway, trente minutes plus tard, le déposait au bord du boulevard Cuneo, à vingt pas de la rue Sainte-Rose. La villa Chichourle tendait sa façade

²¹² Chevalier (Jean), Gheerbrant (Alain) - *Op. cit.* p. 659

²¹³ Farrère (Claude) - *Op. cit.* p. 11

bleue aux rayons du soleil près de se coucher derrière les montagnes de l'ouest ; et le ciel carmin et la mer écarlate teintaient la façade bleue de violet...

On dînait donc à la Pintade, ou chez Margassou : à moins qu'on ne désirât s'encanailler élégamment, en allant goûter des « pieds et paquets » que fricote, en, plein quartier réservé, Marius Agantanière, homme fort à la mode, poète provençal à ses heures, et conseiller général du département, quoique ne sachant pas le français. Ces soirs-là, on était joyeux. Pour parvenir au caveau du conseiller général poète, on avait à parcourir quelque cent mètres de ruelles invraisemblablement bariolées et parfumées, de par l'arc-en-ciel des lanternes à gros numéros qui se balançaient devant chaque porte en guise d'enseignes très parlantes, et de par le flot de femmes aux trois quarts nues que chaque porte déversait inmanquablement vers tout passant de sexe male. Peyras, quoique ayant Célia à son bras, n'était pas épargné...

Après dîner, le cérémonial quotidien exigeait qu'on allât s'attabler boulevard de Strasbourg, à la terrasse d'un des cafés à la mode. On se retrouvait là, camarades de bord, petites amies, compagnons et compagnes de fête, et l'on buvait en groupes, -très sobrement »²¹⁴.

On voit d'abord apparaître ici le Quai de Cronstadt, au moment où les officiers de marine, qui ont terminé leur journée à bord, arrivent à terre. Les affaires « quotidiennes » de Peyras doivent être celles de tous les officiers qui débarquent du « canot major ». On imagine donc qu'il y a sur le quai de Cronstadt une certaine activité. La description du quartier réservé, qui apparaît ensuite, est beaucoup plus pittoresque. Il y a d'abord le restaurateur poète provençal qui est devenu conseiller général sans savoir parler français ; il est question de son « caveau » où l'on vient déguster les « pieds et paquets », ce monument de la cuisine régionale que Claude Farrère compare aux tripes à la mode de Caen. Il y a surtout l'évocation de ces ruelles « bariolées » tout autant « par l'arc-en-ciel des lanternes à gros numéros » que « par le flot de femmes aux trois quarts nues ». On note ici la différence entre la prostituée qui habite ce quartier et la demi-mondaine qui réside au Mourillon. Il y a enfin le Boulevard de Strasbourg qui, avec ses cafés, semble être un lieu de rencontre à la mode.

La description de Toulon permet enfin d'évoquer certaines occupations des officiers de marine et de leurs amis.

Il y a d'abord l'évocation du Bal :

« Devant la porte du Casino, quatre mâts de chaloupe supportaient un velum en manière de marquise. Et deux sergents de ville, gonflés de leur importance, tenaient en respect la double haie de gamins accourus vers le spectacle alléchant. Au front de l'édifice, des lampes électriques bleues calligraphiaient l'inscription sensationnelle : *Bal des Officiers de Marine*. Et les fiacres-landaus, plus solennels et plus cahotants que jamais, roulaient à grand fracas sur le pavé du boulevard, apportant avec majesté le flot multicolore des demi-mondaines parées ou travesties...

Célia, descendant de voiture avait levé les yeux vers l'inscription : -*Bal des Officiers de Marine ?* -épela-t-elle. -Tiens ? et pourquoi pas : *Bal Syphilitique ?*

L'Estissac, président de la fête, se tenait au bas du perron pour accueillir les belles invitées : -parce que nous sommes tolérants, -dit-il ; - *Bal syphilitique*, ça aurait pu choquer la pudeur burlesque d'une quelconque monsieur Bérenger, égaré parmi les passants de Toulon. Et nous ne tenons à choquer personne, ma chère ! pas même le plus quelconque des messieurs Bérenger ! »²¹⁵

« Monsieur Bérenger » symbolise ici le bourgeois avec son esprit pudique et vertueux. Cette description du « bal syphilitique » était peut-être dédiée à une société bien pensante qui pouvait être choquée par l'évocation des maladies vénériennes. Henri Troyat a sans aucun

²¹⁴ *Ibidem*. P. 25 sq.

²¹⁵ Farrère (Claude) - *Op. cit.* p. 38.

doute bien compris Claude Farrère lorsqu'il le montre « décidé à poursuivre sa croisade contre l'hypocrisie bourgeoise ».

Cette « croisade », qui apparaît déjà dans *Les petites alliées* avec le « bal syphilitique », se poursuit avec la description d'une fumerie d'opium : « Mandarine était couchée sur les nattes de sa fumerie, parmi des coussins de soie annamite...

alentour, c'étaient quatre murs simplement tendus de nattes blanches et, sur le sol, des matelas cambodgiens, recouverts d'autres nattes, blanches pareillement. Pas un meuble. Beaucoup de coussins épars. Au milieu de la fumerie, un grand plateau de marbre vert supportait d'autres plateaux de bois incrusté ou de bronze niellé. Et, dans ces plateaux, les accessoires d'opium s'alignaient, rangés avec autant d'ordre que, sur un autel, les vases, les missels et le crucifix. Du plafond, un parasol japonais pendait...

Et, vêtue maintenant d'un crêpe de Chine flottant, Célia, étendue parmi les coussins, comme Mandarine, regardait Mandarine rouler adroitement ses pipes au-dessus de la petite lampe de fumerie, à verre renflé...

Puis, la pipe fumée, c'était le nettoyage du fourneau, à coup de grattoir et d'éponge ; puis la préparation d'une nouvelle pipée. L'aiguille s'enfonçait dans le pot à opium, -un très magnifique pot d'argent massif, ciselés de dragons mandarins ; et l'aiguille ressortait, avec une gouttelette noire à sa pointe. Alors, c'était la cuisson, le *malaxage*, le *pelotage*. La gouttelette, grossie d'autres gouttelettes puisées successivement, se gonflait, se dorait, bourgeonnaient. Lentille d'abord, cône ensuite, cylindre enfin, la pipée, parfaite, s'appuyait tout à coup au centre du fourneau et s'y collait. Le chef d'œuvre était parachevé. Et, de nouveau, les belles lèvres en arc s'appliquaient à l'embouchure de jade »²¹⁶.

On a le sentiment d'avoir affaire ici à une pratique orgiaque qui semble correspondre à un rituel initiatique. Gilbert Durand dit :

« Ces [pratiques orgiastiques] sont en effet une commémoration rituelle du déluge, du retour au chaos d'où doit sortir l'être régénéré. Dans l'orgie, il y a perte des formes : normes sociales, personnalités et personnages ; « on expérimente à nouveau l'être primordial, préformal, chaotique »... La fête est à la fois moment négatif où l'ordre est aboli, mais aussi joyeuse promesse à venir de l'ordre ressuscité »²¹⁷.

Les petites alliées nous apportent beaucoup. Nous avons d'abord sur l'histoire de Toulon des renseignements de première main. Claude Farrère a été un témoin privilégié de la vie quotidienne des officiers de marine. Le roman, on le sait, peut apporter sur l'histoire autant sinon plus de renseignements qu'un document d'archives. Si l'on veut bien ensuite lire le roman en tenant compte de ce qu'Henri Troyat nous apporte sur le romancier, on se rend compte que l'œuvre littéraire a, pour son auteur, une fonction de libération. On se rend compte qu'une lecture anthropologique d'un univers imaginaire peut être en même temps une psycholecture.

²¹⁶ *Ibidem* p. 58

²¹⁷ Durand (Gilbert) - *Op. cit.* p. 358

**QUELQUES REMARQUES
SUR LA LIBÉRATION DE
NICE**

Alain OTHO

La libération de Nice, en 1944, a été récemment l'objet d'une vive polémique²¹⁸. Mon intention n'est pas de l'alimenter ni d'intervenir directement dans la controverse²¹⁹, mais d'apporter un éclairage quelque peu différent sur ces événements en les replaçant dans un contexte géographique plus large. En effet, les arguments avancés par chacune des parties ne prennent en compte que les faits touchants directement Nice. Certes, les opérations qui se sont déroulées dans le reste du département, notamment dans l'hinterland, sont évoquées, mais leurs conséquences sur la libération de la ville ont été, de mon point de vue, insuffisamment prises en compte.

La place de Nice, depuis la destruction de sa citadelle par les armées françaises de Louis XIV, ne constitue plus un enjeu stratégique ou un point de fixation militaire. Les armées, que ce soit lors de la guerre de succession d'Autriche ou lors de la période Révolution-Empire, ont toujours traversé Nice sans rencontrer de résistance. De même, le Var ne constitue pas une ligne de défense satisfaisante. L'arrêt sur ce cours d'eau du général autrichien Mélas par le Français Suchet en mai 1800, à la suite de la retraite française de Ligurie, est le seul exemple que je connaisse où le Var a été utilisé comme point d'appui²²⁰.

La montagne qui borde à l'est et au nord le département offre un intérêt militaire bien supérieur. Tous les généraux se sont appuyés sur cet obstacle naturel pour y établir une ligne de défense. La voie d'invasion la plus commode entre Piémont et pays niçois passe par le col de Tende. Les autres traversées de la crête sont trop hautes et insuffisamment équipées pour permettre une offensive importante. Le tracé de la ligne frontière par les militaires sardes et français en 1861 nous en fournit un exemple édifiant. En Tinée et Haute-Vésubie, l'Italie s'était réservé un simple glacis large de quelques kilomètres. En Roya, compte tenu de l'importance de ce passage, le canton de Tende-La Brigue était resté italien alors que la France héritait du canton de Breil-Fontan. Ainsi, les deux États disposaient chacun d'une zone favorable à la défense, la crête principale des Alpes pour l'Italie, la crête secondaire qui se détache de la précédente au mont Clapier, passe par la cime du Diable, l'Authion et court jusqu'à Brouis pour la France. Les deux cantons déjà nommés servaient de glacis aux deux lignes de défense.

L'état-major allemand, en cet été 1944, devait être parfaitement instruit de ces éléments de stratégie. Aussi, après le débarquement de Provence, la 148^e division avait reçu l'ordre de se retirer vers l'est, vers le mont Agel et le col de Braus avec pour mission d'empêcher l'invasion de la Ligurie et du Piémont²²¹. Elle fut aidée dans cette mission par la 90^e Panzer Grenadier Division avant d'être relevée par la 34^e division d'infanterie.

Si la ville de Nice, d'un point de vue militaire, n'offre qu'un intérêt mineur, l'importance de l'agglomération donnait à la cité une valeur symbolique non négligeable. L'annonce de Nice occupée ou de Nice libérée pouvait avoir un impact psychologique sur les

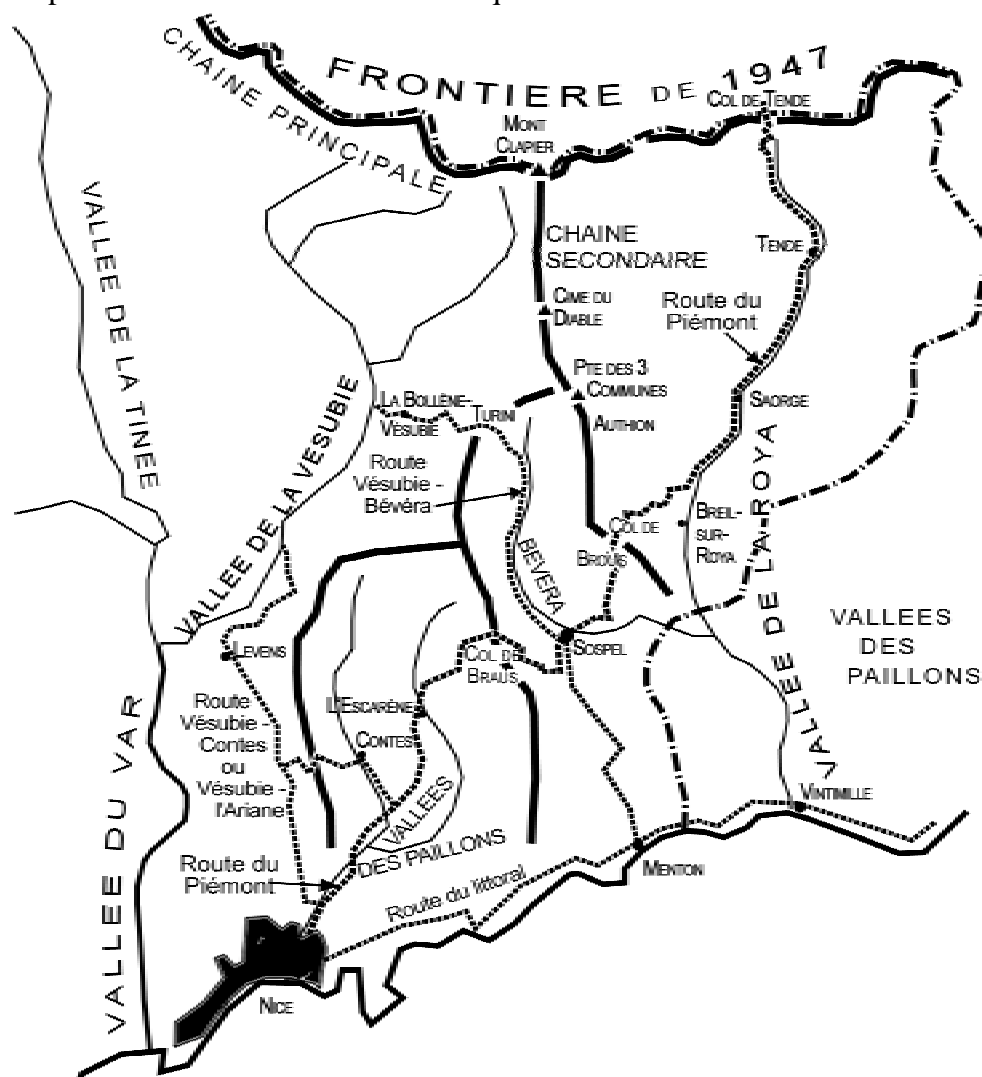
²¹⁸ J. Girard, *La Résistance et la Libération de Nice, la fin d'une légende ?*, Nice, Serre, 2006 et J.-L. Panicacci, « A propos de la libération de Nice » dans *Recherches Régionales Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*, 2007 - n° 186, pages 89-97.

²¹⁹ La controverse porte, principalement, sur les thèmes suivants : 1) Influence du Parti communiste. 2) Intentions des Allemands : étaient-ils en retraite, désiraient-ils continuer à occuper Nice ? 3) Utilité du soulèvement. 4) Décision à motif militaire ou politique ?

²²⁰ En fait, on ne peut à proprement parler d'un arrêt de l'avance autrichienne par une défense militaire efficace, mais plutôt de l'inaction du général autrichien après que ses troupes aient reconquis le comté de Nice. Les Français purent conserver une petite tête de pont sur la rive gauche du Var, devant la passerelle qui avait été établie près de Saint-Laurent-du-Var, ce qui démontre le peu de combativité des assaillants (C. Auriol, *La défense du Var et le passage des Alpes*, Plon, Paris 1890, pages 225 et suivantes).

²²¹ Klingbeil a clairement décrit les intentions respectives des deux états-majors : les Alliés se contentaient de mettre en place un bouclier statique de protection de leur aile droite. Ils n'avancèrent, la plupart du temps, qu'après que les Allemands se soient retirés. Les Allemands organisaient au mieux leur retraite vers leurs nouveaux objectifs, Menton et Braus (P.-E. Klingbeil, *Le Front oublié des Alpes-Maritimes*, Nice, Serre, 2005).

belligérants. Pour ce dernier motif, il est donc probable que seules des menaces sérieuses pour leur sécurité pouvaient inciter les Allemands à quitter Nice²²².



Or, à la veille de la libération de la cité, un événement important pour l'état-major allemand s'était produit à Levens : la prise de ce village par les forces américaines²²³.

La position de Levens présente un double intérêt stratégique. D'une part, elle commande le carrefour Var-Vésubie et donc l'accès à Nice depuis la montagne et, d'autre part, elle donne accès aux vallées des Paillons. Or, seules deux voies de communication s'offraient aux Allemands pour assurer leur ravitaillement et permettre leur repli. La route du littoral qui, par Menton, conduit en Ligurie, route qui était alors soumise au bombardement naval et qui pouvait être, à tout moment, coupée par un débarquement de commandos²²⁴. L'autre voie passe par l'Escarène, Sospel, Fontan, le col de Tende et conduit en Piémont. Il s'agit de l'ancienne Route Royale sarde. Cet axe emprunte successivement les vallées des Paillons, de la Bévéra et de la Roya, vallées bordées au nord-ouest par la vallée de la Vésubie. La protection de cette voie de communication nécessitait de maîtriser les lieux de passage de ces vallées avec la Vésubie, principalement les sites de Levens et de Turini d'où des routes

²²² Le maintien de la Feldkommandantur jusqu'au dernier jour, le 28, date du retrait des Allemands de Nice, témoigne de la volonté des occupants de se maintenir le plus longtemps possible dans la cité (*La libération de Nice vue par les autorités allemandes*, publication du MRA n° 26).

²²³ Cette prise fut effective dans la nuit du 27 au 28.

²²⁴ Il n'y eut jamais de débarquement de commandos pour la raison que les Américains s'en tenaient à leurs positions, sans volonté d'avancer. Mais, pour les Allemands, le risque était réel.

carrossables permettent d'accéder rapidement de la Vésubie dans les vallées des Paillons par Levens et dans la vallée de la Bévéra par Turini. Le commandement FFI, lui aussi conscient des réalités stratégiques du département, avait voulu disputer la maîtrise de ces deux positions aux Allemands. Aussi, ces deux positions connurent, en août 1944, des combats qui firent de très nombreuses victimes.

Rappelons brièvement quelle fut la stratégie adoptée par les maquis sous l'impulsion de l'ORA²²⁵. Début juillet 1944, des groupes se rendaient maîtres de la région Guillaumes-Beuil tandis que deux compagnies, la 8^e FTP²²⁶ et le groupe Morgan²²⁷ rejoignaient le massif du Tourniret, entre Tinée et Vésubie. Dès l'annonce du débarquement de Provence, le 15 août, ces deux compagnies occupaient la vallée de la Vésubie et la garnison allemande de Saint-Martin-Vésubie se rendait le 16. L'étape suivante fut la conquête de Levens et de Turini. C'est à la 8^e compagnie FTP que fut confiée l'attaque de Levens et au groupe Morgan renforcé l'assaut sur Turini.

Le 21 août, le groupe Morgan reçut l'ordre²²⁸ de se diriger vers Turini, ordre qui ne put être exécuté, car, ce même jour, une colonne allemande forte d'environ cent hommes descendait de ce col vers la Bollène-Vésubie²²⁹. Aussi, le 22, le groupe-franc François qui avait été envoyé en Vésubie pour renforcer le groupe Morgan, reçut l'ordre²³⁰ d'aller dans la Roya, au niveau de Saorge, pour y effectuer des destructions sur la route et la voie ferrée. Le 23 août, le groupe se rendit à Belvédère en car puis, à pied, entreprit de grimper vers le col de Raus²³¹. Peu après le départ, il tomba dans une embuscade tendue par les Allemands. Il réussit, non sans mal, à se sortir de cette situation fâcheuse²³². Le groupe fut ensuite dirigé vers la région de Plan-du-Var, La Roquette²³³.

Plus tard, le 31 août, l'opération vers Turini fut reprise avec l'insuccès que l'on connaît. Le groupe de résistants, placé sous le commandement de Georges Foata, alias *Morgan*, fort de 150 à 200 hommes tomba dans une embuscade au lieu-dit Pra d'Alart²³⁴.

²²⁵ Organisation de résistance de l'armée.

²²⁶ Francs tireurs et partisans.

²²⁷ Groupe affilié au M.N.R.P.G.D. (Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés).

²²⁸ « 21 Août 0H20. Sapin à Morgan. I. Portez-vous le plus rapidement possible sur les cols comme prévu. II. Essayez d'intercepter à leur retour, s'ils ne sont pas déjà rentrés, les side-cars signalés avoir emprunté par eux, la route l'Escarène-Sospel, la route Sospel-Turini, le chemin indiqué sur le croquis ci-dessous [...] Si sur place vous jugez ce passage impossible, faites pour le mieux, le but étant de placer d'abord une embuscade sur la route de Turini. Le reste de votre mission reste inchangé. » Ce message est reproduit dans la thèse de J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, Faculté des Lettres de Nice, 1973.

²²⁹ P.-E. Klingbeil, *Le Front oublié... op. cit.*, page 29. Contrairement à ce qui est indiqué sur la plaque commémorative située sur la route la Bollène-Turini, au lieu-dit Castelet, Alexandre Rapuc n'a pas été tué le 16 août en ce lieu, mais le 21 à la Bollène-Vésubie (A. Otho, « Un été 1944, la libération de la vallée de la Vésubie » dans *Patrimoine du Haut Pays*, 2006 - n° 7).

²³⁰ « Lantosque le 22-8-44 3h45. Commandant Malherbe à Plan du Var. A Capitaine François à Lantosque. Portez vous immédiatement sur route nationale 204 entre Breil et Fontan remplir vos missions de destruction Stop – itinéraire à votre choix Stop – n'hésitez pas à laisser vos véhicules et à vous rendre à pied sur votre objectif Stop. Rendre compte d'urgence des destructions opérées par vous sur nationale et sur voie ferrée Vintimille-Breil et Sospel-Fontan [...] » (Document MRA).

²³¹ Le col de Raus est le passage direct le plus commode entre les vallées de la Vésubie et de la Roya. Il fait communiquer le vallon des Graous, affluent de la Gordolasque et le vallon de Caïros qui se jette dans la Roya au niveau de Saorge. Un bon chemin muletier l'emprunte.

²³² A. Otho, « Un été 1944 ... » *op. cit.*

²³³ Gabriel Mazier, alias *François*, se garda bien de relater cette mésaventure en Vésubie dans ses mémoires (G. Mazier, « Un officier d'occasion dans le Haut Pays Niçois » dans Michel El Baze (dir), *Les guerres du XXI^{ème} siècle à travers les témoignages oraux*).

²³⁴ Le nombre annoncé de personnes exécutées dans le secteur de l'Authion-Turini en cette fin août 1944 est souvent l'objet d'erreurs. Rappelons que tout près du col de Turini, sept corps ont été retrouvés en 1945, dont cinq étaient assurément des bergers. L'appartenance à la Résistance des deux autres n'a pu être établie formellement, de sérieux doutes persistants. Deux autres civils, des Moulinois, furent abattus par les Allemands

Levens était occupé depuis le 17 août par des forces FTP dont la 8^e compagnie. Les Allemands, dès le 23, lancèrent plusieurs contre-offensives et reprirent la position le 24. Le lendemain, des effectifs importants étaient engagés par les FFI²³⁵ pour reprendre le plateau : les compagnies Morgan, Pyra, Pierre, César, les 8^e et 27^e FTP, le groupe François²³⁶. Leur armement insuffisant et leur manque d'expérience militaire les firent échouer²³⁷. Des forces américaines, arrivées sur la rive droite du Var dans la nuit du 25 au 26, franchirent le fleuve et prirent Levens et la Roquette le 27 au soir après avoir copieusement pilonné le secteur²³⁸.

Cette conquête américaine, souvent sommairement relatée, n'a, de mon point de vue, jamais été évaluée à sa juste valeur²³⁹. Cela peut se comprendre de la part du mouvement résistant. Des forces FFI importantes avaient été engagées pour reprendre Levens, des pertes sérieuses avaient été subies. Que ce soient les Américains qui s'emparent de cette position a dû causer une grande frustration dans les rangs de la Résistance.

Quelle a été l'influence de cet événement sur les décisions prises par les protagonistes à Nice ?

D'une part, pour les Allemands, il est évident que la position de Nice était devenue délicate à tenir. La route de Nice était ouverte aux Américains et aux maquisards venant de la montagne. D'autre part, à tout moment, les occupants de Nice pouvaient voir surgir sur leurs arrières une colonne ennemie : le quartier de l'Ariane à l'est de Nice, les villages de Contes et de l'Escarène sont à portée de Levens²⁴⁰. Si d'un point de vue strictement militaire l'évacuation de Nice s'imposait, deux raisons au moins commandaient aux Allemands de s'y maintenir jusqu'à y être formellement délogés. La première raison a été explicitée ci-dessus : il était important, pour le moral, de garder la mainmise sur la quatrième²⁴¹ ville de France. L'autre raison était encore plus impérieuse : la position de défense choisie, la ligne l'Authion-Brouis-Menton devait être préparée ce qui impliquait de devoir retenir l'armée américaine le plus longtemps et le plus loin possible de cette ligne²⁴².

On peut avancer, bien que les documents publiés n'en fassent pas mention, que les péripéties de la bataille de Levens étaient connues du CDL²⁴³. En tint-il compte lorsqu'il prit

non pas au col, mais à quelques kilomètres en aval, dans la direction de Moulinet. Enfin, trois autres bergers ont été exécutés, sans doute le 2 ou le 3 septembre, à l'Authion, et non au col. Des plaques commémoratives ont été posées sur les lieux des exécutions. À l'Authion, sur la face sud de la vacherie de l'Arp, une première plaque fut apposée, plaque contenant les noms des trois bergers qui trouvèrent la mort sur ce site. Plus tard, une autre plaque portant les noms des trois autres bergers travaillant dans cette vacherie, mais tués à Turini, fut ajoutée. Il s'agissait de commémorer, sur le même lieu, le martyr des six employés de cette vacherie. Quant à la stèle du col de Turini, elle fut érigée en souvenir de cet événement et financée par les communes concernées, Lantosque, Roquebillière, Moulinet et Utelle. Y sont rassemblés les noms de tous les civils, douze, qui furent exécutés à Turini et à l'Authion entre le 31 août et le 3 septembre 1944 (A. Otho, « Un été 1944 ... *op. cit.*).

²³⁵ Forces françaises de l'intérieur.

²³⁶ J.-L. Panicacci, *Un département dans la tourmente*, Serre 1989, page 236.

²³⁷ Les efforts développés par les deux protagonistes démontrent l'importance stratégique de ce site tant pour l'état-major allemand que pour l'état-major FFI.

²³⁸ J. Girard, « Les FFI et la libération du département » dans *La résistance Azurienne*, Serre 1994, page 120.

²³⁹ J.-L. Panicacci écrit : « L'épisode du 27 août à Levens ne fut qu'une initiative personnelle d'un commandant de compagnie du 517^e bataillon, sollicité par le commandant FFI Malherbe, à l'insu du général Frederick » dans « À propos... » *op. cit.*, page 93, note 28. Cette relation, par sa forme, semble vouloir minimiser l'importance de la prise de Levens par les Alliés. Certes, pour ces derniers, ce n'était sans doute qu'une péripétie de peu d'importance puisque les ordres étaient de ne pas avancer. En revanche, pour l'état-major allemand, l'équilibre tactique était profondément modifié, car les Américains tenaient à présent une position à partir de laquelle ils pouvaient, à tout moment, accéder directement à Nice et, surtout, menacer leurs voies de communication.

²⁴⁰ Le relief particulièrement tourmenté de l'arrière pays niçois, je pense aux gorges de Saint-André sur la route Levens-l'Ariane, permet au défenseur de pouvoir aisément bloquer toute avance ennemie. Cet avantage est cependant annihilé par la multitude de routes, pistes et chemins qui quadrillent cet espace.

²⁴¹ Cinquième après la guerre.

²⁴² Des combats retardateurs se déroulèrent plus tard au col de Braus.

²⁴³ Comité départemental de libération.

la décision de provoquer le soulèvement niçois le 27 au soir ? Rien, à ma connaissance, ne le prouve, mais rien ne l'infirme, la coïncidence entre ces deux dates n'étant sans doute pas fortuite²⁴⁴.

Le point de vue politique a, de toute évidence, pesé dans la décision²⁴⁵. Le CDL était un organe politique et on ne peut lui reprocher d'avoir pris des décisions politiques. Des luttes d'influence se déroulèrent en son sein et le Parti communiste, fort du soutien de tous ses militants très présents dans les mouvements de la Résistance, en prit le contrôle effectif. Que ce parti ait essayé, ensuite, de s'emparer des leviers du pouvoir local est là encore très normal, d'autres l'ont fait et le feront. N'est-ce pas le rôle d'un parti politique que de vouloir prendre le pouvoir afin de mettre en application son programme ?

Ce qui pose problème et constitue le point central de la polémique récente est le calendrier choisi. Était-il opportun de lancer dans les rues, ce 28 août, les résistants niçois au risque de causer un bain de sang ou valait-il mieux attendre ? Si nous reprenons l'analyse développée ci-dessus, il apparaît clairement que cette date fut parfaitement, intelligemment choisie. En effet, contrairement à ce qui a pu être affirmé²⁴⁶, il y a tout lieu de croire qu'en l'absence de soulèvement les Allemands seraient restés dans la ville et il est très probable qu'un duel d'artillerie, tactique favorite de nos alliés, aurait alors été engagé, duel pouvant causer de gros dégâts et faire de nombreuses victimes, notamment civiles²⁴⁷. L'insurrection niçoise, en exerçant une pression directe sur l'occupant, a rendu sa situation intenable, car il lui fallait déployer des effectifs importants pour continuer à pouvoir rester en ville. Ce soulèvement, à l'évidence, conduisit le général Fretter-Pico à ordonner le retrait des troupes allemandes de l'agglomération niçoise. Événement déclencheur, mais non déterminant à lui seul. D'autres raisons déjà évoquées, notamment la prise de Levens par les Alliés et le peu d'intérêt stratégique de la place de Nice, pesèrent également.

Ainsi, les FFI, en mettant en œuvre une stratégie de mainmise sur la partie montagnaise, Haut-Var, Tinée et Vésubie, ont pu exercer une menace réelle sur une des voies de communication allemandes essentielles, la route Nice-Piémont²⁴⁸. Ce choix a contribué efficacement à favoriser la réussite de la libération de la ville de Nice, limitant les pertes en vies humaines.

Le général Jacques Lécuyer alias *Sapin*, alors chef FFI départemental et chef régional ORA²⁴⁹ donna plus tard un avis singulier sur cette question : « En tout cas, on peut dire que la libération de Nice est un exemple – peut être le seul – de la combinaison de trois actions – plus ou moins sciemment coordonnées – (insurrection urbaine, menace très proche de troupes

²⁴⁴ La décision fut prise par le CDL dans la nuit du 27 au 28. Sans doute, à ce moment là, la nouvelle de la chute de Levens ne lui avait pas encore été rapportée. Cependant, il devait savoir que les Américains bombardaient cette région depuis le 26, ce qui présageait une issue favorable rapide à cette bataille.

²⁴⁵ Il est également très probable qu'une des intentions du CDL était d'écarter l'ORA de la libération de Nice. Après la prise de Levens, des groupes ORA pouvaient marcher sur Nice. En déclenchant l'insurrection dès le 28, les responsables du CDL leur ôtaient toute possibilité d'arriver à temps. Nous savons que dès que *Sapin*, chef régional ORA, fut mis au courant des événements de Nice, il dépêcha plusieurs de ses groupes vers la ville, groupes qui n'arrivèrent qu'après le départ des Allemands. Il installa l'état-major des FFI dans l'hôtel Atlantic le 29 dans l'après-midi, le même hôtel qui avait accueilli la Feldkommandantur 994.

²⁴⁶ J. Girard, *La Résistance et la Libération de Nice ... op. cit.*, pages 109 & 127-128.

²⁴⁷ Levens a été bombardé toute la journée du 26 août. Sospel ainsi que Menton le seront pendant plusieurs mois. Voir l'opinion du général Lécuyer, note 33 : s'ils n'étaient intervenus que « les Alliés seuls, [...] ce pouvait être Caen ».

²⁴⁸ Le personnel de la Feldkommandantur n'a pas emprunté l'itinéraire Nice-L'Escarène-Sospel lors de son repli le 28 août, mais a suivi la route côtière jusqu'à Menton puis a rejoint Sospel par le col de Castillon (*La libération de Nice vue par ... op. cit.*, page 14). Ce détour s'explique, car une partie des bagages avait été déjà évacuée sur Menton le 19. Il est cependant significatif du peu de confiance accordée par les Allemands au tronçon Nice-L'Escarène-Sospel.

²⁴⁹ J. Lecuyer, *Méfiez vous du toréador*, AGPM-1987, page 68.

régulières alliées, maquis inquiétants !), même si cette combinaison relève à la fois d'une volonté et d'un hasard. »²⁵⁰

L'emploi du mot « volonté » se comprend aisément. Mais que veut dire le général lorsqu'il évoque le « hasard » ?

Veut-il insinuer que la date du soulèvement niçois a été choisie sans tenir compte du contexte, à savoir l'arrivée des troupes américaines sur le Var et la forte présence du maquis dans le haut-pays, présence qui créait un sentiment d'insécurité parmi les troupes d'occupation ? Cette interprétation paraît bien peu probable.

Fait-il allusion à la coïncidence des dates de la prise de Levens et de l'appel au soulèvement ? Ce serait dénier aux membres du CDL et aux autres décideurs tout sens tactique. A-t-il bénéficié d'informations précises en ce sens ou bien est-ce là le signe d'une déception, d'une frustration ? En effet, l'ensemble des FFI, les effectifs ORA plus particulièrement, ont remarquablement manœuvré pour obtenir le maximum d'impact sur leur adversaire. Malheureusement pour eux, ils n'en furent pas récompensés lors des opérations militaires les plus importantes : ils furent repoussés de Levens et ce sont les Américains qui conquièrent définitivement la place. Présents en montagne, ils ne participèrent pas directement à la libération de Nice qui fut l'œuvre des groupes urbains. La conquête à la fin août de Turini se termina par un échec.

Si mon interprétation du propos du général est correcte, cet avis confirme la thèse, objet de cet article, concernant l'importance de la prise de Levens par les Américains sur le déroulement des opérations militaires dans le département.

Je citerai encore, pour terminer, le général Lécuyer : « Certains ont pensé que les Allemands étaient déjà décidés à abandonner Nice et qu'il était donc inutile de déclencher l'insurrection. Il est exact que les Allemands probablement inquiets, à juste titre, de l'arrivée des Américains et craignant peut-être aussi de voir les maquisards les couper de leurs arrières avaient décidé d'évacuer Nice, mais ils avaient aussi décidé de procéder à des destructions importantes, visant des points clés, telles l'usine électrique, l'usine des eaux, l'usine à gaz, les voies ferrées, etc, etc. Et c'est cela que les actions des résistants urbains ont empêché. »²⁵¹

²⁵⁰ *Ibidem*, pages 76-77. Suit une analyse dans laquelle le général conclut que s'il y avait eu une « insurrection urbaine seule, [...] ce pouvait être Varsovie » ; s'ils n'étaient intervenus que « les Alliés seuls, [...] ce pouvait être Caen » ; si les maquis avaient agi seuls, ils auraient probablement été détruits « à l'est de la Vésubie et du Var ».

²⁵¹ *Ibidem*, page 76. Nous retrouvons la même conclusion dans les écrits de J.-L. Panicacci et de P.-E. Klingbeil.

***LA CÔTE D'AZUR DANS
LE DISCOURS
CINÉMATOGRAPHIQUE
FRANÇAIS EN 2006 :***

**UNE IMAGERIE
BIPOLAIRE ET
STÉRÉOTYPÉE**

Julien GAERTNER

Doctorant en histoire contemporaine, Université de Nice-Sophia Antipolis

Le cinéma français exploite les ressources visuelles azuréennes depuis ses débuts et ceci essentiellement grâce aux palmiers, à un horizon azur où se marient ciel et mer ainsi qu'à une lumière soignée qui tient un rôle prépondérant. Nous en avons donné un premier aperçu en considérant plus particulièrement l'usage du bleu dans certaines fictions¹ lorsqu'avait été évoquée dans ces mêmes pages, à travers l'étude du film *La Repentie*², la propension du cinéma à figurer la Côte d'Azur comme un lieu à deux facettes. La première serait celle d'une richesse étalée dans les palaces par des gens beaux et raffinés ; la seconde, en opposition, met en scène l'existence d'un monde interlope qui tourne autour de ce luxe ou vit par lui, un monde peuplé de gens moins beaux et donc souvent plus vulgaires.

En 2006, cette vision bipolaire n'a guère changé. En effet, quatre fictions françaises ayant connu un succès d'estime ou public significatifs ont eu pour cadre la Côte d'Azur l'année dernière. Ces long-métrages se divisent donc en deux genres distincts qui renvoient à une série d'images censées représenter la région : la comédie romantique populaire pour *Quatre étoiles*³ et *Hors de prix*⁴, puis le drame lent et poisseux pour *Riviera*⁵ et *La Californie*⁶. Ces deux mouvements illustrent aussi, nous le verrons, l'évolution actuelle de la production dans la mesure où ces deux genres peuvent être confrontés en tant que films dits « grand public » et films « d'auteur ». A ces long-métrages, nous ajouterons *Anthony Zimmer*⁷ qui brasse en partie les thèmes dont il est ici question.

Ainsi se perpétue, dans les maisons de production, chez les scénaristes et cinéastes, puis par conséquent dans l'imaginaire national, un schéma de représentation cloisonné au sein duquel le spectateur trouve des repères visuels et narratifs fiables et non déstabilisateurs. Nous proposons donc d'évoquer en quelques lignes, grâce aux long-métrages précités, les représentations faites de la Côte d'Azur dans le discours cinématographique français, ses schémas, réflexes et habitudes afin d'en brosser un tableau synthétique et d'en saisir le sens.

Une société dorée et coupée du monde

L'influence grandissante des études de marché tout comme celle du marché lui-même sur la production cinématographique en a considérablement réduit les moyens d'expression. En effet, les fictions sur lesquelles sont investis des budgets importants doivent répondre à un cahier des charges précis censé amortir à coup sûr les finances mises en jeu, ainsi que répondre aux attentes du spectateur. Hélas pour les producteurs ou pour les cinéphiles, ces deux conditions ne sont pas toujours réunies.

Le premier élément indispensable dans un film à gros budget, est le choix du comédien principal, ici comique de préférence compte tenu de la nature des films. Avec Gad Elmaleh dans *Hors de Prix* puis José Garcia pour *Quatre Etoiles*, la mission est largement remplie, ces deux acteurs figurant incontestablement parmi les plus attractifs du paysage cinématographique. Leur popularité, précédemment mesurée sur le petit écran avant leur passage au septième art, en font les gages d'une rentabilité quasiment assurée.

Manque une femme fatale à leur associer, la belle, brune et populaire Audrey Tautou pour le premier, et la jolie, blonde et plus discrète Isabelle Carré pour le second. Dans *Anthony Zimmer*, un autre couple sera formé de Sophie Marceau et d'Yvan Attal, mais le film

¹ Voir Julien Gaertner, *L'azur à l'écran. Un arrêt sur images*, dans *Recherches régionales*, N°178, juillet-septembre 2005

² Film français de Laetitia Masson sorti en salles le 17 avril 2002 avec Isabelle Adjani et Sami Frey

³ Film français de Christian Vincent sorti en salles le 3 mai 2006 avec Isabelle Carré et José Garcia

⁴ Film français de Pierre Salvadori sorti en salles le 13 décembre 2006 avec Audrey Tautou et Gad Elmaleh

⁵ Film français d'Anne Villacèque sorti en salles le 18 janvier 2006 avec Miou-Miou et Elie Semoun

⁶ Film français de Jacques Fieschi sorti en salles le 25 octobre 2006 avec Nathalie Baye, Ludivine Sagnier et Roschdy Zem

⁷ Film français de Jérôme Salle sorti en salles le 25 avril 2005 avec Sophie Marceau, Yvan Attal et Sami Frey

se veut être un polar d'action, et non une comédie populaire. Cependant, ces trois productions se rejoignent dans la mesure où elles mettent en scène des amours de palace et ce avec une approche très similaire car l'actrice y mène le jeu de façon évidente. En effet, c'est elle qui à chaque fois possède les clés de la chambre et y invite ou non son compère de jeu.

Une fois les couples cinématographiques formés, il convient de créer une unité de lieu où le scénario pourra dérouler son tapis rouge. Les trois réalisateurs ont choisi la Côte d'Azur et ses hôtels luxueux pour une intrigue, dans chacun des cas, fortement inspirée par la comédie romantique hollywoodienne⁸ et ce plus particulièrement pour *Quatre Etoiles*⁹. Dans les deux comédies, tout part d'un quiproquo puisque les héroïnes pensent que leur futur prince charmant est un homme riche et important. Mais évidemment le subterfuge ne tiendra pas très longtemps et les claquements de porte, les escapades sur les balcons et les poursuites dans les couloirs des grands hôtels peuvent commencer.

Les analogies sont nombreuses entre les deux productions qui utilisent, par exemple, les mêmes lieux : la colline du château de Nice sert ainsi de décor pour deux scènes de ces intrigues. Le scénario, dans les deux cas, met aussi l'arnaque au centre du film, car dépouiller les riches semble être l'activité principale dans ces palaces. C'est ainsi une série de stéréotypes associés à la Côte d'Azur que nous livrent ces deux long-métrages. Le culte de l'argent, du luxe, de la beauté ou des arnaques faciles sous le soleil en sont les enseignements principaux. L'ensemble fonctionne grâce à une recette facile, recyclée¹⁰ et à laquelle s'ajoute une dose de fantasme social puisque dans chacun des cas, l'accès à la richesse (tous les moyens sont bons pour y parvenir) est rendu possible. La quête de l'amour va généralement de pair avec celle de la fortune mais ces intrigues en démêlent parfois mal l'ordre de priorité. Ainsi dans *Hors de prix*, Gad Elmaleh va demander conseil à Audrey Tautou afin de séduire à son tour une riche héritière et parvenir à vivre de sa rente *ad vitam æternam*. Dans *Quatre Etoiles*, c'est José Garcia, grande gueule et arnaqueur professionnel, qui use du charme d'Isabelle Carré pour vendre une villa à un ancien pilote de course, villa qui n'est en fait pas à vendre. Il s'amuse aussi à attirer les regards des clients du Carlton en hurlant au téléphone avec un Elton John fictif. L'usage du mensonge, ici justifié par la quête de l'argent, devient un recours acceptable.

Un modèle émerge donc entre ces deux fictions dont les ingrédients de production sont très proches. Relevons plus particulièrement le cloisonnement de ces long-métrages dans lesquels le lieu d'action, c'est-à-dire l'hôtel, est isolé du reste du monde. Les scènes tournées en extérieur sont ainsi extrêmement réduites. On préfère s'en tenir au luxueux bar de l'établissement, comme dans *Hors de Prix*, ou, plus spectaculaire, filmer des poursuites sur les coursives des murs de l'hôtel. Celles-ci se déroulent d'ailleurs souvent en peignoir ou plus ou moins habillées pour un supplément d'action toujours bienvenu. L'action se concentre dans l'hôtel, avec des acteurs coupés du monde et qui évoluent dans un luxe que les metteurs en scène s'efforcent de filmer. Dans *Hors de Prix*, une scène est consacrée à l'étalage des richesses et au défilé du luxe au sein d'un hôtel monégasque.

Naît alors pour le spectateur un étrange sentiment, celui d'évoluer avec ces personnages dans un monde hors de la société. On offre sur la Côte d'Azur les mêmes rêves que dans les comédies hollywoodiennes. Les rapprochements relevés par les journalistes et assumés par les réalisateurs nous démontreraient ainsi mieux pourquoi la ville de Cannes est jumelée avec celle de Beverly Hills. Cette imagerie prend il est vrai des airs de brochure touristique lorsque l'héroïne de *Quatre étoiles* claque la porte de son appartement parisien (et par extension quitte son compagnon laid et ennuyeux) pour partir vers le sud et que cette

⁸ Isabelle Regnier, *Le Monde*, article paru dans l'édition du 13 décembre 2006 pour qui « le film démarre par une scène semblant tout droit sortie d'une comédie hollywoodienne ».

⁹ Voir Jean-Luc Douin, *Le Monde*, article paru dans l'édition du 3 avril 2006.

¹⁰ Soulignons à nouveau les références faites aux comédies hollywoodiennes des années cinquante.

même porte, une fois fermée, nous présente une affiche art-déco avec une vue de la Croisette et le nom de la ville en évidence. Le générique d'*Hors de Prix* n'est pas en reste puisqu'il offre aux regards des parasols et serviettes stylisés avant de laisser défiler sous nos yeux des boutiques de luxe. Ces accents touristiques ne sont pas toujours dénués d'un intérêt politique local et l'on imagine volontiers l'implication des municipalités azuréennes qui en tirent un bénéfice certain en termes de communication.

Le contenu des films étudiés ici révèle donc le fait que la Côte d'Azur constitue un possible échappatoire, un lieu où les intrigues sont certes calibrées et prédéfinies, mais aussi un lieu loin des contingences sociales nationales, à l'abri, dans ces hôtels coupés du monde, d'une réalité quotidienne routinière et déprimante. Comme on irait prendre quelques jours de repos dans le sud pour un week-end prolongé, on pourrait regarder un film aux accents azuréens pour obtenir le même effet.

Ces intrigues stéréotypées ne sont pas uniquement localisées sur la Côte d'Azur, mais la région semble offrir un cadre idéal à ce mouvement d'uniformisation. Ces scénarii symbolisent surtout le mouvement d'un cinéma qui se place de plus en plus dans une logique marchande qui en limite les champs d'expression. Un film qui prendrait pour sujet la situation des employés philippins travaillant dans les luxueuses villas de la région ne semble pas à l'ordre du jour.

Reste donc l'image d'une société rêvée dans laquelle tout est possible pour le tout-venant : l'amour, certes, mais aussi et surtout la richesse. Sur des airs de comédies légères, ces deux productions se transforment donc en contes de fées modernes bercés par les vagues de la Méditerranée. Mais en contre-pied complet à cette mise en images, l'année 2006 nous a aussi permis d'observer d'autres facettes de notre région dans des films plus sombres et angoissants.

Un monde en marge

Sexualité débridée, drogue, monde interlope, personnages aux passés flous, ambiance vaporeuse et cotonneuse... pour une explosion de violence inéluctable. *Riviera* et *La Californie* ont eux aussi choisi des sentiers balisés, même s'ils s'inscrivent dans un tout autre registre. En effet, loin de la comédie romantique à quiproquo, le spectateur plonge ici dans une société en marge, un monde malsain et à la dérive où les valeurs se sont perdues entre la Promenade des Anglais et la colline dite de la Californie. Ces deux productions, plus proches d'un cinéma dit « d'auteur » que les œuvres citées précédemment, reprennent malgré tout elles aussi un cadre scénaristique commun.

Les metteurs en scène ont fait appel à deux actrices moins populaires et jeunes qu'Audrey Tautou et Isabelle Carré puisque Nathalie Baye dans *La Californie*, et Miou-Miou dans *Riviera*, tiennent le haut de l'affiche. Cependant, toutes deux répondent, cela paraît évident, au même profil¹¹, d'autant plus que l'analogie entre les deux films ne s'arrête pas ici. Elles incarnent en effet des mères entretenant des relations houleuses avec leurs filles, celles-ci étant interprétées par Ludivine Sagnier et Vahina Giocante, deux jeunes actrices déjà bien installées dans le paysage cinématographique hexagonal.

Un court résumé de ces deux fictions semble nécessaire afin d'aller plus en avant dans la mise en évidence de leurs points de convergence. C'est à Cannes, sur la colline de la Californie que vit Maguy, une femme riche, névrosée et seule malgré la cour qui l'entoure. Son amant serbe au passé trouble, Mirko, s'occupe des affaires courantes avec son ami Stefan. Sa fille Hélène, que Maguy n'a pas élevée, arrive dans la villa et s'éprend de Stefan. C'est l'élément déclencheur et le passé des deux amis serbes ressurgit. La violence jusqu'ici

¹¹ Actrices issues de la même génération, cinquantenaires pour lesquelles les rôles se font plus rares, elles restent cependant des icônes du paysage cinématographique national

contenue et sous-jacente finit par éclater. Mirko et Stefan sont d'anciens mercenaires mais leur fuite vers Belgrade ne permettra pas au premier d'échapper à une mort violente.

Riviera c'est aussi, nous l'avons dit, l'histoire d'une mère et de sa fille. Antoinette, femme de chambre au Negresco, traîne sa mélancolie et sa solitude, solitude exacerbée par les absences de sa fille, la belle Stella, danseuse dans une boîte de nuit. Antoinette espère mettre fin à la vie dissolue de celle-ci grâce à Romasky, un client de l'hôtel, qu'elle oriente vers sa fille. Mais là encore, la violence éclate et Romasky agresse Stella. Nous quitterons la jeune héroïne sur le tournage d'un film pornographique, au bord d'une piscine où traînent drogue et bouteilles d'alcool, dans une villa surplombant la côte. Le film se conclut avec l'agression d'une de ses camarades par le producteur, sous le regard absent et résigné de Stella, qui préfère se tourner vers l'horizon.

La violence, en opposition avec le calme et la beauté des lieux est aussi au rendez-vous dans *Anthony Zimmer*, long-métrage dans lequel Cannes et son arrière-pays deviennent un champ de bataille entre mafieux russes, policiers français, et escrocs. Cependant, nous l'avons dit, ce film noir se concentre plus sur l'action que sur l'introspection des personnages. Les points communs sont donc moins nombreux même si les efforts de mise en images restent les mêmes. Ainsi les grands classiques de représentation de la Côte d'Azur figurent dans cette production : vue plongeante sur la Croisette au coucher du soleil depuis la chambre d'hôtel, plan aérien des routes sinueuses de l'arrière-pays, le tout servi par une photographie lisse et soignée.

Les thèmes exploités sont donc étonnement similaires, tout comme l'emprise de la mise en scène sur le récit. Les images sont léchées, baignées dans une atmosphère légèrement voilée, presque irréelle. Les silences des acteurs qui renforcent la montée de la tension et de la violence, la solitude trop pesante, la perte des valeurs simples comme l'éducation de ses enfants, tout est fait pour signifier ce monde en marge. L'argent y circule trop facilement et sous forme de liasses, tout comme les stupéfiants. La sexualité y est elle aussi particulièrement présente : celle d'une femme trop âgée avec un étranger trop jeune et trop beau. Celle, toute aussi vulgaire, d'une fille trop belle et simple avec de riches et beaux Don Juan. C'est donc une sorte de déchéance morale qui guette tous ces personnages et le seul Salut viendra de *La Californie* où Hélène, retournée à Paris, pourra vivre son amour avec Stefan venu la retrouver. Tout cela ne peut se dérouler que loin des rives azuréennes sur lesquelles un mauvais sort s'acharne à refuser un bonheur fuyant. Dans ce même film, une certaine déchéance physique est aussi présente, elle guette Nathalie Baye et sa cour, contrairement aux deux jeunes et vigoureux serbes. En effet, pour les azuréens du film, l'hygiène de vie est douteuse. Aux antidépresseurs et aux insomnies s'ajoute une tendance alcoolique renforcée par des pratiques noctambules et festives répétées. Ainsi l'actrice principale essaiera à plusieurs reprises de briser l'ambiance morose de sa villa par un « *Qu'est ce qu'on boit ?* » censé remotiver ses troupes.

Nous pouvons bien évidemment constater le grand écart entre cet alcool mondain et triste, et celui plus festif, joyeux et débridé de *Hors de prix* lorsque nos deux héros squattent le bar déserté de l'hôtel pour un doux moment, ou préfèrent participer à de luxueuses fêtes où le champagne fait briller les regards. La bipolarité des représentations dont il est ici question nous amène à nous questionner sur les principes de création d'un cinéma aux contours toujours plus uniformisés.

Un cinéma stéréotypé

Si nous avons ici distingué ce qui nous apparaît être deux catégories bien distinctes de cinéma, une certaine unité est malgré tout présente dans ces fictions. En effet, c'est autour du luxe et de l'argent que gravite un monde interlope, profitant de ces mannes à des degrés plus

ou moins évidents. Ainsi José Garcia interprète-t-il un arnaqueur, Miou-Miou une femme de ménage exploitée dans un palace, sa fille une danseuse aux mains d'hommes fortunés, puis Roschdy Zem et son acolyte deux exilés faisant partie de la cour d'une femme richissime. Enfin, Audrey Tautou et Gad Elmaleh profitent de leur jeunesse et de leur beauté pour dépouiller des proies faciles. Un thème commun se dégage donc, celui du rapport à l'argent, thème dont l'aspect moral est quelque peu contestable dans la mesure où il semble être le fondement de tous les liens sociaux entre Cannes et Monaco. Cependant, nous pouvons aussi nous demander si ce qui est vécu comme une assertion sur les grands écrans ne possède pas une légère part de véracité dans la société azurée.

Le mimétisme entre *Quatre étoiles* et *Hors de prix*, puis entre *Riviera* et *La Californie* est aussi extrêmement frappant : intrigues aux rebondissements similaires, acteurs aux profils semblables, lieux de tournage équivalents... la Côte d'Azur est enfermée dans une représentation cloisonnée. Nous pouvons donc nous interroger sur les causes de cette imagerie. La tradition cinématographique y est évidemment pour beaucoup, favorisant les raccourcis et fixant les repères.

Le cinéma français, objet intouchable et étendard d'une exception culturelle si ardemment défendue est ici symbolisé par une uniformisation aussi bien dans son aspect « grand public » que dans un volet plus intimiste. Aux cinq fictions étudiées ici nous pourrions ajouter d'autres long-métrages tournés ces dernières années et reprenant cette trame scénaristique¹². Ce que nous avons analysé au travers de quatre exemples pour les représentations de la Côte d'Azur dans le cinéma français, à savoir une enveloppe uniformisée malgré une distinction de genre, nous pourrions l'étendre dans une plus large mesure au paysage cinématographique national. En effet, un tour d'horizon global nous permet de nous rendre compte de ce mouvement¹³. Cette observation plus générale sur l'état de la production doit aussi nous amener à nous questionner sur le moment où le cinéma s'arrête d'être une machine à créer pour devenir une machine à clichés.

La double exigence économique et artistique à laquelle est de plus en plus soumis le cinématographe a vu la première prendre le pas sur la seconde. On sait que la télévision, qui contrôle en bonne partie la production cinématographique nationale, est responsable de cette nouvelle donne. A ce sujet, hasard ou opportunisme, signalons que la chaîne cryptée qui a retransmis, en clair, la cérémonie de clôture du dernier Festival de Cannes le 27 mai dernier, a diffusé, une fois le rideau tombé sur le palmarès, *Quatre étoiles*. Le même film qui, tourné dans le plus bel hôtel de la ville, présentait en plan fixe une affiche touristique dédiée à notre chère cité du cinéma...

¹² Si nous ne devons en citer qu'un seul, nous pourrions nous attarder sur *Lovely Rita*, de Stéphane Clavier, sorti en salles le 24 septembre 2003. Un détective logeant à l'hôtel Majestic plonge dans les bas quartiers à cause d'une prostituée.

¹³ L'idée a été exploitée de façon plus détaillée dans Gaertner Julien, « Le préjugé se vend bien : arabes et asiatiques dans le discours cinématographique français », *Migrations Société*, vol. 19, n°109, janvier-février 2007, p.163-173.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Isnart (Cyril), *Saints légionnaires des Alpes du Sud : ethnologie d'une sainteté locale*, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 2008, 208 p.

Cyril Isnart, docteur en anthropologie, livre avec cette étude une enquête réfléchie sur des comportements culturels spécifiques à un type particulier de saint -le saint légionnaire- et à une aire géographique regroupant les zones de moyenne et haute montagne des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ainsi que deux provinces italiennes celles de Coni et Imperia (zones montagneuses uniquement). Si la partie historique est assez brève, avec des sources plus mentionnées que restituées, de même que les aspects iconographiques cela est dû au fait que l'auteur s'attache à conceptualiser ses observations au lieu de se contenter seulement de les décrire. Les aspects historiques et iconographiques servent donc essentiellement d'appui pour aborder l'époque contemporaine en ayant préalablement posé les concepts de liminarité, de localité et de localisation qui s'avèrent tout à fait pertinents pour comprendre les spécificités des cultes rendus aux saints légionnaires, en particulier à travers les processions. La liminarité du saint légionnaire est décidée surtout à partir de la jeunesse du saint sur la majorité des représentations : le culte des saints légionnaires donne donc souvent un rôle aux jeunes gens du lieu, eux-mêmes dans une période de transition de leur existence. La localité est l'inscription du saint dans les particularités locales (géographiques, sociales, etc.) et son appropriation par la communauté. La localisation est le processus permettant d'obtenir la localité. Le concept de localité est fort bien restitué dans la dernière partie de l'étude, une monographie consacrée au village de Roquebillière (Alpes-Maritimes) et à son culte voué à saint Julien. Le village a connu en 1926 un affaissement de terrain détruisant la moitié des maisons. Il s'est reconstruit par la suite, avec une séparation entre le vieux village et le nouveau. Et les formes du culte rendu au saint local ont également évolué en fonction de cette nouvelle configuration. C'est bien là un document d'anthropologie et d'ethnologie, et non une simple chronique d'usagers religieux dans les vallées alpines. Si l'étude est à la fois analytique et structurée, on peut toutefois regretter l'absence de références aux cultes d'autres types de saints et d'autres régions, qui auraient permis de faire ressortir davantage les spécificités de ces formes culturelles ou au contraire qui auraient permis de constater leur sérialité, et la pertinence des concepts mentionnés ci-dessus pour d'autres lieux de culte.

Etienne Cavalie

Wannich (Sophie), *La longue patience du peuple. 1792. Naissance de la République*, Payot, Paris, 2008, 536 pages

Nous savons que le langage de la Révolution fut l'expression de schèmes mentaux largement construits sur une opposition entre le français et les langues confondues avec l'esprit clérical de la réaction des ennemis de la République instaurée en 1792. Le parler peuple se propagea alors dans le discours public par les militaires et les commissaires du gouvernement d'où son caractère rapidement convenu dont témoignent les séances des sociétés populaires²⁵². De façon concomitante c'est une sévérité plébéienne qui s'imposa dans le paraître vestimentaire niveleur de la fonction, du magistrat au prêtre en passant par

²⁵² (Couzin) Thierry, « La pénétration du langage de la Révolution dans le discours public à Nice en 1792 », *Communication au 131^{ème} Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Grenoble, 2006 (inédit).

l'instituteur, le maire ou le commissaire²⁵³. Quant à la voix du peuple rien jusqu'au présent grand livre ne laissait prévoir qu'elle se fit entendre de manière décisive dans le déroulement d'une séquence qui s'ouvrit avec l'acceptation le 14 septembre 1791 par le roi de la Constitution et se referma avec son exécution le 21 janvier 1793. Le matériau employé, principalement Archives nationales série C, Archives parlementaires, *Moniteur universel*, *Œuvres complètes*, est suffisamment riche pour nourrir un livre qui prétend proposer une interprétation originale. Une belle synthèse récente l'a souligné : la fuite de Louis XVI le 20 juin 1791 qui prit fin dès le lendemain à Varennes contenait les prodromes d'une guerre civile²⁵⁴. L'ouvrage de Sophie Wanich démontre brillamment qu'à ce propos il fallut cependant attendre. En effet la fusillade de la manifestation du 17 juillet 1791 au Champ de Mars par la troupe commandée par La Fayette fut escamotée par les discours de l'Assemblée nationale prompte à décréter la Concorde institutionnelle en vertu de l'amour du citoyen roi envers ses compatriotes. Cet unanimité fut renforcé par le maintien du veto malgré sa remise en question par une délégation de citoyens le 1^{er} janvier 1792. Ceux-ci se conformaient pourtant à la pratique du don en argent déposé devant l'Assemblée nationale qui en se substituant au don du sang avait mis l'honneur de la noblesse en partage. C'est la question de la légitimité de la guerre qui va diviser les représentants du peuple. A ce sujet Robespierre occupe une place à part qui a tenu dans une défiance à l'égard de l'exécutif et à sa crainte vis-à-vis de la trahison. Son isolement dans sa ferme opposition au bellicisme le conduit le 11 janvier 1792 à opposer en termes clairs le crime à la probité. Son sens de l'histoire immédiate fit qu'il préconisa alors sans relâche la suppression du veto au profit du salut public et de doter l'Assemblée législative d'un pouvoir constituant. Certes, sa place dans la suite des hommes capables de secouer le joug du destin au point de s'investir corps et âme dans une cause en fit un des personnages de l'Histoire parmi les plus controversés. Mais la seule forme de désespérance de l'Autre à laquelle il se livra demeura sur le terrain politique du vice et de la vertu²⁵⁵. Cette séquence temporelle prend encore du volume lorsque, à propos du débat de l'amnistie, Isnard prétendit d'abord le 31 octobre 1791 qu'elle produisait l'émotion qui était fille de l'anarchie et du peuple bourreau lorsqu'il était abandonné au silence des lois puis lui substitua le 5 janvier 1792 le silence religieux de la communion patriotique et s'adressa ensuite du bout des lèvres au ministre des Affaires étrangères sur la sûreté aux frontières. Reste que la querelle sur l'interprétation de la Constitution resta attisée par les pétitions et les députations populaires auprès de l'Assemblée. On remarquera au passage l'inévitable duplicité dans un tel contexte de l'application de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme sur la loi comme expression de la volonté générale rédigé en 1789 par Talleyrand qui avait transféré au civil la technique conciliaire éprouvée de l'appel au peuple qui de ce fait même garantissait le monarque contre les excès d'un corps législatif borné par la responsabilité du mandat²⁵⁶. Arriva finalement le moment où le peuple lui-même se mit en branle par le biais de l'imagination symbolique, faisceau de représentations collectives qui fabriquent des moments exceptionnels. Ainsi du meurtre du maire d'Etampes Simonneau le 3 mars 1792 au cours d'une émeute populaire sur le marché. Entre l'accusation d'accapareur de subsistances et l'appropriation par les prêtres réfractaires de la logique de la foule²⁵⁷ le sens de l'événement se brouille pour trouver finalement une issue dans l'érection d'un monument

²⁵³ (Ray) Bruno, *S'habiller au XVIIIème siècle. Construction d'un symbolisme politique*, Nice, 1990, pp. 117-121.

²⁵⁴ (Martin) Jean-Clément, « Le temps des fondations », dans *L'invention de la démocratie 1789-1914*, (Berstein) Serge, (Winock) Michel (dir.), Paris, 2002, pp. 36-37.

²⁵⁵ (Losurdo) Domenico, *Le révisionnisme en histoire. Problèmes et mythes*, Paris, 2006, pp. 71-79.

²⁵⁶ (Rudelle) Odile, « Aux sources de l'équivoque française : Etat administratif ou Etat constitutionnel ? », dans *Revue française de Science Politique*, 2002, 2-3, p. 328-329.

²⁵⁷ (Farge) Arlette, (Revel) Jacques *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants Paris 1750*, Paris, 1988, 156 p.

funéraire portant une épitaphe pédagogique : « A la mémoire du magistrat du peuple qui mourut pour la loi ». Avec la déclaration de guerre le 20 avril 1792 l'organisation de la fête civique en commémoration du martyr de Simonneau à l'initiative des partisans de Brissot échoue à émouvoir parce qu'elle vise à une éducation finalement martiale qui rappelle celle de l'Ancien Régime au lieu de plaindre l'engagement du peuple dans cette aventure. Que l'objet de la cérémonie festive soit le temps révolutionnaire²⁵⁸ n'efface donc pas la conflictualité qui naît du sentiment que la Révolution soit close ou inachevée. Il n'en demeure pas moins qu'un amour de la patrie s'exprime avec force en cet avril 1792 comme en témoigne La Marseillaise, alors Chant de guerre pour l'armée du Rhin, composée dans la nuit du 25 au 26 avril 1792 par Rouget de Lisle. L'ennemi cependant n'est pas seulement à Coblenz, il est, déclare Robespierre, aussi au dedans. Ce discours donne naissance à un énoncé mobilisateur. Le 10 juin 1792 une adresse considère qu'en « déclarant ses séances permanentes l'Assemblée a déclaré la patrie en danger ». Après avoir repéré l'apparition de personnages clés qui expriment l'univers sensible en tant que traces du comportement²⁵⁹ des citoyens assemblés comme l'enthousiasme et l'effroi l'auteur met alors la colère en situation. La légitimité qui sourd sous le péril capable de briser le silence des lois devient patente en ce 20 juin 1792, jour anniversaire du serment du Jeu de la paume, lorsqu'une troupe de patriotes armés vient apporter à l'Assemblée nationale une pétition réclamant un nouveau contrat entre le corps législatif et le pouvoir exécutif. Après un débat houleux qui s'éternise sur la forme insurrectionnelle d'une telle pratique l'orateur de la députation est enfin invité à prendre la parole. Il s'agit de Santerre, porte-parole du faubourg Saint-Antoine et membre des Jacobins et des Cordeliers, dont la lecture s'énonce au nom du peuple souverain et s'adressant au sentiment plutôt qu'à la raison laisse entendre la douleur : « Nous espérons que le dernier cri que nous vous adressons se fera sentir au vôtre. Le peuple est debout, il attend dans le silence une réponse enfin digne de sa souveraineté ». A la suite un défilé est organisé ponctué de chants révolutionnaires, la séance est alors levée. On doit au maire de Paris Pétion d'avoir fait encadrer la manifestation par la garde nationale au lieu d'avoir décrété la loi martiale et par là même d'avoir confiné la violence aux lisières de la légalité. Malgré le réquisitoire de Roederer il fut suspendu de ses fonctions le 6 juillet pour avoir laissé forcer les portes du château des Tuileries dans lequel Louis XVI résidait. Il bénéficia il est vrai du soutien du côté gauche de l'assemblée composé des amis de Marat et de Robespierre pour avoir évité la guerre civile. Le parti des « honnêtes gens » mené par La Fayette l'incrimina d'avoir porté atteinte au souverain et par conséquent à la Constitution dont il faut rappeler qu'elle reposait sur le suffrage censitaire. Le climat général devenait électrique : le 10 juillet 1792 la plupart des ministres avaient donné leur démission au roi, le 11 la patrie était déclarée en danger, le 13 Pétion fut rappelé à ses fonctions par l'Assemblée, le 14 juillet il triomphait à la fête de la Fédération. Quant à mourir pour la patrie encore fallait-il en reconnaître la justesse envers un corps civique qui accordait au sacrifice des vertus héroïques volontiers attachées à la référence aux Anciens sans pourtant se déprendre du dépassement communautaire d'origine monothéiste²⁶⁰. L'épisode de l'assassinat d'un prêtre à Limoges en plein milieu du mois de juillet 1792 va donner lieu à un échange entre le récit officiel de la municipalité et le ministre de l'intérieur et de la justice. Or il apparaît que désormais la commémoration comme consensus vacille autour de la difficile émergence d'une limite entre le crime et les actes punitifs, de résistance ou insurrectionnel, dans la mesure où la sensibilité n'est plus naturelle

²⁵⁸ (Ozouf) Mona, « La fête sous la Révolution française », dans *Faire de l'histoire. III Nouveaux objets*, (Le Goff) Jacques, (Nora) Pierre, (dir), Paris, 1974, pp. 342-370.

²⁵⁹ (Corbin) Alain, « Histoire et anthropologie sensorielle », dans *Le temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le dix-neuvième siècle*, Paris, 1991, pp. 227-244.

²⁶⁰ (Kantorowicz) Ernst H., « Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale », dans *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris, 2004, pp. 127-167.

mais politique : « tous les morts ne se valent plus » conclut l'historienne. Les prises de positions contradictoires se multipliant à l'Assemblée, la retenue de la violence fut balayée par l'insurrection du 10 août 1792 qui ouvrit une autre temporalité particulièrement nerveuse. Sous le signe vengeur du drapeau rouge les insurgés rassemblant la quasi totalité des sociétés populaires réclament la déchéance du roi, la fin du suffrage censitaire et l'élection d'une Convention afin de renouveler le processus constituant, le château des Tuileries comme lieu de la trahison a été pris d'assaut. Quant à ceux qui ont subi la violence lors de la reprise en main de la légitimité populaire de 1789, et l'abbé Grégoire n'avait pu dans son discours que regretter que cette liberté retrouvée se soit soldée par des morts, ils réclament justice et, face à l'inertie de cet appareil en gestation, les 2 et 3 septembre 1792 se livrent à des exécutions sommaires. Les élus de la Convention, Danton, Marat et Robespierre, devront, morts ou vifs, après Thermidor répondre devant les tribunaux de faits dont la réminiscence menait loin : pour Robespierre la Révolution n'était pas une affaire de droit positif mais de droit naturel. Entre-temps c'est la question du procès de Louis XVI qui fut constamment repoussée de l'ordre du jour d'une Convention hésitant sur le statut juridique à lui accorder. Saint-Just dès le 13 novembre déclara que Louis ne devait pas être jugé en roi, ni en citoyen, mais en étranger, car trahir c'est se soumettre au droit de la guerre pas à celui de la justice pénale. Concluons. Ce n'est pas le moindre mérite de ce maître livre d'avoir montré que la dynamique révolutionnaire du moment 1792 n'avait rien d'aporétique. Elle témoigne au contraire dans toute sa complexité de ce que faire la politique voulait alors dire.

Thierry Couzin

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

Etienne Dalmasso

Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Bernard Lacroix

Loïc Rognant

Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71